

RAPPORT FINANCIER

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020



> Budget principal
> Budgets Annexes



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

Sommaire

Comptes administratifs 2020	4
1. Section de Fonctionnement.....	5
1.1. Des recettes de fonctionnement en nette diminution : impact fort de la crise sanitaire ...	6
1.1.1. Présentation des recettes de fonctionnement par chapitre et par fonction : une indépendance financière limitée.....	6
1.1.2. Le Fonds de compensation des charges territoriales.....	8
1.1.3. Fiscalité 2020 : un exercice marqué par un dynamisme des bases.....	10
1.1.4. Les autres recettes : un panier hétérogène qui évolue	17
1.2. Des dépenses propres en augmentation.....	26
1.2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre et par fonction.....	26
1.2.3. Charges à caractère général : des dépenses dynamiques mais impactées par la crise	29
1.2.4. Reversements : léger infléchissement de la contribution à la péréquation	36
1.2.5. Charges de personnel : un pôle de dépense maîtrisé	43
1.2.6. Les autres dépenses de fonctionnement	45
1.3. Bilan financier provisoire de la crise sanitaire	49
1.4. Le niveau d'autofinancement : importante baisse en 2020.....	51
2. Section d'investissement.....	53
2.1. Des dépenses centrées sur un PPI ambitieux et des projets structurants	54
2.1.1. Présentation par chapitre et par fonction.....	54
2.1.2. Priorisation des opérations d'investissement	55
2.1.3. Fin du cycle de désendettement en 2020	60
2.2. Un PPI financé principalement par l'autofinancement	63
2.2.1. Présentation par chapitre et par type	63
2.2.2. Les recettes d'investissement autres que l'autofinancement et l'emprunt : un exercice marqué par une augmentation globale	64
Compte administratif 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.....	66
1. Présentation synthétique du Budget 2020	66
2. Section d'exploitation.....	67
2.1.1. Présentation par chapitre.....	67
2.1.2. Des recettes d'exploitation en forte baisse.....	67
2.1.3. Malgré des dépenses réelles d'exploitation qui évoluent à la hausse.....	71
3. Section d'investissement	72

3.1.1.	Les principales opérations financées en 2020.....	72
3.1.2.	La dette du budget assainissement.....	73
3.1.3.	Recettes d'investissement.....	75
Compte administratif 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BOULOGNE-BILLANCOURT		76
1.	Section de fonctionnement	76
2.	Section d'investissement	77
2.1.1.	La dette du budget de la ZAC de Boulogne-Billancourt	77
Compte administratif 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX		80
Compte administratif 2020 - BUDGET ANNEXE DE MEUDON SUR SEINE		81
	Annexe : synthèse	82
	Glossaire	87

Comptes administratifs 2020

L'exercice budgétaire 2020 a été profondément marqué par la crise sanitaire. Face à ce défi sans précédent, notre établissement a fait le choix de la responsabilité et de la solidarité.

Cette solidarité s'est d'abord traduite par la mise en place de mesures visant à **alléger les charges pesant sur les habitants de notre territoire** : en premier lieu la gratuité du stationnement lors du premier confinement qui s'est traduite par une chute brutale des recettes perçues au titre des droits de stationnement (-5,3M€). Par ailleurs, suite à la fermeture prolongée des conservatoires, il a été décidé de diminuer les droits de scolarité des élèves se réinscrivant pour 2020/2021 (-0,5M€). Enfin, l'établissement a largement participé à doter les habitants en masques dans le cadre de la fin du premier confinement (1,8M€).

Cette solidarité s'est ensuite traduite par **l'accompagnement et le soutien des entreprises** durement touchées par ces mois de confinement : ainsi, afin de préserver le tissu économique du territoire, le dispositif de subvention So Commerce a été mis en place en partenariat avec la CCI. 1,5M€ d'aides ont été versées à ce titre en 2020. GPSO a également participé au Fond Résilience mis en place par la Région pour 0,4M€.

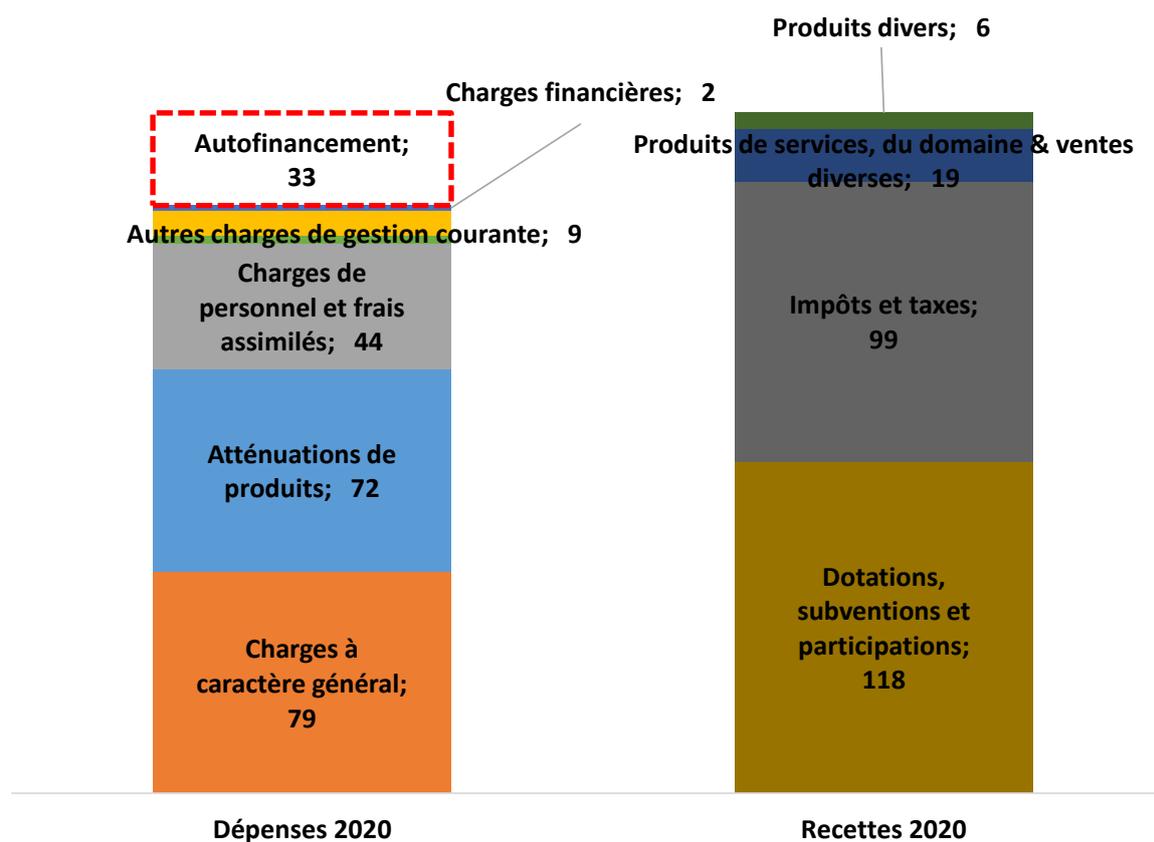
Notons que notre établissement n'a pas été bénéficiaire de la compensation versée par l'Etat -sur laquelle celui-ci avait pourtant largement communiqué- au titre des pertes de recette liées à la crise. Aussi, **seule la bonne situation financière de notre établissement avant la crise a permis d'amortir le « choc » subit sur l'exercice**. Ainsi, les ratios financiers de GPSO restent sains malgré la nécessité de se réendetter pour la première fois depuis 2016 afin de financer le plan d'investissement.

Indépendamment de la crise, notre établissement a souhaité prendre en charge la totalité des pertes de recettes des villes suite à la réforme du stationnement dans l'attente du bilan de la réforme. Si cette prise en charge montre une nouvelle fois combien le bloc local sait être solidaire, elle a eu un impact direct sur les recettes de fonctionnement (-5M€).

GPSO a en effet souhaité maintenir, malgré la crise, un niveau relativement soutenu d'investissement au titre de l'entretien du patrimoine et de la poursuite des projets structurants. L'exercice 2020 a également été marqué par l'accentuation des opérations lourdes de travaux sur l'ensemble du territoire et par des actions liées au lancement du PCAET.

1. Section de Fonctionnement

Structure de la section de fonctionnement



En section de fonctionnement, le solde des recettes et des dépenses réelles constitue un autofinancement d'un peu plus de 33M€¹.

¹ Recettes de fonctionnement (y compris reprise du résultat) – dépenses de fonctionnement (avant dotation aux amortissements).

1.1. Des recettes de fonctionnement en nette diminution : impact fort de la crise sanitaire

1.1.1. Présentation des recettes de fonctionnement par chapitre et par fonction : une indépendance financière limitée

Chapitres	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO 2020			Evolution réalisé 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	
Recettes	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé				
Atténuation de charges	287 926,34	244 402,72	205 573,71	171 225,30	175 200,00	92 323,04	52,7%	-46,1%
Produits de services, du domaine & ventes div	6 986 384,75	5 765 065,25	25 037 992,38	24 248 039,14	18 109 836,00	18 704 994,12	103,3%	-22,9%
Impôts et taxes	104 545 977,43	107 918 327,39	97 572 871,00	96 611 452,00	98 663 622,00	99 496 793,00	100,8%	3,0%
Dotations, subventions et participations	119 762 492,78	120 027 445,83	122 207 268,40	122 385 991,74	117 541 236,00	117 879 476,65	100,3%	-3,7%
Autres produits de gestion courante	1 038 975,35	1 105 914,33	527 090,90	524 411,47	597 572,00	572 824,82	95,9%	9,2%
Produits financiers	15,31	16,16	199 883,87	9 582,64	15,00	9 076,49	60509,9%	-5,3%
Produits exceptionnels	7 033 025,51	1 387 666,66	1 124 557,40	426 702,49	2 687 506,00	2 562 320,56	95,3%	500,5%
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	-	-100,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	239 654 797,47	236 448 838,34	246 875 237,66	244 427 404,78	237 774 987,00	239 317 808,68	100,6%	-2,1%
Résultat reporté de fonctionnement	1 064 173,09	1 791 635,12	4 284 470,29	8 952 712,34	2 493 372,17	2 493 372,17	100,0%	-72,1%
Opérations d'ordre de transferts entre section	6 498 039,05	1 892,79	19 839,73	185,04	0,00	101,42	-	-45,2%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	7 562 212,14	1 793 527,91	4 304 310,02	8 952 897,38	2 493 372,17	2 493 473,59	100,0%	-72,1%
Total recettes de fonctionnement	247 217 009,61	238 242 366,25	251 179 547,68	253 380 302,16	240 268 359,17	241 811 282,27	100,6%	-4,6%

Présentation par chapitre :

Les dotations et participations représentent la première source de recettes de l'EPT (49%), devant les impôts et taxes (42%)². Cette répartition souligne l'étroitesse des relations entretenues au sein du bloc local puisque l'essentiel des dotations est constitué par le fonds de compensation des charges territoriales versées par les villes du territoire.

Le montant total des recettes de fonctionnement réalisé en 2019 s'élève à près de 242M€ soit -11,6M€ par rapport à 2020. Cette forte baisse est expliquée par trois facteurs :

- Le résultat de l'exercice 2018, repris en 2019, avait été exceptionnellement important (9M€) car il s'agissait de l'année de mise en place de la dépenalisation du stationnement. Pour mémoire, ce fût la seule année où les villes³ n'ont pas été compensées par l'EPT. Cet excédent avait été consacré entièrement au désendettement de l'EPT, contribuant à la reconstitution des marges de manœuvre financières qui nous permettent d'être résilients face à la crise. En 2019, le résultat est revenu à un niveau « ordinaire » soit 2,5M€. Ce résultat a été repris en 2020. Il est donc constaté une baisse de -6,5M€ au CA 2020 au titre du résultat reporté de fonctionnement.
- Le FCCT, principale recette de GPSO, a diminué de 6M€ entre 2019 et 2020 en raison de la valorisation de la compensation versée aux villes dans l'attente du bilan de la réforme de la dépenalisation.
- La crise sanitaire a eu un impact fort sur les droits des conservatoires⁴ et de stationnement⁵ qui s'est traduit par une diminution des recettes de l'établissement de plus de 5,8M€.

² Hors résultat reporté et hors opérations d'ordre de transfert entre sections.

³ qui continuaient de percevoir le produit des amendes de police

⁴ Une réfaction sur les factures a été appliquée (voir infra)

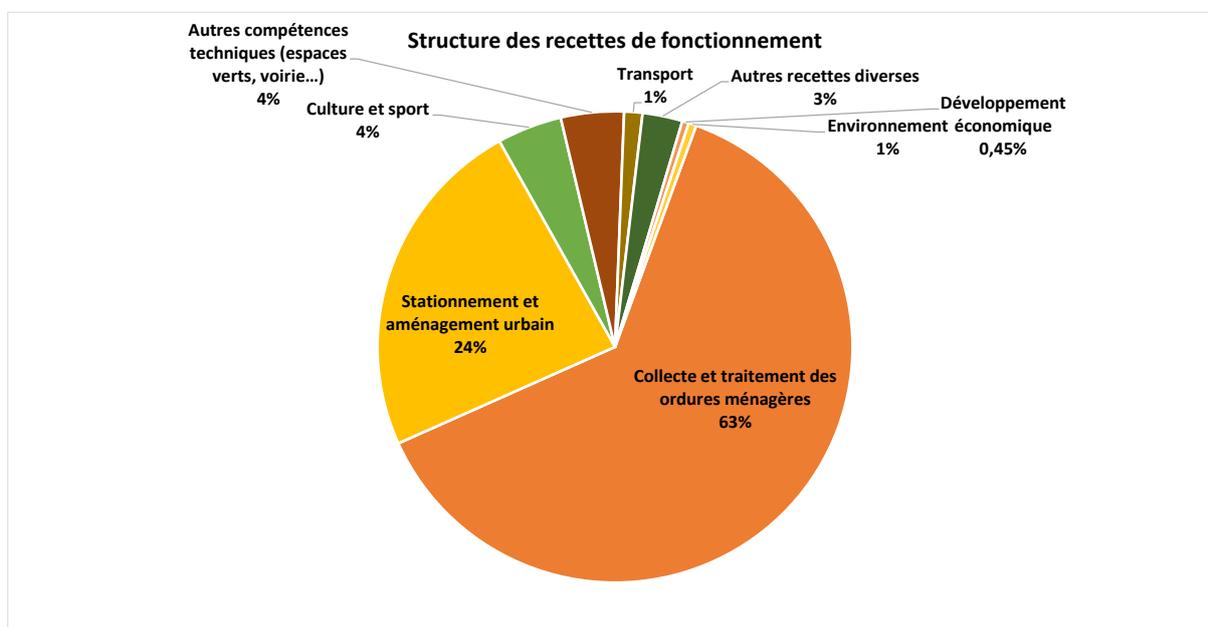
⁵ Gratuité mise en place pendant le 1^{er} confinement et baisse des rotations des véhicules

La dynamique de fiscalité (+2,9M€) et les produits exceptionnels (+2,1M€) ont permis d'atténuer légèrement l'impact global de ces baisses sur les recettes de fonctionnement.

Présentation par type de recette :

La très grande majorité des ressources de GPSO sont non ventilables⁶ (74%) en 2020 : elles reposent en effet principalement sur le FCCT (112,8M€) et sur la CFE (60M€⁷).

D'autres recettes sont issues de la mise en œuvre d'une politique sur le territoire, à savoir les recettes de TEOM (taxe enlèvement des ordures ménagères) (39,4M€⁸), ou les recettes liées à des tarifs ou redevances, à savoir le stationnement et l'aménagement urbain (15,1M€), la culture et le sport (2,8M€), l'espace public⁹ (2,7M€) et les transports (0,8M€).



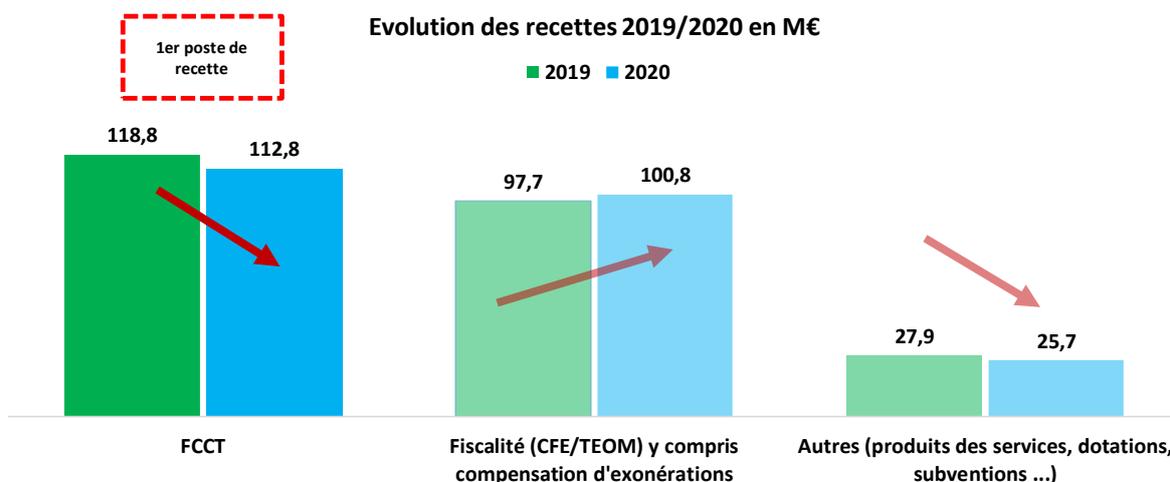
⁶ Imputées comptablement sur la fonction 01.

⁷ Y compris rôles supplémentaires et compensations d'exonérations.

⁸ Y compris rôles supplémentaires et complémentaires.

⁹ Voirie, espaces verts, assainissement, éclairage public.

1.1.2. Le Fonds de compensation des charges territoriales



La principale recette de l'EPT est le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

Par défaut, son montant est égal à la somme des produits de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) perçus par GPSO en 2015 et revalorisé chaque année selon le coefficient de revalorisation des valeurs locatives, majoré de la dotation de compensation ex-Part salaire (CPS) 2015 et des montants valorisés au titre des transferts de compétence.

GPSO et ses communes membres ont souhaité que le produit perçu par GPSO soit actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution physique des bases. Conformément au Pacte financier adopté fin 2016, le produit des taxes ménages a été actualisé au regard de l'évolution physique des bases prévisionnelles 2020.

Le montant de la composante produits ménages du FCCT s'élève ainsi à près de 64,3M€ en 2020 soit +1,2M€, réparti selon le tableau suivant :

en €	TH	TFB	TFNB	Composante Produits ménages
Boulogne	24 115 168	2 632 279	7 537	26 754 984
Chaville	3 688 293	242 535	264	3 931 091
Issy	10 422 310	1 541 170	2 481	11 965 961
Marnes la Coquette	446 890	42 666	291	489 847
Meudon	8 293 928	755 183	2 048	9 051 159
Sèvres	4 153 525	351 975	390	4 505 890
Vanves	4 413 510	374 231	297	4 788 038
Ville d'Avray	2 626 095	165 809	264	2 792 167
TOTAL	58 159 718	6 105 847	13 574	64 279 138

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

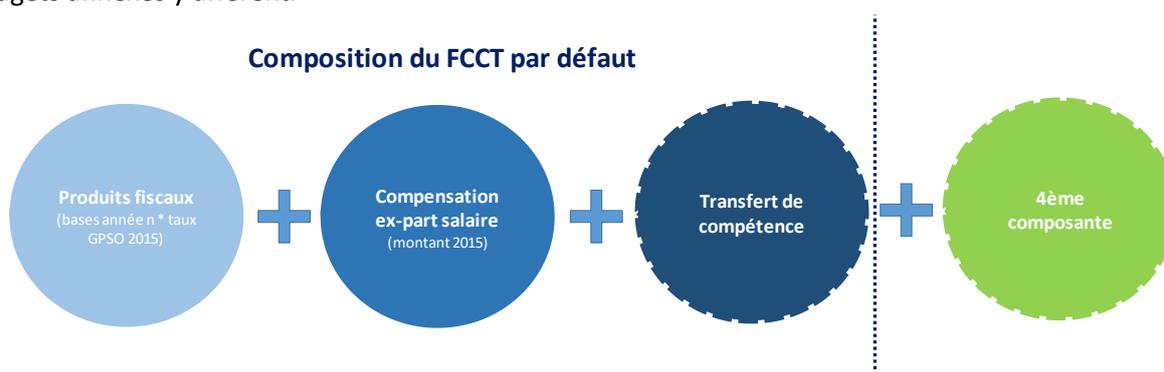
Le FCCT intègre également la composante Compensation Part Salaires (CPS) de la DGF versée par la MGP aux communes pour un montant de 55M€.

Par ailleurs, le FCCT prend en compte les transferts de charges des communes à GPSO. Cette composante comprend les montants valorisés au titre des transferts des compétences.

En 2020, ont été valorisés :

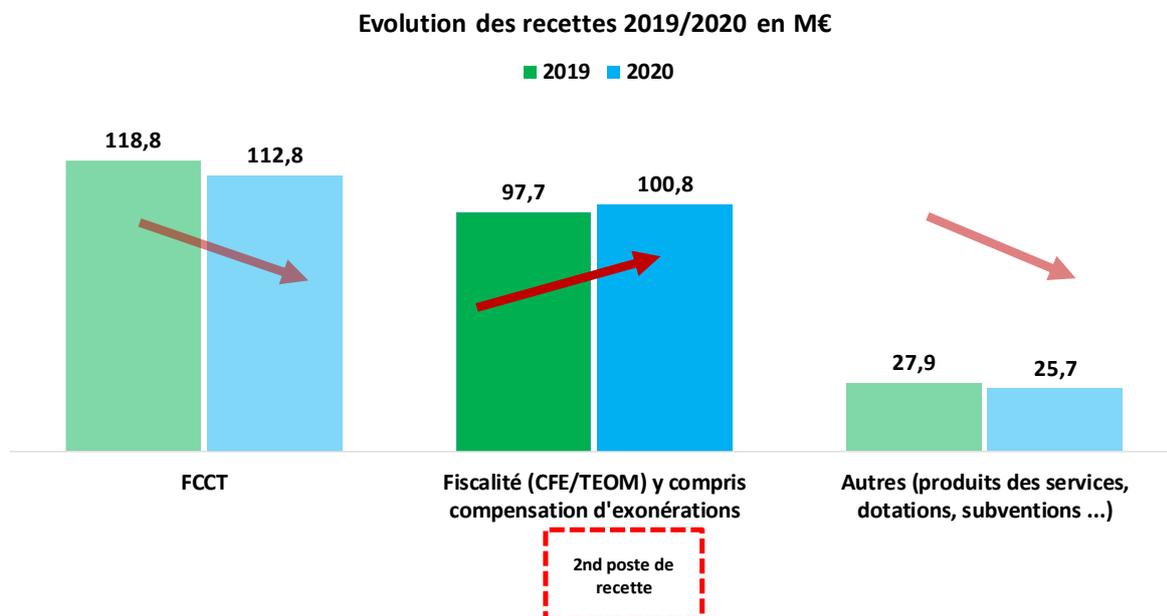
- la compensation par la ville d'Issy les Moulineaux de l'accès à la déchèterie de Paris à hauteur de 220K€. Pour mémoire, la ville perçoit une taxe sur les déchets réceptionnés par Isséane dont le montant est versé par les membres du Sycotm, en premier lieu desquels la ville Paris.
- L'ajustement au titre des stations Vélib'2 : pour mémoire, 630K€ avaient été valorisés au FCCT 2018. Toutefois, les stations n'avaient finalement pas été mises en place en 2018. Le syndicat ayant procédé au remboursement desdites stations, le FCCT avait été ajusté à la baisse en 2019 pour 0,47M€. En 2020, il convient de réinscrire l'intégralité du montant payé par GPSO, à savoir 630K€. Dès lors, un ajustement a été opéré sur le FCCT pour +0,47M€.
- la compensation versée aux villes dans l'attente du bilan de la réforme du stationnement (- 7,9M€ par rapport à 2019 pour un total de -9,9M€).
- Enfin, la ville de Ville d'Avray a participé au renforcement du transport urbain sur son territoire (+0,03M€).

Il est à noter que les flux relatifs aux opérations d'aménagement sont directement imputés sur les budgets annexes y afférent.



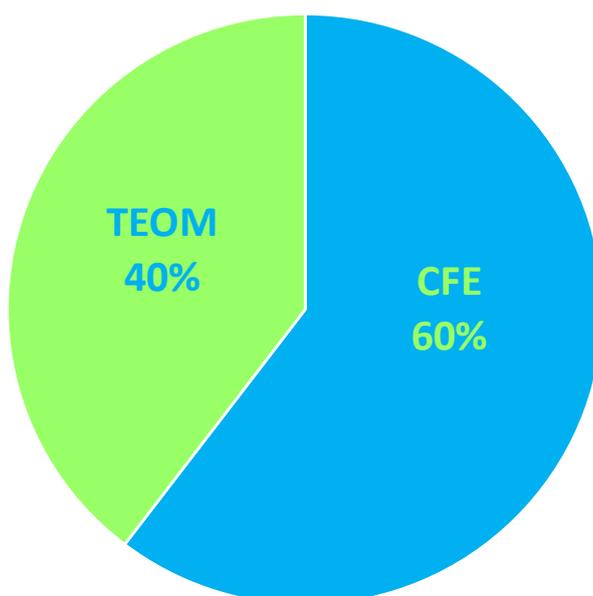
Ainsi, le montant définitif du FCCT s'élève à 112,8M€ en 2020 contre 118,8M€ en 2019.

1.1.3. Fiscalité 2020 : un exercice marqué par un dynamisme des bases



Depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSO possède un pouvoir de décision uniquement sur deux taxes : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Répartition du produit fiscal 2020



Les bases de fiscalité de ces deux taxes évoluent en fonction de :

- L'arrivée et des départs d'habitants/entreprises du territoire : c'est l'évolution « physique » des bases ;
- La revalorisation des bases fiscales qui se calcule différemment selon le type de local occupé :
 - Pour les locaux d'habitation et les locaux industriels : s'y ajoute l'inflation (IPCH¹⁰) constatée en novembre de l'année N par l'INSEE¹¹ ;
 - Pour les locaux professionnels, la revalorisation des bases est soumise aux principes de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels de 2017 à savoir, une revalorisation annuelle des tarifs en lien avec le marché locatif.

En 2020, les recettes fiscales s'élèvent à 100,8M€¹² contre 97,7M€ en 2019, soit une augmentation de 3,1M€.

La réforme des valeurs locatives des locaux professionnels

La réforme de la Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (RVLLP) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017¹³. La révision porte sur les locaux commerciaux, y compris les locaux affectés à une activité professionnelle non commerciale. Cette catégorie regroupe les immeubles de bureaux, les magasins, les hôtels, les stations-services etc.

Néanmoins, ne sont pas concernés les locaux industriels (usines, entrepôts fortement mécanisés, etc.) et les locaux d'habitation (ces derniers faisant l'objet d'une refonte des valeurs locatives par ailleurs). Le choix du législateur fut de retenir un nouveau système d'évaluation qui repose, pour la majorité des locaux, sur la multiplication de leur surface réelle, après pondération, par un tarif au m². Toutefois, en pratique, la valeur locative brute révisée ne correspond pas à la base d'imposition d'un local du fait des correctifs apportés par les dispositifs transitoires : le coefficient de neutralisation¹⁴, le planchonnement¹⁵ et le lissage¹⁶.

Cette réforme était prévue à coût constant pour les collectivités locales au regard de l'effet lié à la neutralisation. Toutefois, ce dernier mécanisme s'entend au niveau global des collectivités et non de GPSO uniquement.

Impact sur les bases de fiscalité

¹⁰ Indice des prix à la consommation harmonisé

¹¹ L'Institut national de la statistique et des études économiques

¹² Y compris compensations de fiscalité.

¹³ Article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010, modifié par l'article 37 de la loi n°2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012, puis par l'article 48 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015

¹⁴ Ce coefficient permet de maintenir le niveau global de participation des locaux professionnels à l'identique : la somme des valeurs locatives avant révision est égale à la somme des valeurs locatives après révision.

¹⁵ Ce dispositif permet de limiter les fortes variations : l'écart entre les valeurs locatives avant et après révision est divisé par deux.

¹⁶ Le dispositif de lissage vise à atténuer les variations de cotisation (à la baisse ou à la hausse). Un « pas » de lissage a été calculé en 2017 et est appliqué sur la durée du lissage (10 ans).

Suite à la mise en place de cette réforme, la majeure partie des bases de fiscalité – c'est-à-dire celles liées aux locaux professionnels - n'évolue plus selon l'inflation européenne constatée l'année précédente¹⁷, mais selon une mise à jour annuelle des tarifs de référence¹⁸ afin de conserver une cohérence avec le marché locatif. L'évolution de ces tarifs est appréciée au regard de l'évolution des loyers des trois années précédant la mise à jour.

Pour le calcul des valeurs locatives 2018 cette actualisation avait été repoussée d'une année et les bases d'imposition ont été revalorisées de manière forfaitaire (disposition de la Loi de finances rectificative pour 2017) au même titre que celles des locaux d'habitation (+1,2%).

C'est en 2019 que la revalorisation a bien eu lieu selon les principes de la réforme. Ainsi, à partir de 2019, les valeurs locatives sont indexées sur l'évolution des loyers constatée dans la zone.

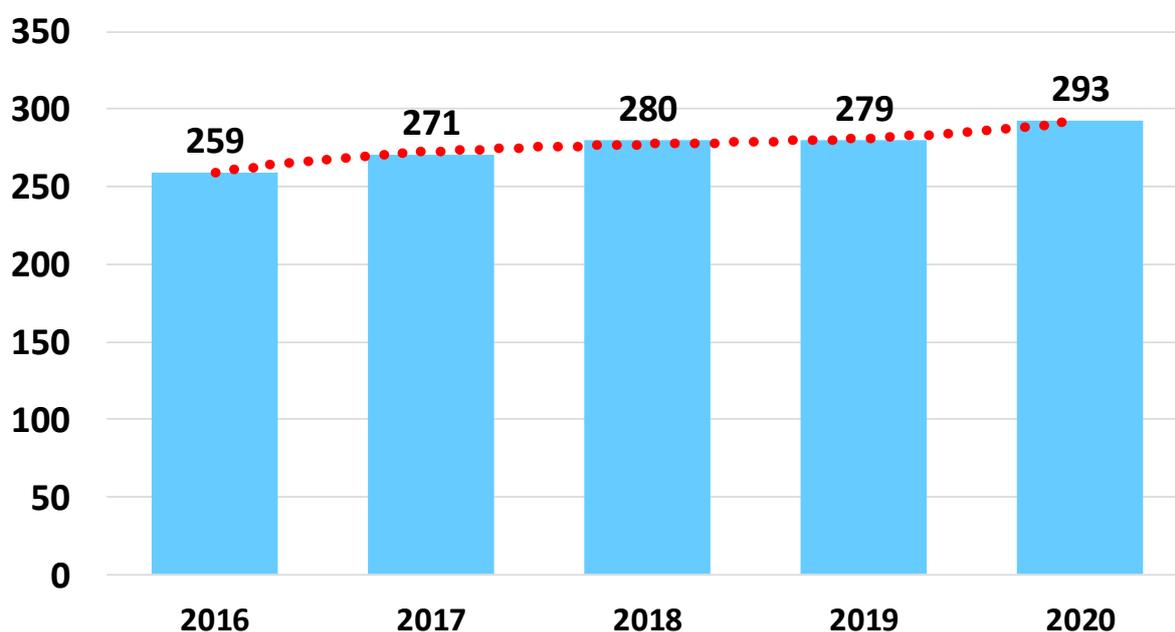
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : un regain de dynamisme

Pour rappel, la CFE est l'une des deux composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET). Elle est assise sur les valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière.

– Evolution des bases

Les bases de CFE ont évolué depuis 2016 comme suit :

Evolution des bases CFE - GPSO en M€



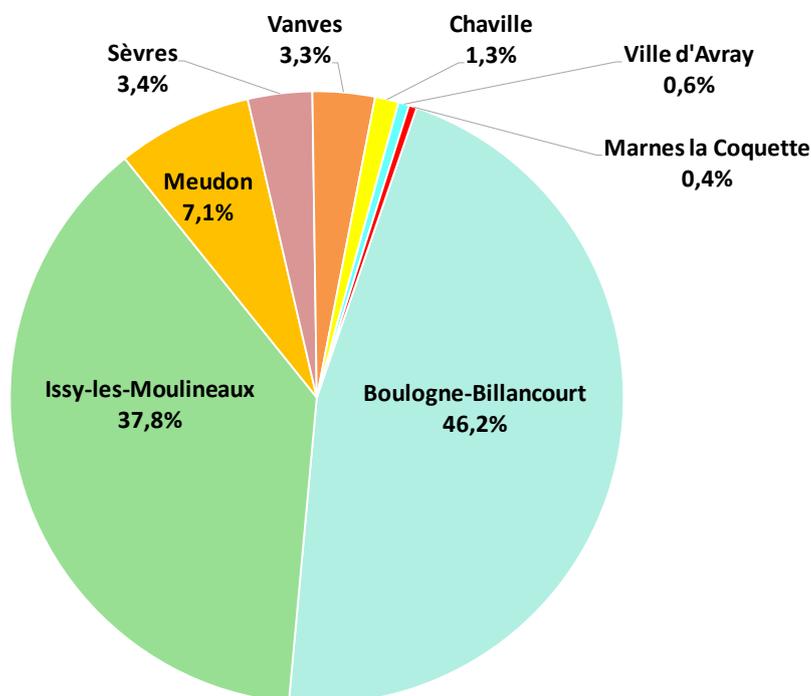
En 2020, les bases ont bénéficié d'une augmentation de 4,8% principalement en raison de deux facteurs : d'une part ces valeurs locatives sont indexées sur l'évolution des loyers constatée dans la zone et par l'implantation sur le territoire de nouvelles entreprises.

¹⁷ Article 1518 bis du CGI.

¹⁸ Ces tarifs sont appliqués pour chaque catégorie de local et fixés par secteur et par département.

La répartition des bases évolue peu :

Répartition des bases définitives 2020 de CFE entre les communes (en %)



– Taux de CFE :

En 2020, le Conseil de Territoire a maintenu inchangé le taux de CFE pour favoriser la compétitivité du territoire. Pour mémoire, le taux de CFE est harmonisé depuis 2014 sur les 7 villes « historiques » de la CA GPSO (= taux cible). Il est également rappelé que le taux de CFE de Marnes la Coquette étant inférieur au taux cible de GPSO au moment de son intégration à notre EPCI une phase de lissage de 10 ans a été instituée pour que Marnes rejoigne le taux harmonisé d'ici 2023. Le taux de CFE appliqué au territoire de Marnes la Coquette a ainsi été de 18,21% en 2020 et de 20,21%¹⁹ pour le reste du territoire de GPSO.

– Produit 2020 :

En 2020, les bases de CFE sont en augmentation de 4,8%, et atteignent donc 293M€. Après application du taux d'imposition à 20,21%²⁰ et d'un lissage²¹ d'un montant de -13K€, le produit de CFE perçu s'élève à 59M€. L'année 2020 marque une évolution de +2M€ des recettes de CFE de GPSO par rapport à 2019.

¹⁹ Délibération C2020/02/15

²⁰ Sauf pour Marnes-la-Coquette qui dispose d'un taux à 18,21% en 2020

²¹ Liée à la réforme des valeurs locatives cf supra

Le montant des rôles supplémentaires et des rôles complémentaires titrés en 2020 est de 0,9M€ contre 0,8M€ titrés en 2019.

– **Les allocations compensatrices : compensations d'exonération de CFE**

Quatre catégories d'exonérations sont compensées par le biais des allocations compensatrices versées par l'Etat :

- l'exonération des bases minimum de CFE (chiffre d'affaires inférieur à 5K€) pour un montant d'1,2M€. Celle-ci est en augmentation de 108K€ par rapport à 2019, dont le montant exonéré était d'un peu plus de 1M€ ;
- l'exonération issue des réductions pour création d'entreprises (RCE) pour un montant de 69K€, soit une augmentation de 41K€ par rapport à 2019. Il avait été perçu, lors du précédent exercice, une exonération de 28K€ ;
- l'exonération des diffuseurs de presse pour un montant de 85K€ qui présente une augmentation de 69K€. En effet, le montant de cette exonération était de 16K€ en 2019 ;

Le montant total du produit issu de la compensation des exonérations est donc de 1,3M€. Une évolution de 218K€ est constatée par rapport à l'année 2019, lors de laquelle il avait été perçu un montant de compensations à hauteur de 1,1M€.

La CFE connaît donc en 2020 un regain de dynamique en comparaison à l'année 2019, en raison de l'augmentation des bases. En raison du mode de calcul et de versement de la CFE, les effets de la crise économique se feront pleinement sentir en 2022. Il est par ailleurs rappelé la perte de la perception de la CFE par l'EPT à compter de 2023.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

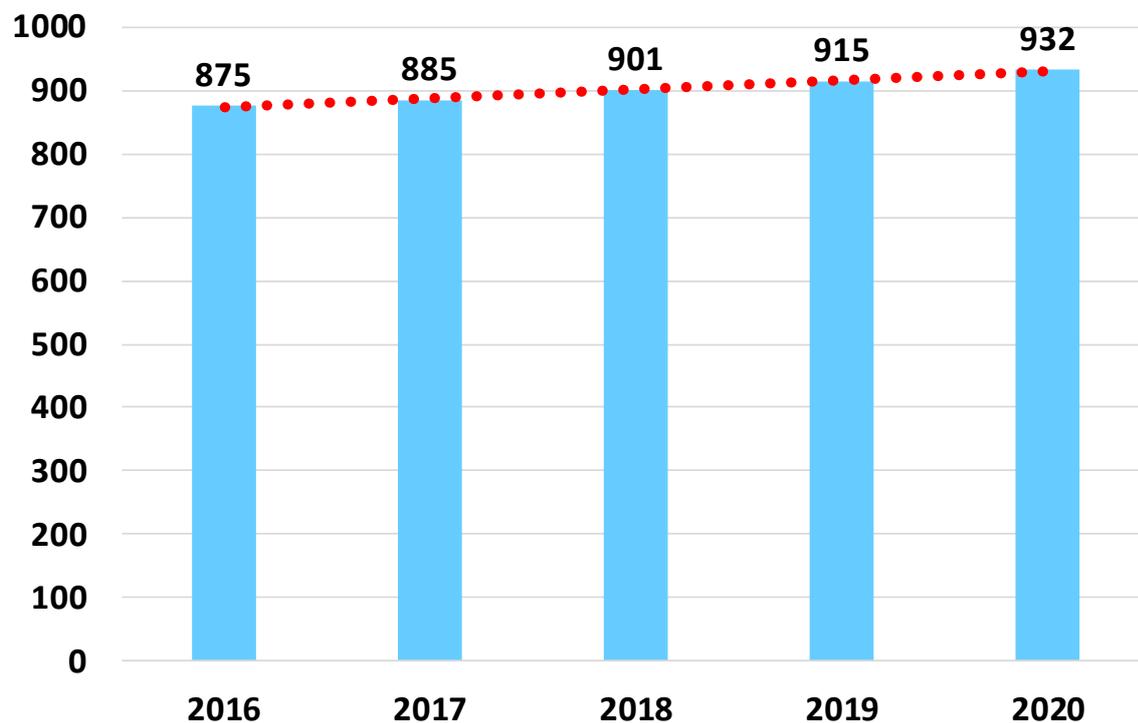
La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est une taxe payée par tout propriétaire (ménages, entreprises...) d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle contribue au financement de la collecte et du traitement des déchets.

– **Evolution des bases :**

Les bases de TEOM pour l'année 2020 varient de +1,9% par rapport à 2019.

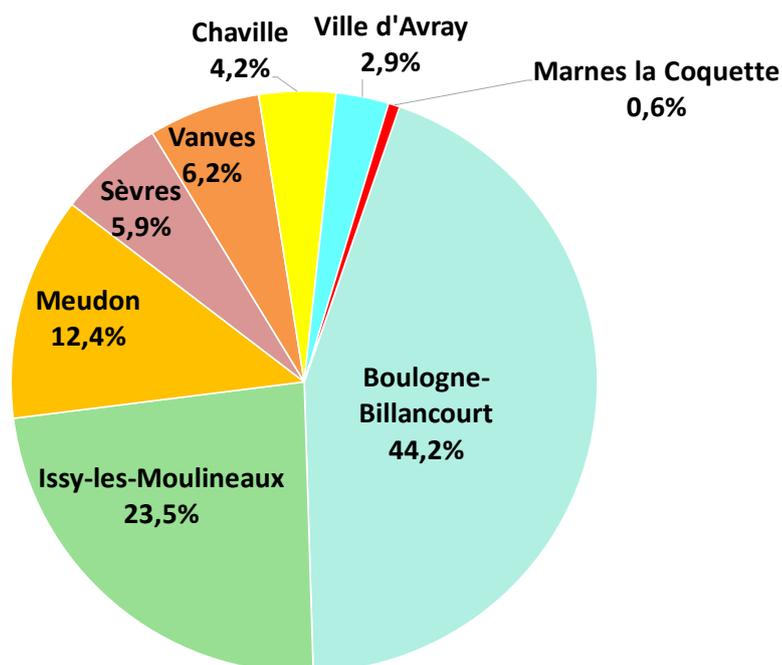
Ainsi, les bases de TEOM ont évolué depuis 2016 comme suit :

Evolution des bases de TEOM - GPSO en M€



Ces bases sont réparties comme suit en 2020 :

Répartition des bases définitives 2020 de TEOM entre les communes (en %)



– **Taux de TEOM :**

Pour mémoire, le taux de TEOM est harmonisé depuis 2014 sur les 7 villes « historiques » de la CA GPSO et se situait à 4,30% en 2019. En 2020, le taux a été diminué à 4,23%, soit une nouvelle diminution de - 2% du taux, Le taux de TEOM a ainsi été diminué de plus de 5% depuis 2017.

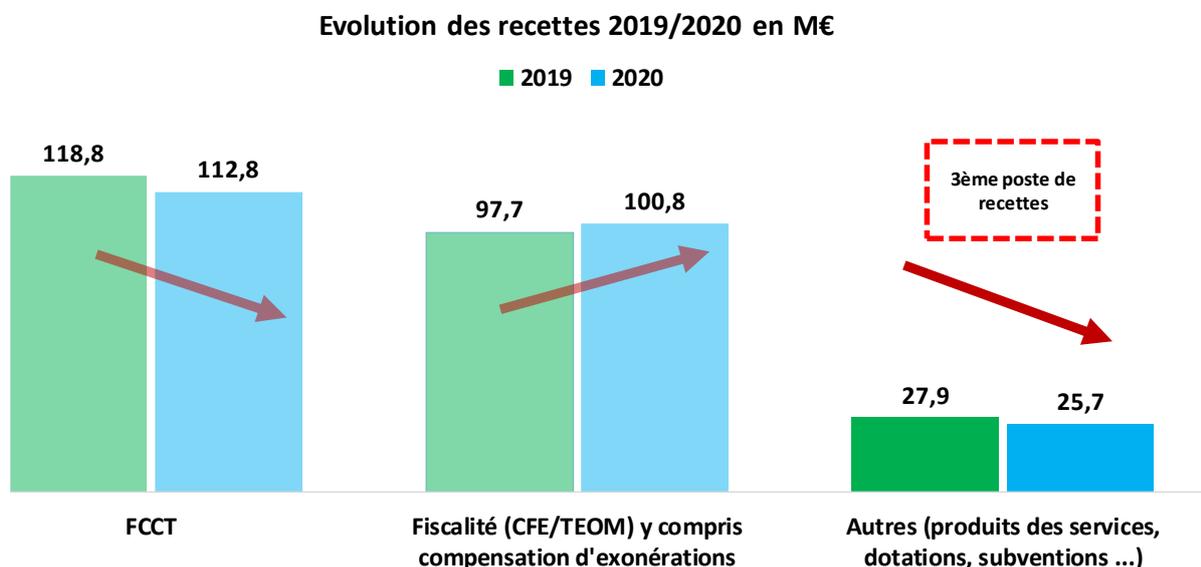
Le taux de TEOM de Marnes-la-Coquette étant inférieur au taux cible de GPSO au moment de son intégration à notre EPCI, deux zones ont été créées (une zone pour Marnes et une zone pour les 7 autres communes) et une phase de lissage a été appliquée pour que Marnes-la-Coquette rejoigne le taux harmonisé. L'année 2020 marqua la fin de cette phase de lissage. Ainsi, le taux de TEOM appliqué au territoire de Marnes-la-Coquette en 2020 fut de 4,21%.

– **Produit 2020**

Dès lors, en tenant compte d'un montant de bases de 932M€, d'un taux de 4,23% (sauf pour la commune de Marnes la Coquette avec un taux de 4,21%) et d'un montant de lissage à -13K€, **le produit de TEOM s'établit à 39,4M€ en 2020 et marque une légère évolution de +122K€ par rapport à 2019.** Cette constance de la recette de TEOM s'explique par une augmentation des bases de +1,9% et par la diminution réciproque du taux d'imposition de -2%.

Le montant des rôles supplémentaires et des rôles complémentaires titrés en 2020 s'élève à 28K€, soit une diminution de -29,5K€ par rapport à 2019.

1.1.4. Les autres recettes : un panier hétérogène qui évolue



Outre les recettes fiscales et le FCCT, les recettes perçues par GPSO pour financer les compétences structurantes de son territoire sont diverses : il s'agit des droits de stationnement, des subventions ou encore des participations des usagers. Il en résulte des recettes dont le montant total représente environ 25,7M€. Ce montant est en baisse de 2,2M€ par rapport à 2019, essentiellement en raison de :

- La baisse des produits de stationnement perçus (-5,3M€) ;
- la baisse pour les droits des conservatoires (-0,5M€) ;
- la hausse des subventions perçues (+1,1M€) ;
- la hausse des recettes exceptionnelles (+2,1M€) ;

Droits de stationnement :

Rappel de la réforme

Pour mémoire, la réforme de la dépenalisation du stationnement, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, a entraîné la suppression des amendes de police liées au stationnement payant initialement perçues par les communes. En contrepartie, le stationnement donne désormais lieu au règlement par l'utilisateur – à défaut de règlement du forfait de stationnement – d'un forfait post-stationnement (FPS) perçu par l'EPT.

Par ailleurs, depuis 2019, les communes se voient prélevées (sur le produit des amendes de police non lié au stationnement payant, ou sur leur fiscalité le cas échéant) une contribution versée à Ile-de-France Mobilité (ex-STIF) et à la Région.

Ainsi, le FCCT définitif 2019 a été fixé avec pour objectif de maintenir le niveau de ressources 2018 des villes. Néanmoins, contrairement aux prévisions du bloc local, les communes membres ont continué

de percevoir en 2019 les recettes liées aux amendes de police émises au titre du stationnement payant en 2017 tout en étant compensées par GPSO au travers du FCCT. Les effets de la réforme se sont étendus sur deux ans.

En 2020, exceptionnellement, la compensation versée aux villes via le FCCT a été figée pour anticiper la perte de produit due à la disparition des amendes de police liées au stationnement payant, et préserver les budgets communaux.

En outre, à partir de 2021, le pacte financier et fiscal de GPSO prévoit que le solde financier de la réforme soit réparti pour moitié entre les communes et GPSO via le FCCT sur la base du bilan financier établi en 2020.

Les droits de stationnement 2020

Les droits de stationnement se composent donc des redevances de stationnement ainsi que des forfaits post-stationnement (FPS). En 2020, GPSO a perçu 9M€ au titre des redevances de stationnement et 4M€ au titre des FPS, soit un montant total de 12,7M€.

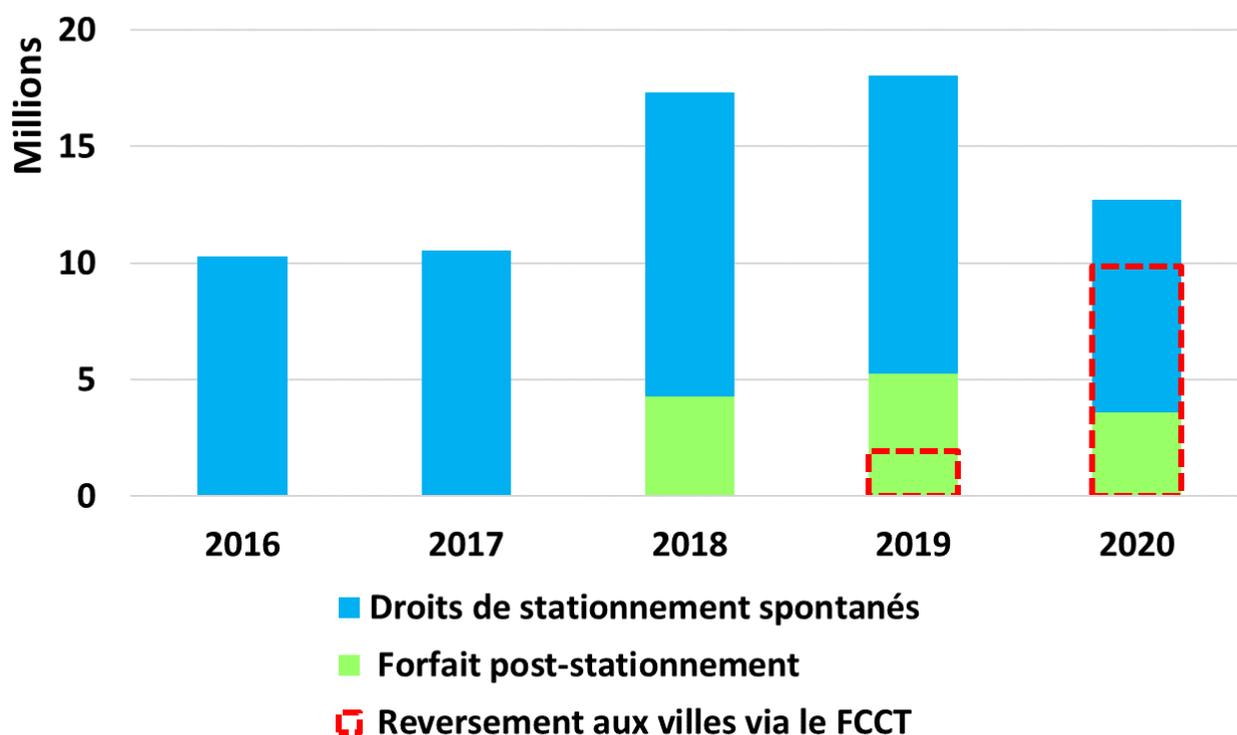
Impact de la crise sanitaire :

L'exercice 2020 fut marqué par la crise sanitaire, ayant forcé la mise en application de mesures exceptionnelles de confinement qui ont contraint les habitants du territoire à s'isoler au sein de leurs domiciles. Afin de soutenir les usagers disposant de véhicules stationnés sur le domaine public de GPSO, il a été mis en place la gratuité du stationnement depuis le début du premier confinement et jusqu'au 2 juin 2020. En conséquence de cette mesure de soutien et d'une plus faible rotation des véhicules, l'EPT a supporté une perte de recettes s'élevant à -5,3M€. Plus précisément, les redevances de stationnement ont été impactées de -3,7M€ et les FPS de - 1,6M€.

L'évolution des droits de stationnement

Le montant global du stationnement en 2020 se répartit comme suit :

Evolution des droits de stationnement (2016-2020)

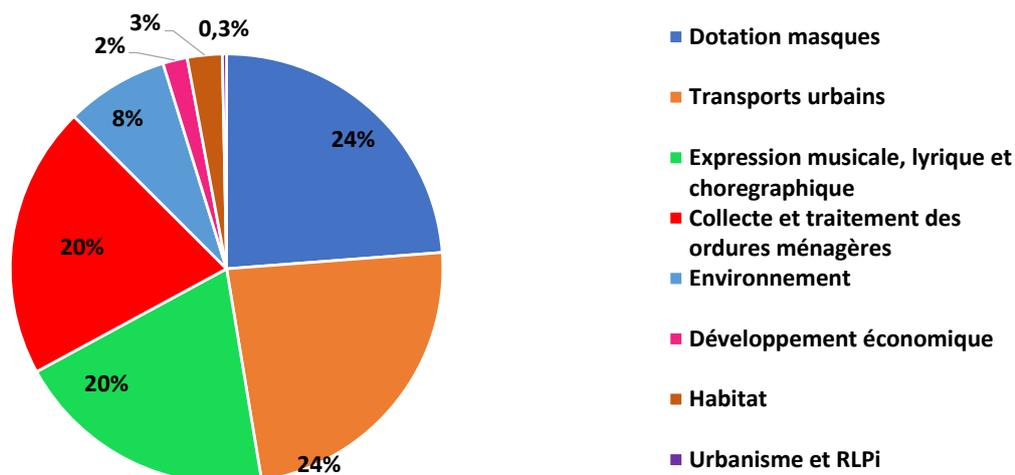


Pour mémoire, ces recettes sont partiellement reversées aux délégataires de service public pour un montant de 3,8M€ en 2020, soit une diminution de -1,6M€ par rapport à la rémunération versée en 2019 en raison de la baisse concomitante des recettes (cf. supra). Par ailleurs, GPSO contribue à la perte du produit des amendes de police à hauteur de 9,9M€ en 2020 – dans l’attente du bilan définitif de la réforme – contre 1,9M€ en 2019.

Les subventions

GPSO a perçu en 2020 un montant total de subventions de fonctionnement de 3,3M€ soit une hausse de 1,1M€ par rapport à 2019.

Répartition par compétence des subventions de fonctionnement reçues en 2020



Le montant des subventions de fonctionnement perçues par GPSO augmente globalement en 2020 : cette augmentation est principalement expliquée par le versement d'une compensation par l'Etat au titre de l'achat de masque dans le cadre de la crise sanitaire (+783K€)²².

Par ailleurs, la subvention reçue de la part du SYCTOM a augmenté de 173K€ par rapport à 2019 en raison de la diminution des tonnages entre 2019 et 2020²³.

Dans le même temps, GPSO a perçu des subventions de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) d'un montant total de 86K€, soit +65K€ par rapport à 2019. A noter que cette recette fluctue en fonction des différents chantiers entrepris.

Concomitamment, les subventions perçues par les conservatoires sont stables (-19K€, soit niveau de 2018). Les subventions versées par l'Etat diminuent de 63K€ quand celles du département augmentent de 44K€.

Les subventions relatives à l'environnement augmentent de 119K€ en raison de la subvention versée au titre de la concertation du plan climat (+24K€), et la subvention attribuée dans le cadre des actions de l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » pour 97K€. Cette dernière a été rattachée à l'exercice 2021 dans l'attente de l'atteinte des objectifs prévus dans la convention.

Transports urbains :

²² L'Etat a ainsi pris en charge 50% des masques achetés entre le 13 avril 2020 et le 1^{er} juin 2021, dans la limite du prix de référence.

²³ La différence entre les acomptes (dépenses basées sur les tonnages de l'année précédente, ici 2018) et le montant réellement dû (calculé en année N+1, ici en 2020, sur la base des tonnages 2019 validés) a fait apparaître un excédent de versement des acomptes perçus par le Syctom : GPSO a donc été remboursé, faisant apparaître une hausse des recettes.

La subvention liée aux transports urbains augmente de 21K€ pour atteindre 777K€. Cette augmentation est liée à l'actualisation annuelle du financement du STIF pour les services de transports urbains locaux (Chavilbus, TIM, Navette Monastère et ligne 469).

Aménagement :

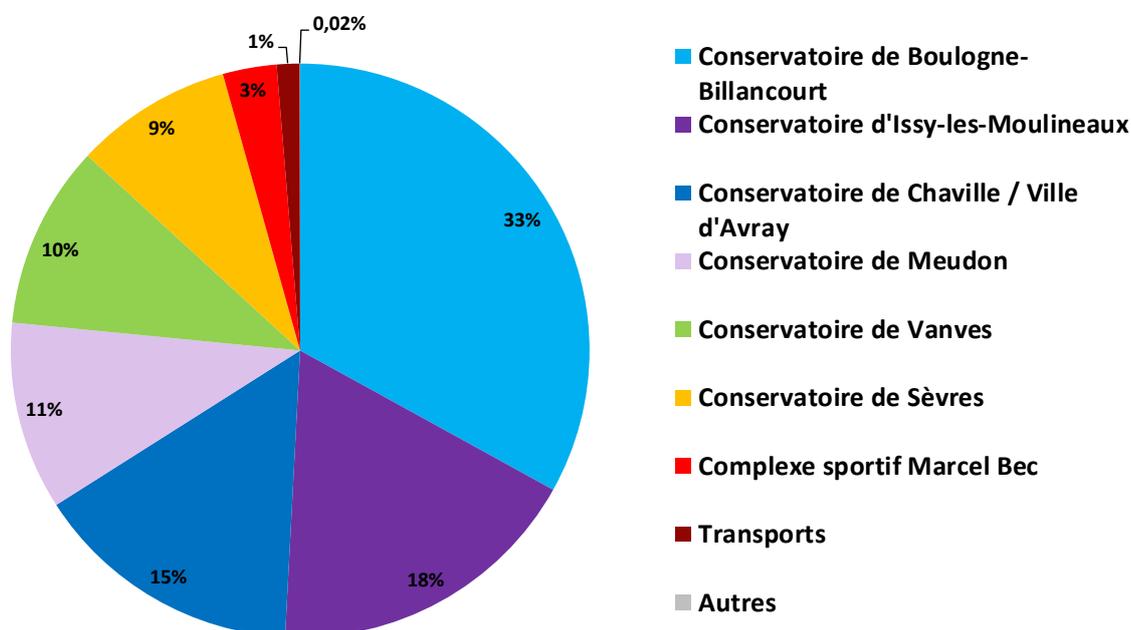
Enfin, depuis 2017, GPSO perçoit la Dotation Générale de Décentralisation au titre des opérations d'aménagement urbain. Elle s'élevait à 44K€ en 2017. Cette dotation sert à compenser le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales. Elle est désormais perçue par GPSO suite au transfert de la compétence PLUI. En 2020 la dotation perçue à ce titre est de 10K€, un montant équivalent à l'exercice précédent.

Participations des usagers

GPSO bénéficie également des participations payées par les usagers.

Ces participations, perçues au titre des droits d'inscription aux conservatoires, des locations d'instruments, de la billetterie des spectacles, des transports ainsi que des activités sportives et de loisirs, ont connu en 2020 une évolution de près de -0,5M€ pour un produit s'établissant à 1,7M€ contre 2,2M€ en 2019.

Redevances payées par les usagers en 2020



Cette variation entre 2019 et 2020 de -0,5M€ s'explique principalement par la diminution votée sur les droits de scolarité des élèves se réinscrivant dans les conservatoires pour 2020/2021. Cette mesure a été adoptée suite à la fermeture prolongée des conservatoires du fait de la crise sanitaire du printemps 2020 et jusqu'à la rentrée scolaire 2020/2021. Ainsi, les droits de scolarité ont baissé de -505K€ par rapport à 2019. Du fait de la situation sanitaire également, la régie de billetterie du Cube n'a enregistré aucune recette en 2020 (-21K€).

Les mises à disposition de personnel aux communes membres de GPSO et aux autres organismes

GPSO entretient des relations soutenues avec ses communes membres et différents organismes dits « satellites » via des conventions de refacturation de personnels, de locaux et plus généralement de moyens mis à disposition de ces derniers. Il en va ainsi des personnels mis à disposition d'une ou plusieurs villes en matière d'espaces verts, de commande publique, de voirie ou de Service d'Information Géographique (SIG) alors que l'utilisation par la ville de Boulogne-Billancourt d'une partie des locaux du conservatoire donne lieu à une refacturation des frais de fonctionnement et d'entretien du bâtiment à due concurrence.

Le montant 2020 au titre des refacturations de personnel auprès des communes membres de GPSO (1,6M€) et de ses satellites (0,4M€) baisse de -120K€ par rapport à 2019. Cette évolution est expliquée principalement par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de mise à disposition de refacturation de la direction territoriale à la ville de Vanves (-70K€)²⁴.

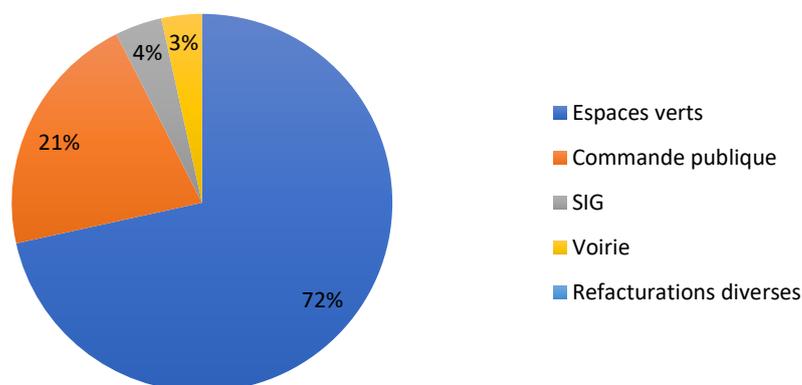
Ci-dessous en détail l'ensemble des refacturations de personnel entre GPSO et les communes membres, réalisées entre 2016 et 2020 :

		2016	2017	2018	2019	2020	Variation N/ N-1
Ville de Boulogne-Billancourt	Espaces verts et voirie	338 036 €	383 665 €	377 330 €	373 493 €	378 652 €	1,4%
	Commande publique	47 315 €	42 772 €	52 652 €	55 958 €	54 423 €	-2,7%
Ville de Chaville	Espaces verts	89 567 €	74 920 €	76 976 €	75 546 €	78 408 €	3,8%
	SIG	0 €	0 €	0 €	10 810 €	13 164 €	21,8%
	Total Chaville	136 882 €	117 693 €	129 628 €	142 313 €	145 995 €	2,6%
Ville d'Issy les Moulineaux	Espaces verts	351 058 €	329 168 €	324 360 €	323 820 €	337 288 €	4,2%
	Commande publique	240 487 €	216 161 €	266 091 €	282 798 €	275 039 €	-2,7%
	SIG	49 153 €	43 494 €	36 455 €	34 591 €	42 126 €	21,8%
	Refacturations diverses	38 652 €	39 700 €	39 925 €	0 €	0 €	s.o
Total Issy-les-Moulineaux	679 350 €	630 906 €	666 830 €	641 209 €	654 452 €	2,1%	
Ville de Sèvres	Espaces verts	228 780 €	277 126 €	284 217 €	279 103 €	200 387 €	-28,2%
	SIG	30 020 €	8 385 €	6 835 €	6 486 €	7 300 €	12,6%
	Total Sèvres	258 800 €	285 511 €	291 052 €	285 589 €	207 687 €	-27,3%
Ville de Vanves	Espaces verts	125 963 €	135 418 €	133 920 €	133 514 €	63 359 €	-52,5%
Ville de Marnes-la-Coquette	Espace public	47 638 €	47 250 €	51 019 €	52 050 €	53 892 €	3,5%
Ville de Meudon	Voirie	0 €	50 000 €	50 000 €	20 000 €	0 €	-100,0%
Ville d'Avray	Espaces verts	0 €	21 494 €	52 165 €	51 229 €	62 902 €	22,8%
	Action en faveur des personnes en difficulté	0 €	0 €	0 €	9 921 €	0 €	-100,0%
	Total Ville d'Avray	0 €	21 494 €	52 165 €	61 150 €	62 902 €	2,9%
TOTAL REFACTURATIONS VILLES		1 586 668 €	1 671 936 €	1 751 944 €	1 709 317 €	1 566 938 €	-8,3%

Voici la répartition de la refacturation des mises à disposition de personnel aux communes par type de prestation effectuée :

²⁴ Les deux autres évolutions notables (espaces verts de Sèvres et voirie de Meudon) sont expliquées par l'absence erronée de rattachement.

Refacturation de personnel aux villes 2020



GPSO refacture également les personnels mis à disposition de plusieurs organismes et associations tels que Seine Ouest Entreprise et Emploi, l'Agence Locale de l'Énergie ou encore le Comité des Œuvres Sociales de GPSO. Cette recette reste stable par rapport à 2019 (+22K€).

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation N/ N-1
<i>Syndicat Mixte Ile de Monsieur</i>	116 884 €	111 221 €	110 774 €	0 €	0 €	s.o
<i>Agence Locale de l'énergie</i>	65 176 €	64 087 €	63 993 €	65 322 €	67 529 €	3,4%
<i>SOEE (Maison des Entreprises et de l'Emploi)</i>	211 341 €	218 459 €	215 565 €	214 530 €	227 300 €	6,0%
<i>Comité des Œuvres Sociales</i>	74 723 €	78 258 €	80 539 €	78 664 €	86 807 €	10,4%
<i>Association Accords majeurs</i>	17 779 €	18 151 €	18 425 €	18 763 €	17 946 €	-4,4%
<i>Association Chorim</i>	2 624 €	2 114 €	2 234 €	2 188 €	2 110 €	-3,6%
TOTAL REFACTURATIONS AUTRES	488 528 €	492 289 €	491 530 €	379 467 €	401 692 €	5,9%

Le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur recettes de l'État versé aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destiné à assurer une compensation partielle de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses d'investissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assiette du FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

En ce qui concerne le FCTVA de fonctionnement, la dotation perçue par GPSO en 2020 est de 484K€ contre 311K€ en 2019, soit une hausse de 173K€, en raison de l'augmentation des travaux éligibles.

La refacturation au budget assainissement

Il est supporté par le budget principal l'ensemble des dépenses de personnel et de structure. A ce titre, les dépenses liées à l'assainissement sont refacturées au budget annexe d'assainissement. Ainsi, en

2020, 776K€ ont été refacturés au budget d'assainissement. Ce poste de refacturation évolue de 84K€ en raison d'une réimputation comptable entre 2019 et 2020²⁵.

Recettes diverses

GPSO perçoit également divers produits des services du domaine au titre de l'exercice de plusieurs compétences.

- Au titre de la compétence voirie, GPSO a perçu 0,77M€ en 2020 contre 0,55M€ en 2019 en ce qui concerne les redevances d'occupation du domaine public (RODP), soit une hausse de 217K€. Ce panier de recettes comprend les RODP dues par différents opérateurs des domaines de l'énergie et des télécommunications (591K€) ainsi que les redevances relatives au contrat d'exploitation du mobilier urbain conclut avec JC DECAUX (176K€). Il évolue à la hausse suite à la mise en place d'un nouveau contrat unique d'exploitation et entretien du mobilier urbain sur les villes de Meudon, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Ville-d'Avray, Chaville et Marnes-la-Coquette, qui prévoit notamment une redevance forfaitaire indexée sur le chiffre d'affaire du mobilier publicitaire.
- D'autres RODP sont perçues au titre des compétences de collecte et traitement des ordures ménagères, d'éclairage public et d'aménagement urbain pour +9K€ par rapport à l'exercice 2019.
- Au titre du stationnement, les redevances versées à GPSO par les délégataires en situation excédentaires s'élèvent à 567K€ en 2020, en hausse de 76K€ par rapport à 2019.
- Suite à la mise à disposition d'une partie du complexe sportif Marcel Bec à l'entreprise Renault, GPSO perçoit une redevance de 286K€ en 2020, en évolution de +15K€ par rapport à 2019 du fait de la révision annuelle de ladite redevance.
- Enfin, les remboursements sur rémunération du personnel et sur charges de sécurité sociale et de prévoyance diminuent de -79K€ par rapport à 2019 pour s'établir à 92K€ en 2020.

Les recettes exceptionnelles connaissent une hausse ponctuelle

Les recettes exceptionnelles titrées en 2020 représentent 2,6M€ en 2020, en augmentation de +2,1M€ par rapport à 2019 du fait de recettes ponctuelles relatives à :

- L'indemnisation des assurances de GPSO suite au sinistre du Parking Daydé pour 1,65M€ (cette recette servira à financer les travaux de réfection dudit parking prévus au budget 2021)²⁶.

²⁵ Réimputation liée à des loyers.

²⁶ Ce montant, bien qu'encaissé, est provisoire et dépend donc du marché de travaux qui sera notifié en 2021.

- La cession de la créance de la propriété du 78-82 Rue du Point du Jour à Boulogne-Billancourt pour +0,7M€. Ces crédits sont également inscrits en dépenses exceptionnelles pour le même montant.

1.2. Des dépenses propres en augmentation

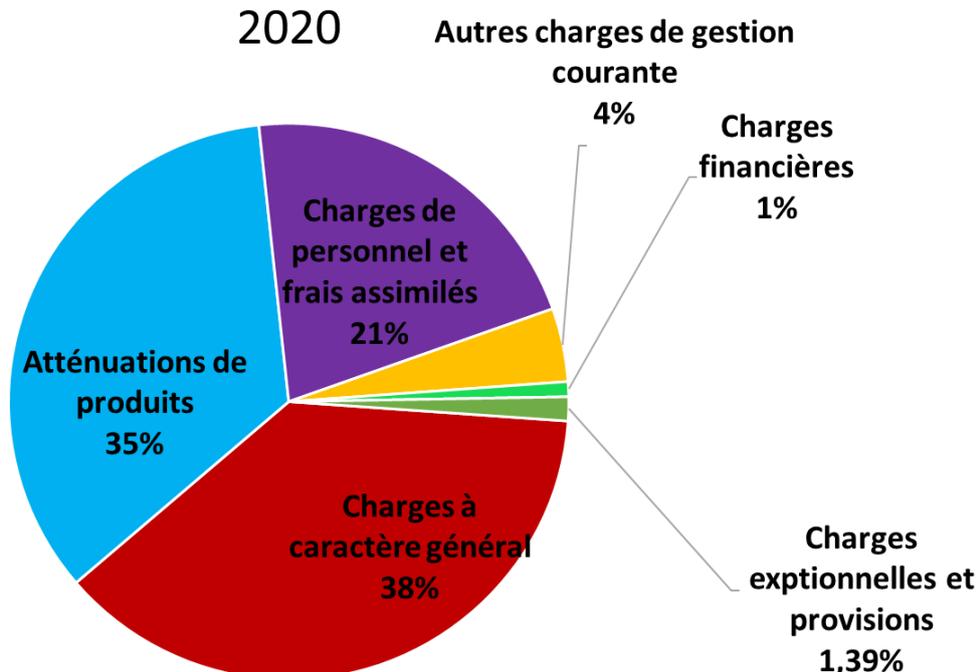
1.2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre et par fonction

Chapitres	GPSO 2016	GPSO 2017	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020			Evolution réalisé 2019/2020
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	
Dépenses								
Charges à caractère général	73 176 873,68	72 024 746,34	73 856 357,29	77 712 184,65	81 840 349,00	78 567 641,14	96,0%	1,1%
Charges de personnel et frais assimilés	44 679 476,41	45 075 946,91	44 366 048,18	44 129 878,50	48 581 868,00	44 464 222,95	91,5%	0,8%
Atténuations de produits	70 816 807,00	73 196 251,00	72 062 502,00	71 629 380,00	72 217 146,00	72 217 146,00	100,0%	0,8%
Autres charges de gestion courante	8 928 684,03	7 767 365,40	7 967 084,52	8 214 810,41	9 056 776,00	8 911 846,76	98,4%	8,5%
Charges financières	2 858 591,00	2 485 630,20	2 645 608,25	2 076 416,60	2 029 300,00	1 820 537,70	89,7%	-12,3%
Charges exceptionnelles	121 453,33	221 044,79	45 890,84	235 044,80	3 511 620,00	2 907 941,90	82,8%	1137,2%
Dotations aux provisions	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	200 631 885,45	200 770 984,64	200 943 491,08	204 027 714,96	217 237 059,00	208 889 336,45	96,2%	2,4%
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	17 231 300,17	-	s.o	s.o
Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 521 071,73	4 914 855,56	5 186 690,65	5 523 605,23	5 800 000,00	5 823 427,15	100,4%	5,4%
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	s.o	s.o
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	17 521 071,73	4 914 855,56	5 186 690,65	5 523 605,23	23 031 300,17	5 823 427,15	25,3%	5,4%
Total dépenses de fonctionnement	218 152 957,18	205 685 840,20	206 130 181,73	209 551 320,19	240 268 359,17	214 712 763,60	89,4%	2,5%

Présentation par chapitre :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général (38%), des atténuations de produits (35%), et enfin des charges de personnel et frais assimilés (21%).

Structures des dépenses réelles de fonctionnement 2020



Les dépenses de fonctionnement évoluent de +5,2M€ par rapport à 2019, soit +2,5%. Cette évolution se concentre sur les dépenses réelles de fonctionnement (+4,9M€).

- **Evolution des dépenses propres de GPSO²⁷**
 - Le chapitre relatif aux charges à caractère général²⁸ augmente de 1,1% soit +0,9M€ par rapport à 2019 en raison principalement de la reprise de l'inflation, de la volonté de renforcer le service rendu en matière de propreté sur le territoire, de la hausse de la subvention d'équilibre versée au délégataire du parking Rives de Seine à Boulogne-Billancourt. La crise sanitaire a également eu un impact direct sur ce chapitre à la hausse (dépenses supplémentaires liées à l'achat de masque, à des prestations de nettoyage etc) comme à la baisse (prestations non réalisées).
 - Le chapitre relatif aux autres charges de gestion courante²⁹ augmente de 8,5% soit une augmentation de 0,7M€ en raison du règlement du passif pour l'utilisation de la déchetterie de Paris par les habitants du territoire (+362K€), l'augmentation du montant versé au titre l'accès aux déchetteries du SYCTOM (+298K€) ;
 - Les charges exceptionnelles³⁰ augmentent de 2,7M€ : principalement en raison du versement de la subvention So Commerce dans le cadre de la crise sanitaire.
 - Le chapitre relatif aux frais de personnel³¹ évolue de 0,8% soit +0,3M€ en raison de l'évolution naturelle de la masse salariale³².
 - Le chapitre relatif aux charges financières³³ diminue de 0,3M€ en raison du remboursement anticipé d'emprunts en 2019 ayant généré une économie sur les intérêts financiers.

- **Evolution des dépenses « externes », sur lesquelles notre établissement n'a aucune marge de manœuvre³⁴ :**
 - Le chapitre relatif aux atténuations de produits augmente de 0,8% soit 0,6M€ en raison de l'augmentation de la contribution à la péréquation.

Présentation par fonction :

La structure des dépenses de fonctionnement par compétence du budget principal fait preuve d'une très grande stabilité depuis plusieurs années. Ainsi, plus de la moitié des dépenses de fonctionnement³⁵ de GPSO reste affectée à la collecte et au traitement des ordures ménagères, à la propreté urbaine et à l'enseignement artistique.

²⁷ Il s'agit des charges à caractère général, frais de personnel, autres charges de gestion courante et des charges financières.

²⁸ Chapitre 011.

²⁹ Chapitre 65.

³⁰ Chapitre 67.

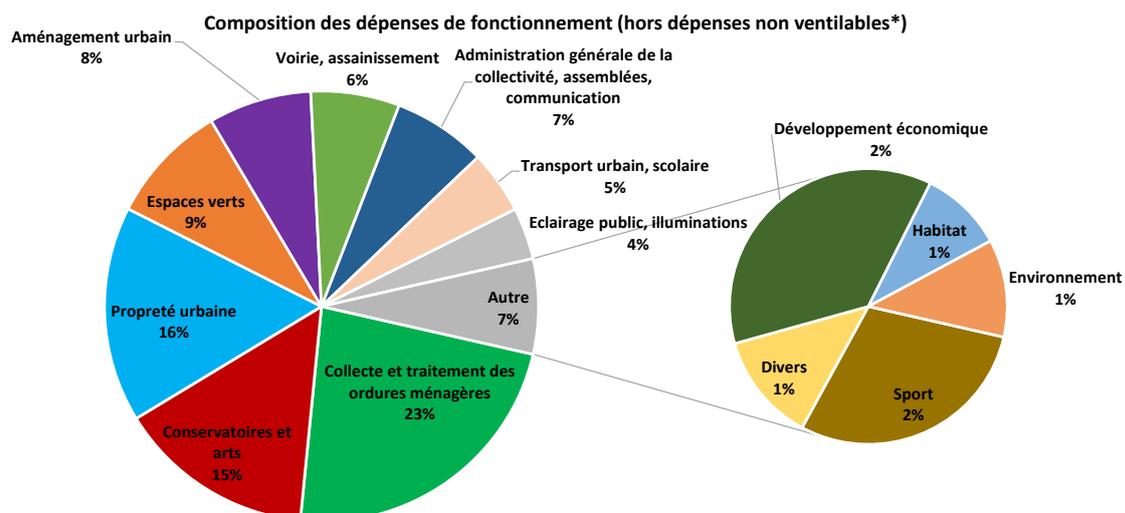
³¹ Chapitre 012.

³² Effet glissement-vieillesse-technicité

³³ Chapitre 66.

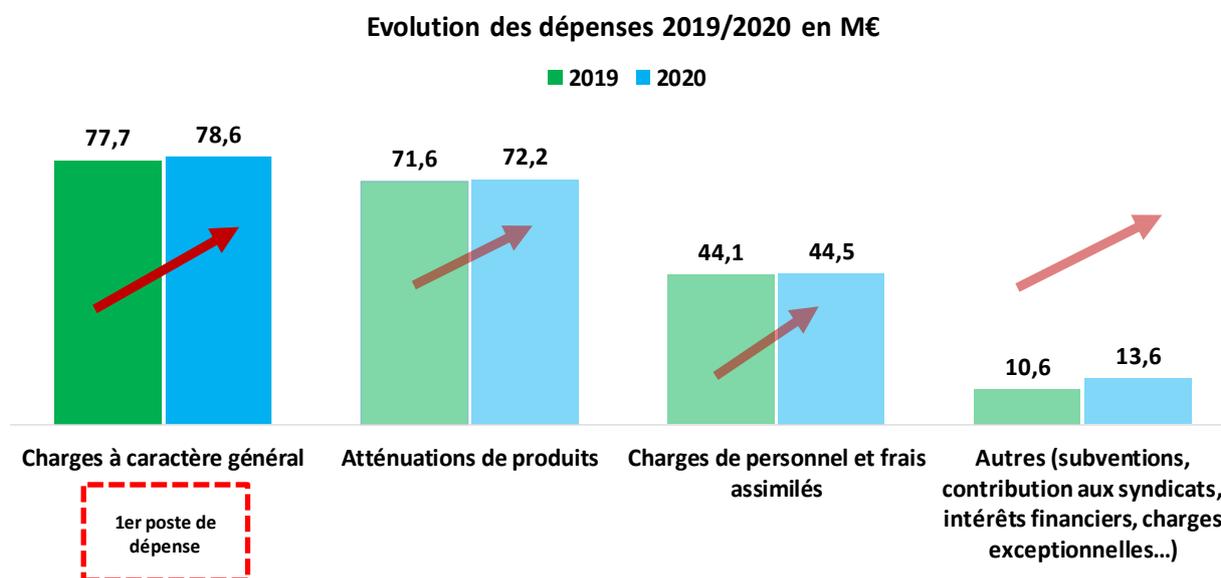
³⁴ Chapitre 014.

³⁵ Y compris frais de personnel hors dépenses non ventilables et atténuations de produits



* les dépenses non ventilables comprennent principalement les reversements (FPIC, Dotation d'équilibre, FNGIR).

1.2.3. Charges à caractère général : des dépenses dynamiques mais impactées par la crise



Les charges à caractère général constituent un poste important de dépenses, le montant budgété s'élevant à près de 82M€. Le taux de consommation des crédits s'établit à 96%, soit 78,6M€ de réalisation.

Les charges à caractère général augmentent de +1,1% par rapport à 2019 soit près de 0,9M€.

Cette augmentation modérée est principalement expliquée par des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire mais également par le renforcement des prestations de service rendues à la population. Dans le même temps, la régularisation de consommation d'électricité du conservatoire de Boulogne-Billancourt et la mise en place de nouveaux marchés a permis de maîtriser l'évolution du chapitre des charges à caractère général.

Notons enfin que la crise sanitaire a eu de multiples effets sur ce chapitre : si elle a entraîné la réalisation de prestations supplémentaires (achat de masques, prestation de nettoyage, marquage de piste cyclable provisoire etc), de nombreuses prestations prévues au budget ont toutefois dû être annulées (animations, propreté et maintenance dans les parcs).

Les réalisations de l'exercice 2020 concernent essentiellement deux types de charges : les achats et services extérieurs, c'est-à-dire le recours à des prestataires.

Achats

Les achats sont l'une des composantes du chapitre des charges à caractère général. Ils ont été réalisés en 2020 pour un montant de 5,4M€, ce qui représente 6,8% du budget des charges à caractère général.

Les fluides, dont l'électricité et l'eau, ont été consommés pour un montant de 1,8M€ et évoluent de -459K€ par rapport à 2019. Plus précisément, la fourniture d'électricité diminue de -474K€ principalement en raison de la diminution des dépenses relatives à la consommation du conservatoire de Boulogne-Billancourt pour un montant de -470K€³⁶. Il est parallèlement constaté une augmentation de 15,6K€ de la consommation d'eau, notamment au titre de la propreté des voies publiques.

Les fournitures stockables, c'est-à-dire les équipements, les vêtements, les fournitures de voirie et tout autre achat de matière et fournitures (graines et plants, terreaux, fleurs etc.) s'élèvent à 3,3M€, soit une augmentation de 1,8M€ par rapport à 2019. Cette évolution conséquente s'explique en raison des achats liés au COVID. En effet, d'importants achats de masques ont été réalisés en 2020 afin de les distribuer aux habitants du territoire et aux agents pour ce même montant. Enfin, les fournitures non stockées (combustibles, carburants, alimentation...) représentent 0,3M€ ; celles-ci augmentent de 41K€ en raison des achats de gel hydroalcoolique et de vitres de protection anti-postillons.

Ces achats sont en forte augmentation de 1,4M€ par rapport à 2019. Cette variation est donc principalement expliquée par l'augmentation exceptionnelle des achats de fournitures en conséquence de la crise sanitaire pour un montant total de 1,8M€ parallèlement à la diminution des dépenses relatives à la consommation d'électricité du conservatoire de Boulogne-Billancourt pour un montant de -474K€.

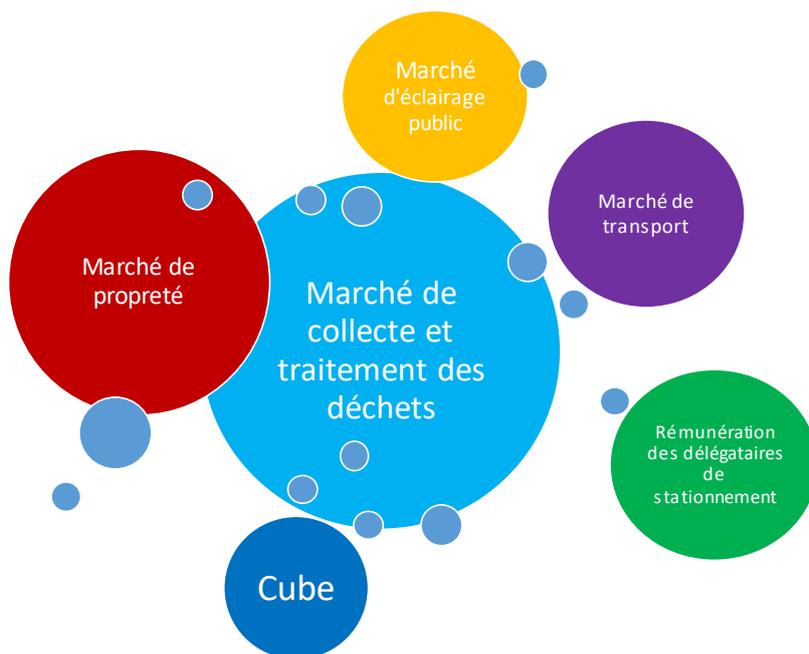
Les contrats et marchés

Les charges relatives aux contrats de prestations de service public avec des entreprises constituent le principal poste de dépense. Ce poste concentre les marchés les plus importants budgétairement de GPSO, notamment les marchés de collecte et traitement des déchets (22M€), de propreté (17,4M€), les délégations de service public de stationnement³⁷ (3,8M€), les marchés de transport urbain (4,5M€), les prestations d'entretien des espaces verts et de l'éclairage public (2,8M€) ou le contrat de gestion du Cube (1,2M€). A eux seuls, ces contrats représentent plus de 70% des dépenses imputées sur le chapitre des charges à caractère général.

³⁶ Baisse expliquée par : une consommation prévisionnelle 2019 trop importante (le rattachement, utilisé partiellement en 2020 a donc diminué le réalisé) et par la première année pleine du nouveau marché de consommation énergétique du conservatoire.

³⁷ Hors rémunération au délégataire du parking Daydé.

Les marchés structurants de GPSO



Ce poste diminue en 2020 de -1,2M€ soit une évolution à -2% par rapport à l'année précédente. Les principales évolutions sont ainsi :

- **le renforcement des prestations de propreté** ainsi que la réalisation de prestations complémentaires sur les espaces publics du territoire (+0,8M€). Des prestations complémentaires ont notamment été réalisées à Issy-les-Moulineaux (mail Menand, ZAC du Pont d'Issy, les Epinettes, Verdun, Berges de Seine), Chaville (parvis du centre-ville et crèche du Gros Chêne), ainsi qu'à et Vanves (galerie Jean Jaurès). Enfin des prestations complémentaires de lavage à haute pression et lavage mécanique ont été réalisées pour compenser l'arrêt du soufflage durant la période du premier confinement³⁸. Par ailleurs, l'indice de revalorisation des marchés de propreté a lui aussi contribué à cette augmentation ;
- **la hausse de la subvention d'équilibre** versée au délégataire du parking Rives de Seine (+0,7M€) ;

Parallèlement à ces évolutions haussières, **des économies ont été constatées :**

- **des économies sont également identifiées sur l'éclairage public de Boulogne-Billancourt et Sèvres (-0,2M€)**, en raison de la passation de l'avenant de 2018 au contrat de partenariat, instaurant la mise en place du passage en LED, ce qui a généré une baisse des loyers de consommation d'énergie, de frais d'abonnement et de maintenance.

³⁸ Direction territoriale ouest.

- **la diminution du coût des marchés de transport urbains (-0,3M€)** en raison de la contractualisation du nouveau marché multi-lignes de transport urbain. En effet ce nouveau marché a généré des économies grâce à la mise en concurrence et à l'application de négociations entre prestataires. La RATP reste l'exploitant des lignes de transport SUBB, TUVIM et TIM. S'agissant des lignes 469, Chavilbus, Navette de Vanves et la ligne 526 le groupement Mobicité est devenu le prestataire unique et a remplacé Transdev, Keolis, Cars Jouquin ainsi que la RATP/Transdev.
- **la baisse du coût de la collecte des déchets (-0,5M€)** en raison de la combinaison de plusieurs facteurs :
 - la diminution des acomptes versés au titre des ordures ménagères et des objets encombrants (-0,4M€)³⁹ ;
 - la non reconduction de la dépense réalisée en 2019 liée à la mise en place de l'extension des consignes de tri sélectif (-0,3M€).
 - la baisse sur le marché de collecte pneumatique à Issy-les-Moulineaux et Vanves (- 0,1M€) engendrée par le passage en première année pleine du nouveau marché, moins coûteux que le précédent ;
 - l'augmentation sur la collecte à Boulogne Billancourt (+0,1M€) du fait de la hausse de l'indice de révision, appliqué sur le marché de collecte entre 2019 et 2020.
 - l'augmentation sur la collecte sur les villes de Meudon, Ville d'Avray et Marnes-la-Coquette, principalement liée à la première année pleine de la collecte des déchets alimentaires (+0,2M€) ;
- **la diminution de la rémunération des délégataires de stationnement (-1,6M€)** : il s'agit d'un effet direct de la crise sanitaire. En effet, afin de soutenir les habitants du territoire, il a été décidé par GPSO, pour la période du premier confinement, d'établir la gratuité temporaire du stationnement sur son domaine public. Cette mesure, couplée à la baisse de rotation des véhicules sur le territoire, a eu pour conséquence la perte importante de recettes. Concomitamment, la rémunération des délégataires a donc diminué.

Les services extérieurs autres que les contrats et marchés⁴⁰

Ce poste de services augmente de +0,7M€ par rapport à 2019, avec une dépense réalisée de 18,4M€.

Les loyers et charges locatives

Les loyers et charges locatives ont été versés par GPSO pour un montant de 2,6M€ en 2020. Une évolution de ces dépenses, respectivement de +90K€ et +44K€, est constatée entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019.

L'augmentation des loyers s'explique par l'important rattrapage réalisé sur le loyer des Montalets, pour lesquels le bailleur a omis de modifier ses appels de loyers après la première période triennale

³⁹ Suite à la baisse des tonnages par rapport à 2019

⁴⁰ Compte 6132 au compte 6288.

de 2019. Aussi, s'agissant des charges locatives, leur augmentation est liée à la régularisation des charges du restaurant inter-entreprises en 2020.

Les entretiens et réparations sur voiries

Ce poste de services s'élève au montant de 2,7M€ en 2020 et augmente de +146K€. Cette évolution est la conséquence de plusieurs facteurs :

- des dépenses supplémentaires pour l'entretien et la réparation des espaces verts via le recours à des prestataires mais également de la nécessité de réaliser des petits travaux supplémentaires pour la réouverture des parcs après le premier confinement;
- la campagne de remise en peinture du mobilier urbain sur le territoire de la Direction territoriale ouest ;
- l'augmentation du nombre d'arbres sur le territoire, et donc l'augmentation de leur entretien ;

Formations

Malgré la crise, le budget alloué à la formation des agents a évolué fortement en 2020 (+85K€ soit un quasi doublement par rapport à 2019) en raison de la conjonction de plusieurs facteurs :

- le déploiement rapide et massif du télétravail qui a nécessité un accompagnement à l'utilisation des outils afférents ;
- le déploiement des formations liées à la question de l'innovation et des outils d'intelligence collective ;
- l'annulation de formations du CFNPT qui ont entraîné le recours à des prestataires privés.

Les études

Tout d'abord, les études et recherches effectuées par les services de l'EPT ont atteint en 2020 0,9M€ et présentent une augmentation de 42K€, soit une évolution de 4% par rapport à 2019.

Les études 2020 ont principalement portées sur les compétences liées à l'aménagement, la mobilité, l'environnement et à l'innovation.

L'ensemble de ces études ont pour objectif de porter et amorcer les projets ambitieux de l'EPT en matière de développement durable et urbain.

Les frais divers

Le compte des frais divers, qui contient les dépenses pour les franchises de sinistres et les frais de restauration, augmente de +67K€ soit une dépense totale de 0,2M€. Cette évolution est principalement due au nouveau marché d'assurance qui prévoit une franchise de sinistres sur le parc automobile de GPSO à la charge de l'établissement (+50,7K€). Quant aux frais de restauration, ils augmentent de +16,7K€. En effet, la crise sanitaire a abouti à la fermeture des lieux de restauration proposés aux agents. Parallèlement, la nouvelle offre de restauration servant à compenser ces fermetures s'est avérée plus coûteuse.

Les frais de documentation diminuent de -15,8K€ principalement en raison du non renouvellement à l'abonnement de données juridiques Lexis Nexis.

Les autres dépenses

Les autres services extérieurs (remboursement de frais aux communes, publications, déplacements, frais postaux etc.) représentent 6,1M€ de dépenses en 2020, soit 7,8% du chapitre des charges à caractère général. Ce poste augmente de 0,3M€.

Tout d'abord, plusieurs diminutions ont été constatées :

- Les dépenses non réalisées en raison de la crise sanitaire :
 - o -123K€ au titre des frais de nettoyage des locaux ;
 - o -53K€ au titre des animations ;
 - o -37K€ au titre des frais de réceptions ;
 - o -19K€ au titre des frais de mission pour aller en formation ;
 - o -8K€ au titre des frais d'affranchissement ;
- -32K€ au titre de la diminution des frais d'actes de contentieux, en raison de la non reconduction d'une dépense exceptionnelle liée à une expertise sur le parking Daydé⁴¹.

Ces baisses de dépenses ont été combinées à des augmentations :

- ainsi, les refacturations des villes à l'encontre de GPSO ont augmenté de +555K€. Cela s'explique en raison de régularisation sur l'exercice 2020 de charges relevant de 2019, concernant les frais liés au centre technique de Sèvres (+161K€), la mise à disposition de la salle du Colombier du conservatoire de Ville d'Avray (+72K€), mais aussi en raison du remboursement à la commune de Chaville d'une partie des travaux réalisés pour la mise en service des ascenseurs de l'Atrium (+265K€)⁴².
- Enfin, une augmentation de 32K€ sur les frais de télécommunication est observée en raison du déploiement d'internet dans les conservatoires afin de permettre les cours à distance.

Les impôts dus par GPSO

Chaque année, l'EPT est redevable au versement de diverses taxes. En 2020, 131K€ ont été payés au titre de ces taxes, ce qui marque une évolution de -20% par rapport aux versements de 2019 (-32K€). Cette diminution n'est pas homogène, et des évolutions disparates selon chaque taxe due sont constatées.

Les taxes foncières s'élèvent à 98,4K€ en 2020 et augmentent de 59K€. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 10K€, pour un montant versé de 22,7K€. Ces augmentations sont dues à la non réception, à ce jour, des avis d'imposition. Les montants ont donc été engagés et rattachés sur une base prudente.

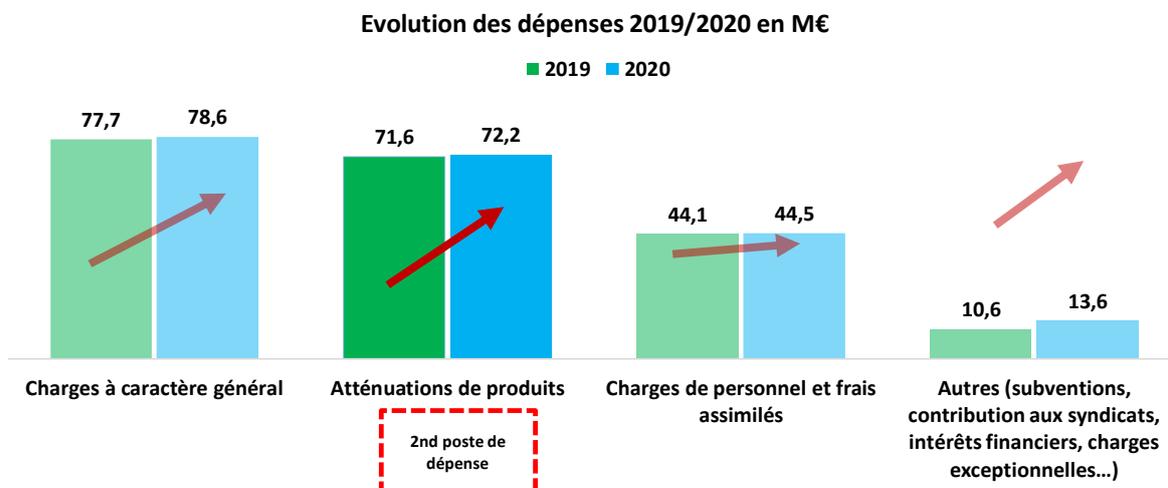
⁴¹ Cette expertise, menée pour identifier l'origine des désordres du Parking Dayde, avait conduit le tribunal de grande instance de Nanterre à ordonner la consignation d'une somme complémentaire de 27 262€ afin de proroger l'expertise.

⁴² Il a été approuvé que l'EPT supporte une part de cette dépense dans la mesure où les locaux affectés au conservatoire sont situés aux 1er, 4e et 5e étages du bâtiment et que plus de 550 élèves y sont accueillis

La diminution est constatée sur les autres taxes et versements assimilés (redevance versée à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, redevance versée à l'Office National des Forêts). Ceux-ci baissent de -102K€ en et passent donc de 110K€ en 2019 à 8,5K€ en 2020. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- la non reconduction d'une pénalité appliquée en 2019, justifiée par le non-respect des nominations paritaires sur les emplois fonctionnels, pour un montant de 90K€ ;
- la baisse de la redevance liée à la convention de l'Office National des Forêts, pour l'occupation de la forêt domaniale de Meudon au complexe Marcel Bec (-12K€) ;
- La diminution de la redevance due à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique de raison de la situation sanitaire impactant la tenue des spectacles.

1.2.4. Reversements : léger infléchissement de la contribution à la péréquation



Les reversements constituent le deuxième pôle de dépense : il s'agit de :

- la contribution versée à la MGP (33,4M€) ;
- la contribution à la péréquation (27,3M€) ;
- du versement au titre du FNGIR, mécanisme de compensation de la suppression de la taxe professionnelle (11,6M€).

Le reversement à la MGP : la dotation d'équilibre

L'article 59 de la loi NOTRe prévoit l'instauration d'une dotation d'équilibre (DE) entre la MGP et l'EPT, dont l'objectif vise « à garantir le niveau de financement de chaque établissement public territorial ainsi que l'équilibre des ressources de la métropole du Grand Paris ». Toutefois, la loi prévoit que :

- La dotation d'intercommunalité transférée à la MGP est compensée à l'EPT jusqu'en 2019 uniquement.
- La contribution au FPIC est imputée au bloc local, celui-ci étant composé de l'EPT et de ses communes membres.

Par ailleurs l'article 92 de la LFI 2017 a modifié l'article 59 de la Loi NOTRe. La référence à la CPS 2015 a été supprimée. Il ne s'agit plus de la CPS 2015 mais de la CPS de l'année, ce qui neutralise l'impact de la prise en compte de la CPS dans le calcul de la dotation d'équilibre. La baisse annuelle de la dotation part salaire est donc financièrement assumée par la MGP depuis 2017.

Ainsi, depuis 2017, la dotation d'équilibre est égale à :

Fiscalité GPSO 2015 transférée à la MGP⁴³ + DI N – AC 2015
--

Dans le cas de GPSO, la dotation d'équilibre est négative : les dépenses transférées sont supérieures aux recettes transférées. La dotation d'équilibre est donc une dépense : elle est donc versée par GPSO à la MGP.

Par ailleurs, la dotation d'intercommunalité a été maintenue dans le calcul de la dotation d'équilibre en 2020.

Elle représente ainsi 33,4M€ en 2020.

⁴³ CVAE + IFR + Tascom + TadTFPNB

Les mécanismes de péréquation (solidarité des territoires)

La péréquation horizontale, qui correspond à la solidarité entre les collectivités, diminue légèrement pour GPSO en raison de la fin de la montée en puissance des fonds de péréquation : le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) a été augmenté à 350M€ (+20M€) tandis que l'enveloppe du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à son niveau 2016, soit 1Mds€.

Le Fonds de Solidarité de Région Ile-de-France

La contribution des communes au FSRIF n'impacte pas l'EPCI, dans la mesure où il n'y a plus de prise en charge par l'EPCI via le FPIC de la contribution N-1 au FSRIF des communes.

En revanche, l'équilibre financier de l'ensemble du bloc (EPT, comme les communes membres) guide les Pactes financiers successifs. A ce titre, la forte contribution des communes membres de GPSO au FSRIF doit être présentée.

Pour rappel, deux modifications importantes ont été apportées à ce fonds de péréquation ces dernières années :

- Une modification du seuil de contribution en 2012 qui a entraîné une multiplication par 2 du nombre de communes contributrices. Toutes les communes de GPSO sont ainsi devenues contributrices à compter de 2012.
- L'introduction d'un critère « revenu par habitant » pondéré à hauteur de 20% à partir de 2014.

En 2020, l'enveloppe totale allouée au FSRIF a été augmentée de +20M€. Cette augmentation a eu pour conséquence de réactiver l'une des garanties plafonnant le prélèvement opéré sur les villes contributrices. Cela bénéficie à la ville de Paris qui a vu sa contribution être plafonnée.

Au regard de ces deux évènements (augmentation de l'enveloppement et plafonnement de Paris), les villes du Territoire supportent une augmentation de leur contribution de +3M€ dont +1,8M€ par Boulogne-Billancourt. Vient ensuite Issy-les-Moulineaux avec une augmentation de +0,6M€. Comme en 2019, les communes de Chaville et Vanves ne contribuent pas au fonds.

Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux restent ainsi parmi les 10 communes contribuant le plus à alimenter le FSRIF en 2020.

Le tableau ci-après récapitule les contributions des communes membres de GPSO depuis 2016 :

Prélèvement FSRIF en M€	Prélèvement 2016	Prélèvement 2017	Prélèvement 2018	Prélèvement 2019	Prélèvement 2020	Variation 2019/ 2020	Variation 2019/2020 en %
BOULOGNE-BILLANCOURT	12,60	14,54	16,35	13,53	15,32	1,8	13,2%
CHAVILLE	-	-	-	-	-	0,0	-
ISSY-LES-MOULINEAUX	5,79	7,09	7,20	6,12	6,70	0,6	9,4%
MARNES LA COQUETTE	0,12	0,11	0,11	0,11	0,11	0,004	3,7%
MEUDON	1,82	1,78	1,87	1,58	1,89	0,3	19,5%
SEVRES	0,81	0,85	0,94	0,75	0,92	0,2	23,1%
VANVES	0,30	-	-	-	-	0,0	-
VILLE-D'AVRAY	0,72	0,50	0,54	0,43	0,53	0,1	24,4%
TOTAL 8 COMMUNES	22,15	24,87	27,01	22,52	25,47	3,0	13,1%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

Le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communales (FPIC)

Le FPIC a été créé par la Loi de Finances pour 2011 et ses modalités de prélèvement / répartition définies par la LFI pour 2012 et révisées par la LFI 2013 (notamment les critères retenus dans le calcul de la contribution). La Loi de Finances pour 2016 a modifié la définition des contributeurs et les modalités de répartition de droit commun du prélèvement afin de prendre en compte la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux.

L'enveloppe consacrée au FPIC était fixée initialement à 150M€ en 2012. L'enveloppe devait progressivement atteindre 2% des ressources fiscales des collectivités à compter de 2018 soit plus de 1,2 milliards d'euros. La Loi de Finances pour 2018 a acté le renoncement durable à ce palier, puisqu'elle prévoit qu'« à compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 1 milliards d'euros⁴⁴ ».

Sont contributeurs au fonds⁴⁵ *les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé⁴⁶ par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant.*

Au regard de la richesse du territoire, GPSO est contributeur au FPIC depuis la création du Fonds à compter de 2012.

Modalités de répartition du prélèvement du bloc local entre les communes et l'EPT :

Les modalités de calcul et de répartition du FPIC dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris sont codifiées à l'article L5219-8 du CGCT. La Loi dispose ainsi que pour l'application du FPIC, les Etablissements Publics Territoriaux constituent des ensembles intercommunaux. Ils sont donc redevables de la contribution au FPIC en lieu et place de la Métropole du Grand Paris. Les EPT, comme les EPCI à fiscalité propre unique (FPU) peuvent recourir à la répartition de droit commun ou aux régimes dérogatoires prévus.

La répartition de droit commun du prélèvement est la suivante :

- contribution N de l'EPT égale au montant supporté par la communauté d'agglomération préexistante en 2015,
- contribution N des communes membres pour le solde, en fonction du potentiel financier par habitant 2015, sans tenir compte de leur contribution au FSRIF 2015.

⁴⁴ Article 163 de la Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018

⁴⁵ Article L2336-3 du CGCT.

⁴⁶ Défini à partir des impôts et de dotations : Impôts directs avec pouvoir de taux (TH, TFB, CFE) à partir des bases taxables valorisées au taux moyen national du bloc communal ; Impôts sans pouvoir de taux : IFR, CVAE, valorisés pour leur produit ; Dotations : dotation de compensation de la suppression de la part salaires (intégrée depuis 2004) et la dotation forfaitaire des communes (intégrée depuis 2005).

NB : la notion de potentiel fiscal correspond aux éléments ci-dessus, sans la dotation forfaitaire des communes. Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire des communes.

Chaque EPCI peut néanmoins définir une répartition dérogatoire au droit commun par délibération adoptée dans un délai de deux mois suivant la notification de l'Etat.

En 2016, conformément à l'esprit du Pacte financier et fiscal de 2015, une répartition dérogatoire conforme au droit commun antérieur à 2016 a permis le maintien de la prise en charge par GPSO du plafonnement de la contribution des communes membres, à hauteur de leur contribution au FSRIF N- 1. La contribution 2016 du bloc local, d'un montant de 27,5M€, a été répartie entre l'EPT pour 24,8M€ et les communes membres de GPSO pour 2,7M€ par délibération n°C2016/06/36 adoptée à l'unanimité le 29 juin 2016. L'EPT a ainsi supporté 90% de la contribution du bloc.

Cette répartition a permis de garantir les équilibres des 8 communes et de l'EPT.

En 2017, conformément à l'esprit du Pacte financier et fiscal de décembre 2016, une répartition dérogatoire a été proposée : GPSO a de nouveau supporté 90% de la contribution du bloc. Le solde (10%) de la contribution a été réparti entre les communes membres. Cette répartition a permis d'arrêter des parts (%) de contribution. Ainsi, toutes les communes contribuent à alimenter le FPIC.

Au regard de la stabilité du FPIC en 2018 à l'inverse de la progression du FSRIF, et de l'évolution favorable (même si ponctuelle sur 2018) des équilibres financiers en raison du ralentissement de la progression de la péréquation et de la prise en charge de la baisse de la CPS par la MGP, les budgets depuis 2018 ont reconduit la répartition entérinée par le Pacte Financier et Fiscal de décembre 2016.

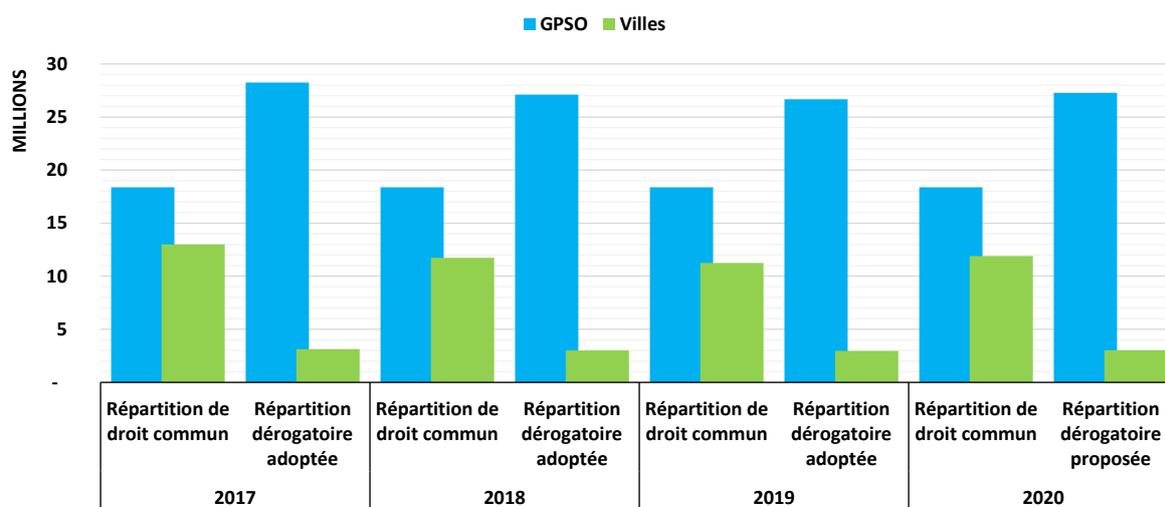
Cette répartition est la suivante :

Répartition de la contribution au FPIC	FPIC 2020 selon répartition arrêtée par le Pacte financier voté le 18 décembre 2019	Part de la contribution du bloc au FPIC en 2020 conformément au PFF
FPIC bloc local (GPSO + villes)	30 303 933	100%
BOULOGNE-BILLANCOURT	1 151 549	3,8%
CHAVILLE	151 520	0,5%
ISSY-LES-MOULINEAUX	818 206	2,7%
MARNES-LA-COQUETTE	6 061	0,02%
MEUDON	424 255	1,4%
SEVRES	242 431	0,8%
VANVES	212 128	0,7%
VILLE-D'AVRAY	24 243	0,08%
Total villes	3 030 393	10%
EPT GPSO	27 273 540	90%

Montant du prélèvement 2020

La contribution 2020 du bloc local, d'un montant de 30,3M€ a été répartie entre l'EPT pour 27,2M€ et les communes membres de GPSO pour 3M€. L'EPT a ainsi supporté 90% de la contribution du bloc.

Evolution de la contribution au FPIC - répartition de droit commun et répartition dérogatoire



La contribution de GPSO a donc augmenté de +0,6M€ par rapport à 2020⁴⁷.

⁴⁷ Cette hausse résulte d'un mécanisme complexe : l'indice de prélèvement augmente légèrement, sous l'effet d'une progression du potentiel financier agrégé et de la valeur du point.

Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

Pour mémoire, le système mis en place dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle garantit aux collectivités territoriales un montant de recettes fiscales au moins égal à celui perçu avant la réforme.

Le calcul des gains ou pertes engendrés par la réforme est fondé sur la base des recettes fiscales perçues en 2010. Ont été comparées les recettes fiscales 2010 recouvrées avant réforme (compensation relais) aux recettes fiscales qu'aurait perçues la collectivité si la réforme avait été effective dès 2010 (nouveau panier de recettes).

Il est à noter que du montant total des recettes avant réforme est déduit le prélèvement au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la TP (FDPTP) : ce prélèvement dont était redevable la communauté d'agglomération Val de Seine d'un montant de 6M€ a été cristallisé en 2011⁴⁸.

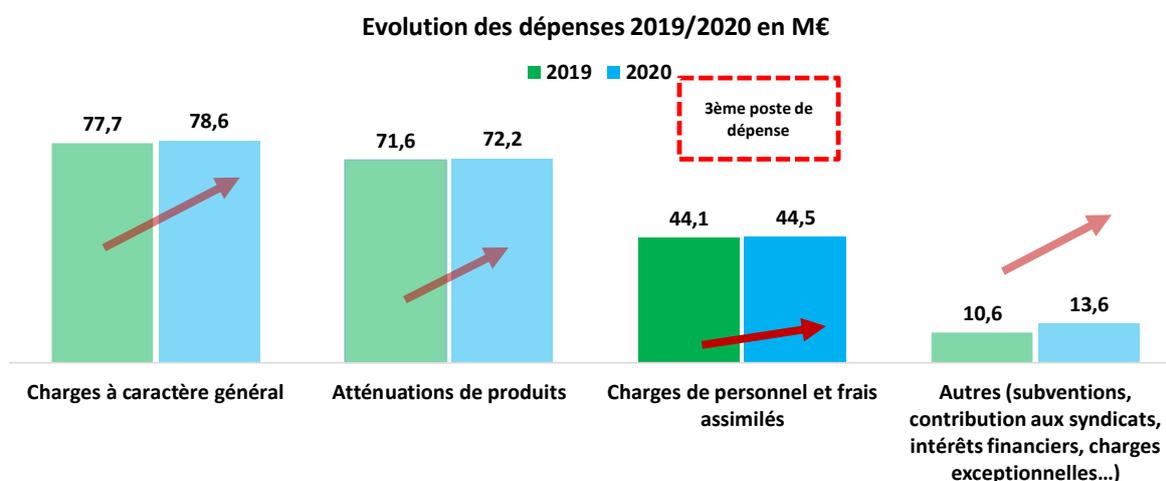
Le solde s'analyse comme le résultat de l'application de la réforme à la collectivité. Si le solde est négatif, la collectivité est considérée comme « perdante » et se voit donc compensée par un versement, pour « le manque à gagner », via la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR). Dans ce cas, elle est donc bénéficiaire de ces deux enveloppes de compensations.

A l'inverse, si le solde est positif, la collectivité est « gagnante » et devient donc contributrice au FNGIR, à hauteur du montant des recettes supplémentaires engendrées par l'application de la réforme.

Depuis 2013, GPSO s'acquitte d'une contribution annuelle de 11 586 003 €.

⁴⁸ Jusqu'en 2009, il y avait lieu à écrêtement au profit du FDPTP dès lors que les bases d'imposition d'un établissement divisées par la population de la commune d'implantation de l'établissement excédaient deux fois la moyenne nationale des bases communales de taxe professionnelle par habitant. Le produit de l'écrêtement affecté au FDPTP était égal au produit des bases excédentaires d'imposition par le taux de taxe professionnelle voté par la commune ou le groupement. Toutefois, pour les communautés d'agglomération, l'écrêtement a été remplacé par un prélèvement égal au dernier produit écrêté auquel était appliqué un taux d'évolution égal à celui des bases de l'établissement exceptionnel, plafonné à hauteur de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Val de Seine en était redevable en raison de la présence sur son territoire d'un établissement exceptionnel (Renault).

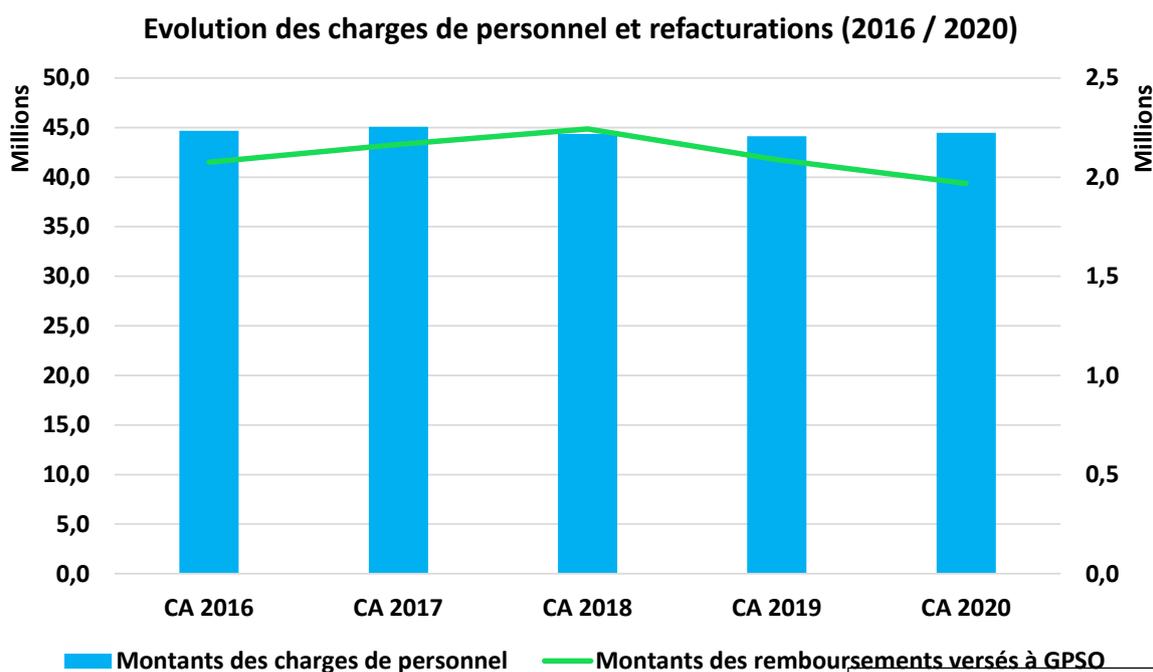
1.2.5. Charges de personnel : un pôle de dépense maîtrisé



Les charges de personnel de GPSO comprennent les coûts des personnels mutualisés entre les villes et GPSO : les services mis partiellement à disposition des villes par l'EPT (comme les espaces verts ou la commande publique) ou, à l'inverse les services mis partiellement à disposition de GPSO par les villes (Agents de surveillance de voirie publique). Il y a donc lieu d'étudier les flux croisés et d'analyser la progression du solde des frais de personnel (dépenses - recettes).

Les dépenses mandatées sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » passent de 44,1M€ en 2019 à 44,46M€ en 2020 alors que les recettes titrées en matière de personnel passent de 2,09M€ à 1,9M€.

Dès lors, le solde des frais de personnel augmente de +1,1% soit +0,5M€ entre 2019 et 2020.

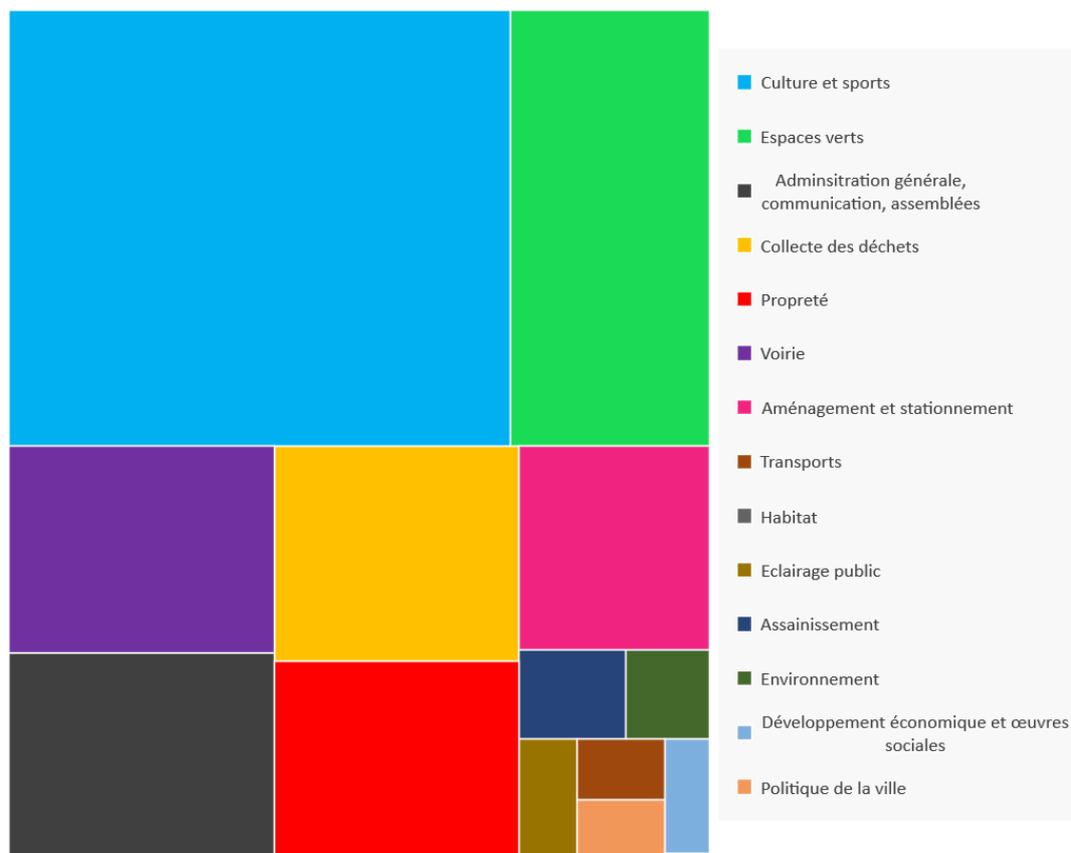


Cette variation est principalement expliquée par l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité) pour 0,2M€ mais également par l'impact de la refonte de la grille indiciaire (réforme PPCR) pour 0,2M€. Enfin, la crise sanitaire a généré des heures supplémentaires pour 0,2M€.

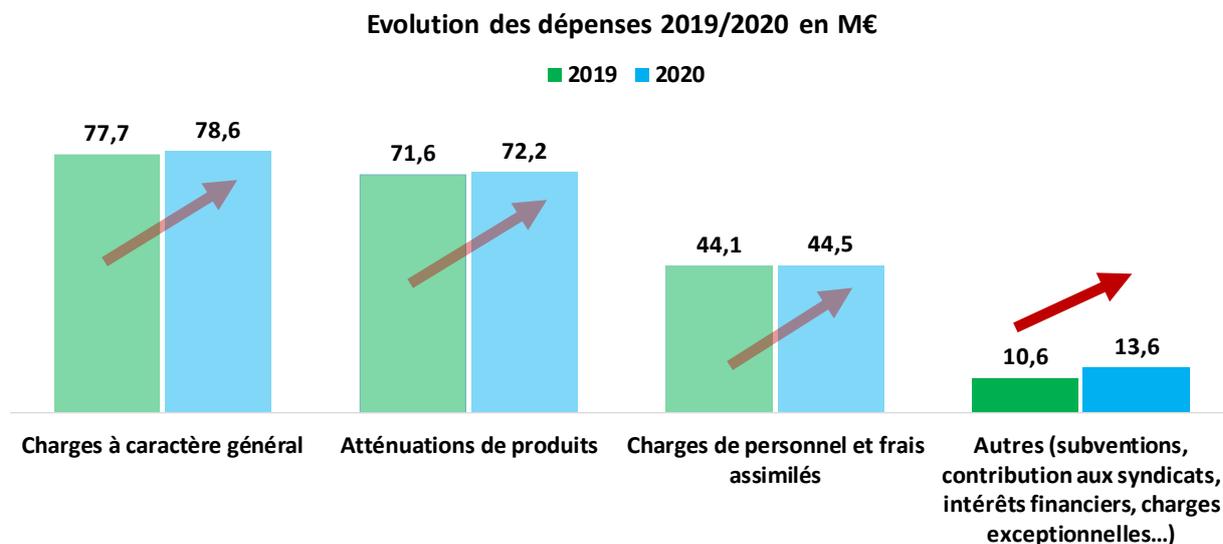
L'arrivée plus tardive des nouvelles recrues post confinement (66 entrées et 84 sorties en 2020 sur poste permanent) a permis de compenser l'évolution à la hausse.

La répartition de la masse salariale par compétence est sensiblement la même qu'en 2019 :

Répartition de la masse salariale par compétence en 2020



1.2.6. Les autres dépenses de fonctionnement



Autres charges de gestion courante : 8,9M€

Ce chapitre comprend principalement les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations.

Ce poste enregistre une hausse de +0,7M€K€ par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par le règlement du passif pour l'utilisation de la déchetterie de Paris par les habitants du territoire (+362K€), l'augmentation du montant versé au titre l'accès aux déchetteries du SYCTOM (+298K€)⁴⁹ ainsi que l'attribution d'une subvention supplémentaire à l'agence locale de l'énergie et du climat GPSO Energie (+50K€). En contrepartie, une baisse de la participation au Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole est constatée (-107K€).

Subventions aux associations⁵⁰ : 5,7M€

En 2020, GPSO a versé 5,7M€ de subventions de fonctionnement aux associations dont les activités relèvent du champ d'intervention de l'EPT dont 1,8M€ de subventions exceptionnelles. Pour mémoire, le montant des subventions est étudié par un groupe de travail puis proposé par le Bureau de territoire.

⁴⁹ Liée la notification du solde 2019 à payer en 2020

⁵⁰ Subventions classiques et subventions exceptionnelles.

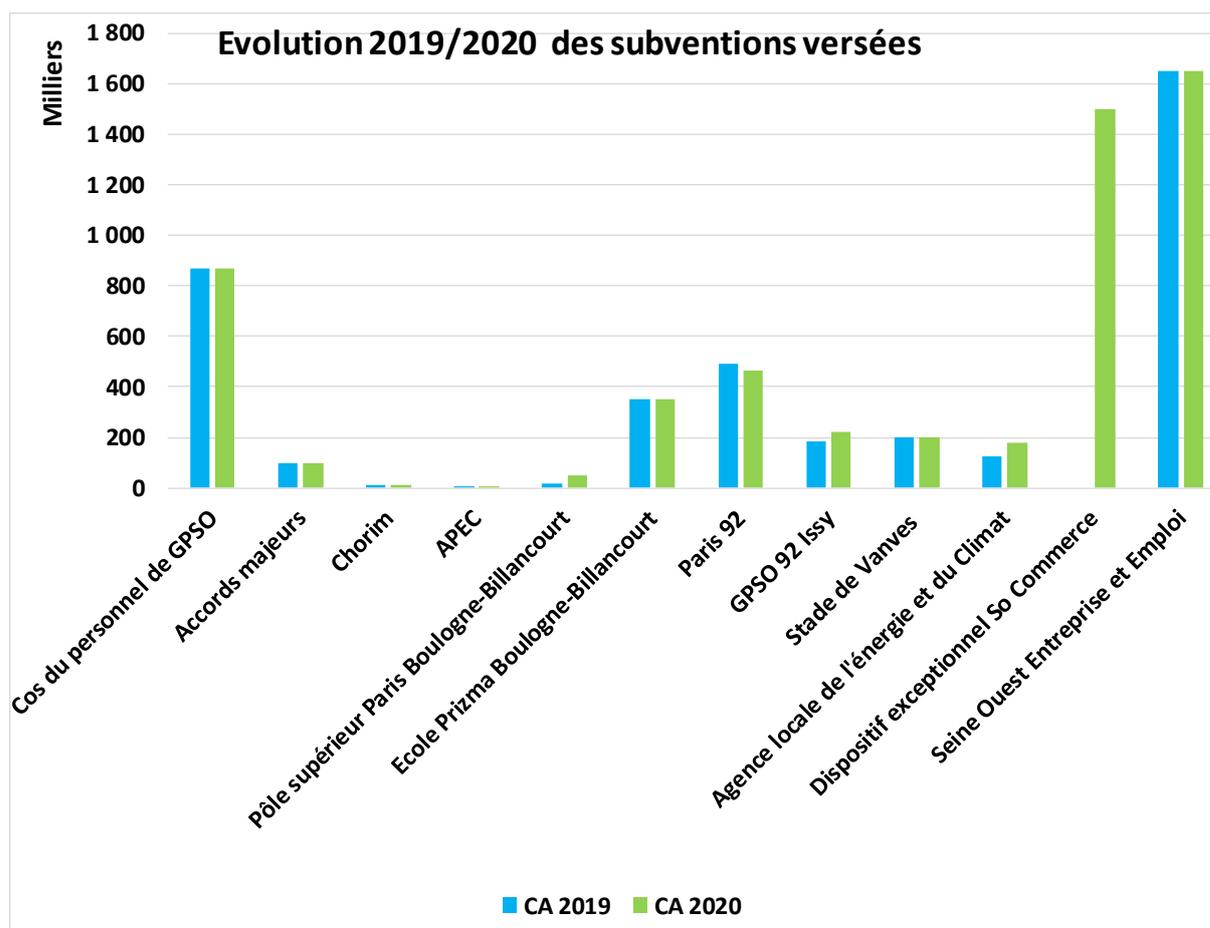
Compétence	Dénomination	CA 2019	CA 2020	Evolution
Ceuvres sociales	Cos du personnel de GPSO	870 000 €	870 000 €	- €
Enseignement de la musique, danse et art dramatique	Accords majeurs	97 000 €	99 000 €	2 000 €
	Chorim	9 000 €	9 000 €	- €
	APEC	1 000 €	1 200 €	200 €
	Pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt	19 681 €	51 630 €	31 949 €
	Ecole Prizma Boulogne-Billancourt	350 000 €	350 000 €	- €
Soutien clubs sportifs de haut niveau	Paris 92	490 000 €	465 000 €	- 25 000 €
	GPSO 92 Issy	183 500 €	222 000 €	38 500 €
	Stade de Vanves	200 000 €	200 000 €	- €
Maîtrise de l'environnement/énergie	Agence locale de l'énergie et du Climat	127 000 €	177 000 €	50 000 €
Développement économique et de l'emploi	Dispositif exceptionnel So Commerce	- €	1 500 000 €	1 500 000 €
	Seine Ouest Entreprise et Emploi	1 650 000 €	1 650 000 €	- €
Actions de coopération internationale	Comité Français de l'UNICEF - Soutien au Liban	- €	150 000 €	150 000 €
		3 997 181 €	5 744 830 €	1 747 649 €

En 2020, trois nouvelles subventions ont ainsi été versées :

- Dispositif So' Commerce : en 2020 plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de préserver le tissu économique du Territoire, dont l'élaboration d'un plan de soutien financier aux commerces indépendants en partenariat avec la CCI via la subvention So Commerce pour 1,5M€ ;
- Subvention à l'UNICEF : afin de soutenir le peuple libanais suite à l'explosion du port de Beyrouth le 04 août 2020, 150K€ ont été ajoutés au budget en Décision modificative N°2.

Également, des subventions supplémentaires ont été versées dans les domaines suivants :

- Environnement : Agence locale de l'énergie et du climat : +50K€
- Enseignement de la musique et de la danse : (Accords Majeurs ; Association des parents d'élèves du conservatoire de Meudon ; Pôle supérieur de Paris-Boulogne-Billancourt) : +34K€
- Sport : Club de Football Féminin d'Issy GPSO 92 Issy : +38K€



Participation aux syndicats et autres : 4,2M€

GPSO a versé en 2020, 4,2M€ de contributions obligatoires annuelles aux organismes de regroupements auxquels adhère l'EPT, soit +0,8M€ par rapport à 2019 :

- Le SYCTOM : 3M€, soit une augmentation de 0,3M€ par rapport à 2019 en raison de l'accord pour la mise en place d'une redevance liée à l'utilisation des déchetteries du territoire ;
- Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole : 0,9M€, soit une diminution de 107K€ par rapport à 2019 en raison d'une régularisation quant à la contribution 2019 et d'une baisse de la participation au titre d'Autolib'.
- La Ville de Paris : 0,4M€ soit + 380K€ par rapport à 2020 en raison de l'accord sur la redevance pour l'accès à la déchetterie du Quai d'Issy à Paris (380K€) ;
- Le Syndicat Paris-Métropole : 0,01M€, la participation reste stable.

Indemnités versées aux élus : 0,3M€

Les indemnités versées aux élus sont globalement stables entre 2019 et 2020, se situant ainsi à 311K€ pour 2020.

Eaux pluviales : 0,4M€

Le budget principal supporte les dépenses au titre des eaux pluviales pour un montant de 409K€. Cette dépense augmente de +5K€ conformément à la révision annuelle du contrat.

Charges financières : 1,8M€

Le montant des charges financières de GPSO en 2020 s'est élevé à 1,8M€ pour le financement des intérêts du Partenariat Public Privé (630K€) ; pour le remboursement des intérêts des autres emprunts (1,2M€), et pour des commissions de non utilisation (39K€).

Les intérêts versés diminuent de 256K€. Cette variation s'explique principalement par le remboursement anticipé de deux emprunts⁵¹ effectué en 2019 et ayant généré des économies d'intérêts en 2020. Également, les intérêts du PPP connaissent une baisse du fait de l'avenant 4 au contrat du partenariat public-privé. Enfin, la baisse du niveau des taux d'intérêt déjà activée en 2019, s'est poursuivie et accentuée en 2020. Cette situation de taux historiquement bas, voire en territoire négatif, est ainsi toujours favorable à l'établissement.

Charges exceptionnelles : 2,9M€

Le montant réalisé des charges exceptionnelles s'élève à 2,9M€ en 2020 soit une hausse de +2,7M€ par rapport au réalisé 2019. Cette forte augmentation des dépenses exceptionnelles est ponctuelle et est expliquée par :

- Le transfert de la valeur mobilière adossée à la créance issue d'une dation en paiement sur la propriété située 78/82 rue du Point du Jour à Boulogne-Billancourt pour 0,7M€. Cette créance a été cédée pour un montant équivalent réalisé en recettes exceptionnelles ;
- Le règlement du passif lié à l'accès de certains habitants du territoire à la déchèterie de Paris (0,4M€). La ville de Paris et le SYCTOM ont conclu un accord visant à régler ledit passif. Ainsi, le SYCTOM a accepté de régler à la ville de Paris la somme de 0,7M€. GPSO s'est accordé avec le SYCTOM pour participer à ce règlement pour près de 0,2M€. A cela s'ajoute les sommes dues par GPSO à la ville de Paris, montant des arriérés non couverts par le SYELOM dont le SYCTOM a repris les droits et obligations suite à la dissolution du syndicat. Ces sommes s'élèvent à 0,2M€ ;
- Enfin, des subventions exceptionnelles pour +1,7M€ par rapport à 2019 ont été accordées (Dispositif So' Commerce ; Soutien au Liban via l'UNICEF ; Subvention au Pôle Supérieur de Paris Boulogne-Billancourt) comme évoqué supra.

⁵¹ Prêt n°00072A et Prêt référencé MON510587EUR

1.3. Bilan financier provisoire de la crise sanitaire

Un bilan de la crise peut être dressé à l'occasion du compte administratif 2020. Les limites de cet exercice doivent dès à présent être soulignées :

- ce bilan revêt un caractère provisoire dans la mesure où la crise perdure et que ses effets pourront certainement s'observer dans les prochaines années ;
- si les dépenses et les recettes supplémentaires réalisées au titre de la crise sont aisément identifiables, l'évaluation des pertes de recettes ou des dépenses non réalisées *en raison de la crise* est plus difficile.

Cet exercice est donc par défaut imparfait mais permet de disposer d'un ordre d'idée de l'impact budgétaire de la crise en 2020.

En dépenses de fonctionnement, près de 4M€ de dépenses supplémentaires liées à la COVID-19 ont été réalisées. Il s'agit principalement de l'achat de masques pour les habitants du territoire, de prestations de nettoyage et de gardiennage supplémentaire, de la réalisation de pistes cyclables temporaires, de la mise en place d'un dispositif de restauration palliatif mais aussi des dispositifs de soutien aux entreprises.

A l'inverse, certaines prestations n'ont pu être réalisées ou dans une moindre mesure (prestations dans les parcs, rémunération des délégataires de stationnement...) : **cela a permis de générer 2,6M€ d'économies.**

En recette, l'impact de la crise a été particulièrement fort (-5M€) principalement sur les droits de stationnement sur voirie (-5,3M€) qui avaient été rendus gratuits lors du premier confinement. Les droits des conservatoires ont également été impactés du fait de la remise sur facture en cas de réinscriptions mais aussi de la possibilité de paiement en plusieurs fois (- 0,5M€)⁵². A noter que l'Etat a versé une compensation pour l'achat de masque de 0,8M€.

L'impact budgétaire en fonctionnement 2020 s'élève donc à un peu plus de 6M€ prélevé sur l'autofinancement de l'établissement.

En investissement la crise a eu pour effet de générer des demandes supplémentaires pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (0,3M€), la participation au fond Résilience (0,4M€) et le déploiement rapide et massif d'outil de télétravail (0,2M€).

Il est à noter que, selon une enquête de l'ADCF⁵³, la situation financière des intercommunalités sur l'exercice 2020 ne présente pas de signes de difficultés très marqués. Pour de nombreuses intercommunalités interrogées, les bons résultats en matière de fiscalité en 2020, le faible poids des recettes tarifaires bien que très impactées, et surtout la bonne santé financière avant la crise sanitaire sont autant de facteurs d'explication. **GPSO se retrouve donc globalement dans cette synthèse à l'exception notable des recettes tarifaires – droits de stationnement principalement- qui ont fortement chuté.** Il est important également de rappeler que l'effet de la crise sur la fiscalité professionnelle sera différé dans le temps et ne peut ainsi s'apprécier à l'aune du seul exercice 2020.

⁵² Une partie des recettes qui auraient dû être encaissées en 2020 le seront donc en 2021.

⁵³ Enquête flash finances de février 2021

1.4. Le niveau d'autofinancement : importante baisse en 2020

Les économies d'une ampleur inédite menées dans un objectif de rationalisation et d'optimisation de la dépense publique ont permis de maintenir entre 2014 et 2017 un autofinancement structurel⁵⁴ se situant autour de 30M€.

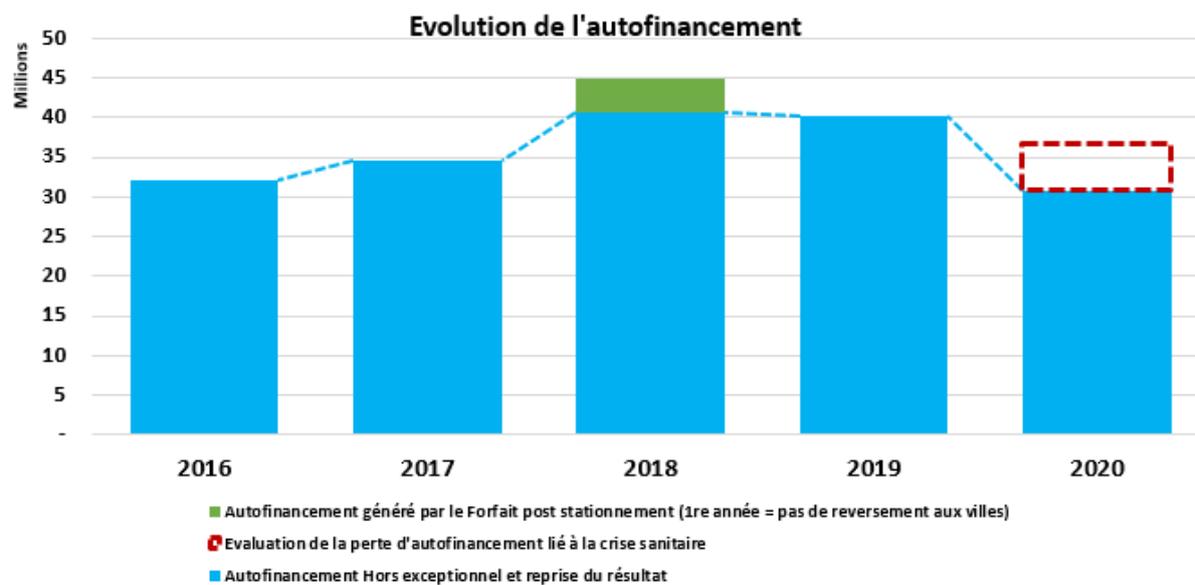
Suite à la réforme de la dépenalisation du stationnement, GPSO a perçu à compter de 2018, le produit des forfaits post-stationnement (FPS). En 2018, les villes continuant de percevoir le produit des amendes de police, GPSO a conservé tout le bénéfice, générant un pic d'autofinancement (environ 50M€). Ces recettes exceptionnelles ont été consacrées au désendettement de l'EPT. En 2019, une part du produit a été versée aux villes. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ont évolué à la hausse en raison d'un renforcement de niveau de service : l'autofinancement a ainsi décliné pour se situer autour de 40M€.

En 2020, le niveau d'autofinancement a chuté : il se situe à un peu plus de 30M€⁵⁵ et diminue donc de 9,4M€. Cette variation est expliquée principalement par les facteurs suivants :

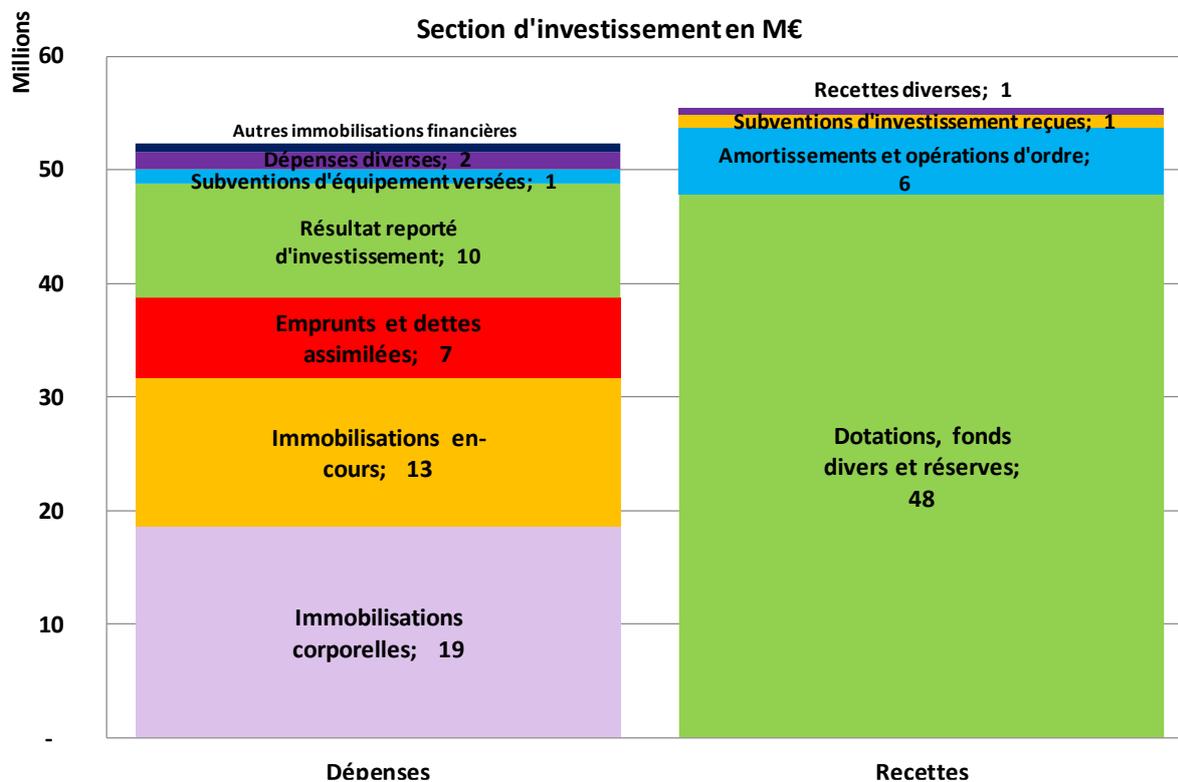
- En recette de fonctionnement, le FCCT a chuté (-6M€) en raison de la compensation ponctuelle versée aux villes au titre de la réforme du stationnement. La crise sanitaire a également largement impacté les droits de stationnement (-5M€) et les droits des conservatoires (-0,5M€). L'évolution des autres recettes (fiscalité, dotations et recettes diverses) n'a pas permis d'atténuer la baisse globale. Les recettes, hors recettes exceptionnelles et reprise de résultat, évoluent donc de -7M€.
 - les dépenses de fonctionnement ne connaissent pas la même évolution : elles évoluent à la hausse principalement en raison de l'effet crise et du renforcement des prestations de service. Les dépenses, hors dépenses exceptionnelles, évoluent donc de +2,5M€.
- ⇒ **L'exercice 2020 fait donc apparaître un effet de ciseau.**

⁵⁴ Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement : hors reprise du résultat, recettes/dépenses exceptionnelles

⁵⁵ Hors dépenses et recettes exceptionnelles



2. Section d'investissement



La section d'investissement présente un excédent de 3M€ en 2020 mais qui ne tient pas compte des restes à réaliser⁵⁶. Une fois ceux-ci intégrés, le déficit est porté à près de -25M€.

Ce déficit est entièrement couvert par l'excédent de fonctionnement.

⁵⁶ L'instruction interministérielle budgétaire et comptable M14 qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 1997 à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et de leurs établissements publics locaux définit comme suit les restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre de l'exercice :

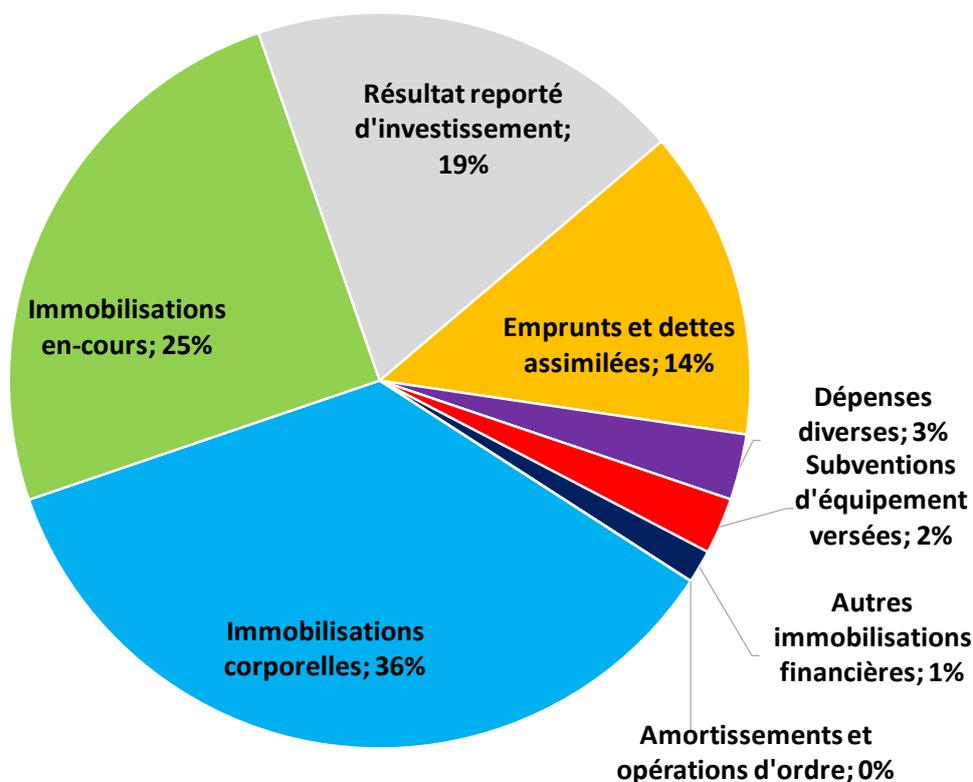
- pour les dépenses, comme les dépenses engagées non mandatées ;
- pour les recettes, comme les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes

2.1. Des dépenses centrées sur un PPI ambitieux et des projets structurants

2.1.1. Présentation par chapitre et par fonction

Chapitres	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO				
	2017*	2018	2019	2020				
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports
Emprunts et dettes assimilées	12 220 780,99	16 711 019,30	13 609 945,81	23 263 510,66	7 116 686,05	30,59%	237 282,49	31,61%
Immobilisations incorporelles	584 446,11	711 436,28	649 538,66	4 101 686,82	976 324,86	23,80%	1 234 492,41	53,90%
Subventions d'équipement versées	2 088 497,30	2 176 002,95	2 229 928,00	12 651 092,87	1 298 804,00	10,27%	9 510 145,87	85,44%
Immobilisations corporelles	13 616 787,95	13 370 759,01	20 155 091,91	40 738 759,52	18 612 976,73	45,69%	16 392 461,67	85,93%
Immobilisations en-cours	7 150 657,60	5 257 063,94	14 443 248,48	31 337 917,78	13 047 823,12	41,64%	12 274 885,88	80,81%
Autres immobilisations financières	41 656,75	9 568,02	3 758,30	762 081,60	758 089,45	99,48%	510,60	99,54%
Opération pour compte de tiers	505 563,96	376 292,00	54 849,62	56 491,99	26 300,00	46,56%	30 191,99	100,00%
Total dépenses réelles d'investissement	36 224 600,16	38 612 141,50	51 146 360,78	112 911 541,24	41 837 004,21	37,05%	39 679 970,91	72,20%
Résultat reporté d'investissement	16 250 301,45	11 988 354,13	6 265 242,73	9 959 272,27	9 959 272,27	100,00%	-	100,00%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 892,79	19 839,73	185,04	-	101,42	n.s.	-	n.s.
Opérations patrimoniales	760 587,94	725 143,04	115 906,02	3 176 000,00	508 274,63	16,00%	-	16,00%
Total dépenses d'ordre d'investissement	17 012 782,18	12 733 336,90	6 381 333,79	13 135 272,27	10 467 648,32	79,69%	-	79,69%
Total	53 237 382,34	51 345 478,40	57 527 694,57	126 046 813,51	52 304 652,53	41,50%	39 679 970,91	72,98%

Structure des dépenses d'investissement en 2020

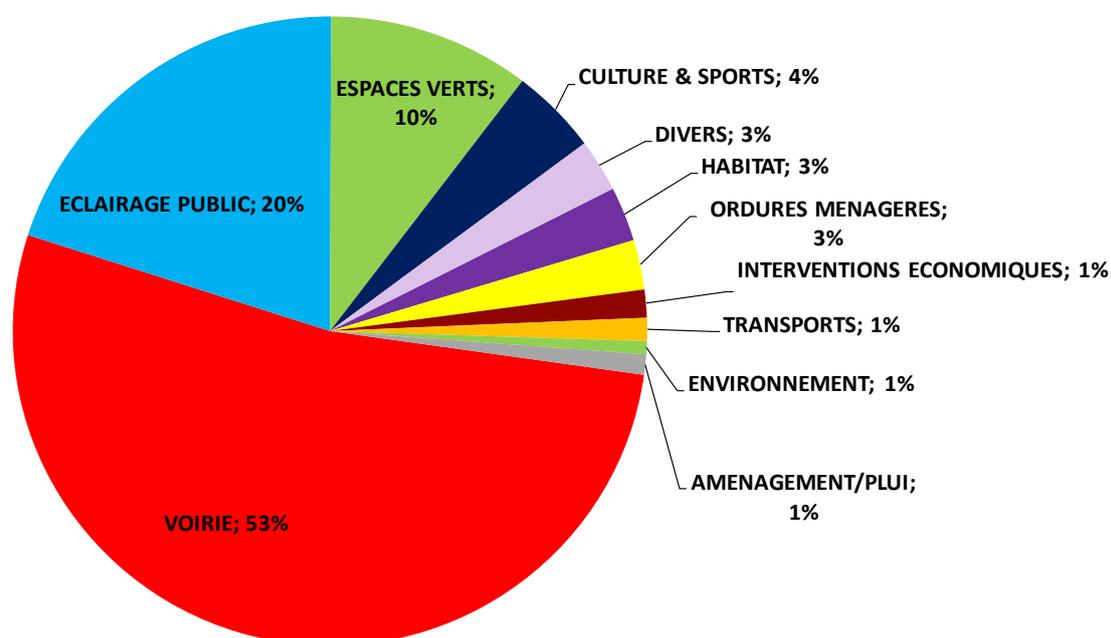


Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à près de 42M€. Les dépenses d'équipement⁵⁷ ont représenté 34M€ et constituent donc la majeure partie des crédits réalisés dans au titre des dépenses réelles (81%). **Ainsi, les dépenses d'équipement réalisées diminuent de -3,5M€ entre 2019 et 2020, soit 82% de réalisé⁵⁸.**

Les dépenses d'investissement ont principalement porté sur la compétence voirie (53%), suivi de l'éclairage public (20%), des espaces verts (10%) et de la culture et des sports (4%)⁵⁹. Cette répartition est comparable à celle des exercices précédents. Néanmoins, il est à noter une baisse des investissements liés à l'exercice de la compétence voirie au profit d'un regain des dépenses attribuées aux espaces verts, à la culture et aux sports, ainsi qu'à l'éclairage public.

Répartition des dépenses d'investissement 2020 (hors opérations non ventilables)



2.1.2. Priorisation des opérations d'investissement

Présentation globale du PPI 2020 :

Pour mémoire, le Pacte financier et fiscal porte l'ambition de permettre à l'Etablissement Public Territorial et aux communes membres de faire face à leurs obligations (exercice de leurs compétences mais également charges liées aux péréquations régionales et nationales⁶⁰), tout en gardant une

⁵⁷ Chapitres 20, 204, 21, 23.

⁵⁸ Y compris reports.

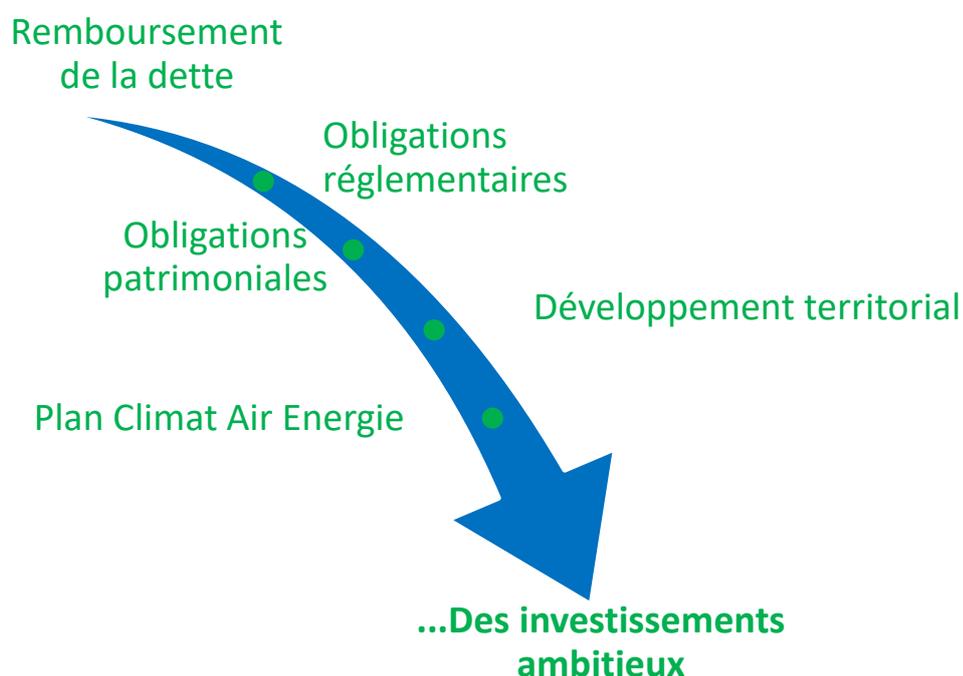
⁵⁹ Hors ordre et emprunts.

⁶⁰ FNGIR, FPIC, FSRIF, FDPTP

capacité d'autofinancement suffisante à la mise en œuvre du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) de GPSO. Ce Pacte stipule notamment « *qu'en fonction des capacités dégagées chaque année, seront financés en priorité :*

- *le remboursement de la dette,*
- *les obligations réglementaires qui s'imposent à l'Etablissement Public Territorial dans le cadre de sa propre gestion (ex : accessibilité),*
- *les obligations patrimoniales (conformément aux diagnostics sécurité et schémas directeurs adoptés par le bureau territorial).*

En fonction du solde disponible et de la capacité d'endettement fixée annuellement par le Bureau au regard des grands équilibres financiers de l'Etablissement Public Territorial, GPSO a vocation à financer les projets inscrits dans le PPI. Ces projets sont réalisés en fonction des priorités arrêtées par le Bureau. »



Dans ce cadre, le montant des crédits réalisés en matière d'équipements en 2020 s'élève à 34M€.

En 2020, les principales opérations d'investissement réalisées sont (y compris subventions versées) :

- **Les différentes opérations liées à l'espace public** (21,7M€ réalisés en 2020 et 16,4M€ d'engagements reportés sur 2021) qu'il s'agisse d'opérations d'aménagement de l'espace public, de gros entretien de la voirie ou des espaces verts réalisées sur l'ensemble des communes ainsi que des aménagements d'accessibilité.

A titre d'exemple, d'importants travaux ont été menés en 2020 sur :

- les rues Gallieni et Bellevue (1,2M€), la place Jules Guesde (1M€), le curage du bassin du parc Rothschild (0,3M€) ainsi que le Parc des Glacières (0,3M€) et l'Avenue Victor Hugo (0,2M€) à Boulogne-Billancourt ;
- les routes forestières sur le territoire de Chaville et Meudon (0,7M€) ;
- la place Henri Brousse et la rue des Grimettes (0,7M€) et le sentier Borne Sud (0,3M€) à Meudon ;

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

- la rue Ferdinand Buisson (0,3M€) et l'Îlot Menant (0,3M€) à Issy-les-Moulineaux ,
 - Les rues Victor Hugo et Jean-Jacques Rousseau (0,5M€) à Chaville,
 - les rues Anatole France (0,3M€), Descartes (0,1M€) et du Belvédère de la Ronce (0,1M€) ainsi que les serres de Saint Cloud (0,2M€) à Sèvres ;
 - le square de l'insurrection (0,6M€) , le plateau de Vanves (0,2M€) et la rue de la république (0,1M€) à Vanves ;
 - la rue du Belvédère de la Ronce (0,1M€) à Ville-d'Avray
- **Les travaux relatifs au schéma directeur d'éclairage public et le PPP d'éclairage public⁶¹** sur Boulogne-Billancourt et Sèvres (5,3M€ réalisés et 2,9M€ reportés).
 - **Les travaux de rénovation de la toiture du complexe Marcel Bec** (0,4M€ réalisés et 4,2M€ reportés) **et de la Maison de la Nature** (0,17M€ réalisés, 0,02M€ reportés).
 - **Les travaux de réhabilitation des conservatoires** de Boulogne-Billancourt (0,5M€ réalisés, 0,3M€ reportés); ainsi que d'Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray (revêtements, éclairage, réhabilitation réseaux...) pour un montant de 0,15M€.
 - **Les travaux de réhabilitation du mur de soutènement des serres à Issy-les-Moulineaux** (0,3M€ réalisés et 0,5M€ reportés).
 - **La participation au fonds de résilience pour la relance de l'activité économique** francilienne suite à la crise sanitaire de la COVID-19 grâce au soutien octroyé aux petites et moyennes entreprises du territoire (0,54M€ réalisés). A noter qu'il s'agit d'une avance de trésorerie, ce même montant est donc reporté en recette.
 - **La poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire** (0,8M€ réalisés et 2,3M€ reportés)
 - **Le renouvellement des moyens, l'entretien des bâtiments et l'équipement des agents pour le télétravail** (parc automobile, moyens généraux, système d'information, SIG, etc.). A ce titre, la crise sanitaire a généré un déploiement massif du télétravail : ainsi, 153 ordinateurs portables, 190 casques et 150 licences softphones pour virtualiser le téléphone fixe sur l'ordinateur ainsi que 2 écrans interactifs installés dans des salles de réunion ont été acquis. Le coût total de cet achat est de 210K€.

⁶¹ Hors loyers, qui assimilés à de l'emprunt, sont étudiés dans la partie suivante.

Les actions liées au Plan Climat Air-Energie Territorial réalisées en 2020 :



Grand Paris Seine Ouest est mobilisé depuis sa création pour répondre aux enjeux environnementaux et lutter contre le changement climatique. Dans ce cadre, le plan climat énergie territorial (PCET) 2010-2019 et désormais le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2020-2025 ont permis d'identifier et de mettre en œuvre un panel d'actions pour améliorer la qualité de l'air en luttant à la fois contre :

- **La pollution liée au transport routier** en promouvant notamment les mobilités douces et actives et en renforçant les lignes structurantes de transports en commun, plus vertueux pour l'environnement.
- **La pollution liée au bâti** via la production de chauffage et d'eau chaude utilisant des énergies fossiles ou des équipements anciens peu performants en favorisant la rénovation énergétique du parc de logements.

En mettant en œuvre des actions permettant au territoire d'être résilient, de faire face au réchauffement climatique en favorisant la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, GPSO maintient l'objectif d'une neutralité carbone en 2050.

A ce titre, les actions suivantes, réalisées en 2020, peuvent être soulignées :



- **La poursuite de l'aide aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements du territoire** : afin d'enclencher une dynamique de rénovation énergétique du parc de logements et réduire par deux d'ici 2050 la consommation énergétique du secteur résidentiel, GPSO a mis en place diverses subventions énergie pour l'isolation de toiture et l'installation d'équipements à énergies renouvelables dont peuvent bénéficier les particuliers :
 - Subvention « Déclik Energie » pour les propriétaires de maisons individuelles
 - Subvention « Opération Habitat Qualité » (OHQ) à destination des copropriétés dégradées, en lien avec l'ANAH
 - Subvention pour l'installation d'un équipement à énergie renouvelable (ENR)

En 2020, 865K€ de subventions ont ainsi été versées.



- Le succès des subventions aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique suite au succès du dispositif :** depuis 2012, GPSO est pionnier en proposant à ses habitants une subvention d'un montant de 200€, leur permettant d'acquérir un vélo à assistance électrique. En 2020, du fait notamment du confinement, le succès du dispositif a été sans précédent, avec plus de 2 000 subventions accordées (contre 250 / an en moyenne). **Le réalisé en 2020 au titre de cette subvention est ainsi de 434K€ (en augmentation de +243K€ par rapport à 2019).**
- La reconduction et l'augmentation du Plan Vélo** permettant, lors des aménagements de voirie, de mener systématiquement une réflexion sur le partage des espaces pour les différents types d'utilisateurs et notamment de permettre le développement des mobilités durables via la création de pistes et zones cyclables. Une réflexion est également menée sur les continuités cyclables entre les différents équipements du territoire. **Ce sont ainsi 0,9M€ de travaux qui ont été réalisés au titre d'aménagements cyclables en 2020. Un montant qui a plus que doublé par rapport à 2019.**



- Le remplacement et accroissement du patrimoine végétal via la plantation d'arbres sur le territoire.** Véritable poumon du territoire, le patrimoine arboré favorise l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les gaz à effet de serre tout en participant fortement à la résorption des îlots de chaleur urbains et à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants. **En 2020, le montant réalisé pour la plantation d'arbres est de 0,4M€ (soit + 0,2M€).**

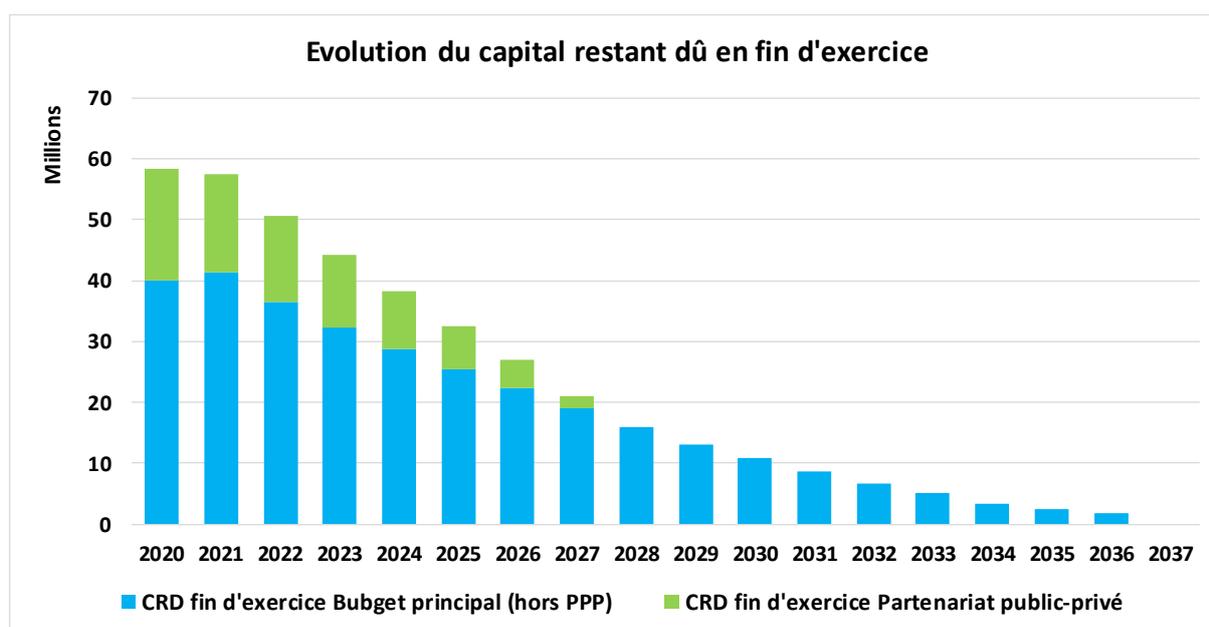
2.1.3. Fin du cycle de désendettement en 2020

L'encours de dette du budget principal de l'Établissement Public Territorial est passé de 66,7M€ au 1^{er} janvier 2020 à 58,3M€ au 31 décembre 2020.

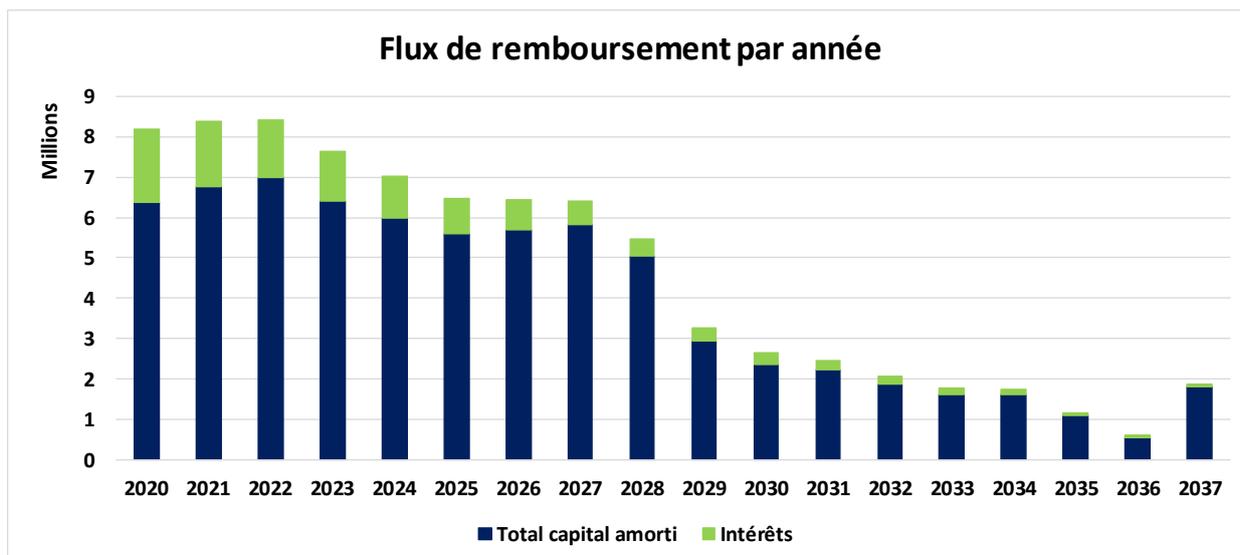
Cet encours de dette comprend la dette relative au Contrat de Partenariat Public Privé (PPP) en matière d'éclairage public sur les territoires de Boulogne-Billancourt et de Sèvres, assimilé à une dette depuis 2011⁶². Son encours est passé de 20,48M€ au 1^{er} janvier 2020 à 18,42M€ au 31 décembre 2020, soit une diminution de 2M€.

La dette de GPSO hors PPP au 31 décembre 2020 s'élève ainsi à 39,9M€. La réduction de cet encours sur l'exercice représente 4,3M€ uniquement constituée de remboursements à l'échéance. En effet, les pertes de recettes liées à la crise sanitaire ont interrompu le cycle de désendettement de l'EPT. La reconstitution des marges financières sur les exercices antérieurs a contribué néanmoins à absorber le choc conjoncturel de la crise.

L'EPT s'est ainsi désendetté de 6,4M€ au cours de l'exercice 2020. Néanmoins, l'année 2020 a donné lieu à un besoin d'emprunt d'équilibre de 6M€. Cet emprunt, contracté sur 2020 mais dont les fonds ont été versés après le 1er janvier 2021 n'est ainsi pas comptabilisé dans le capital restant dû au 31 décembre 2020.

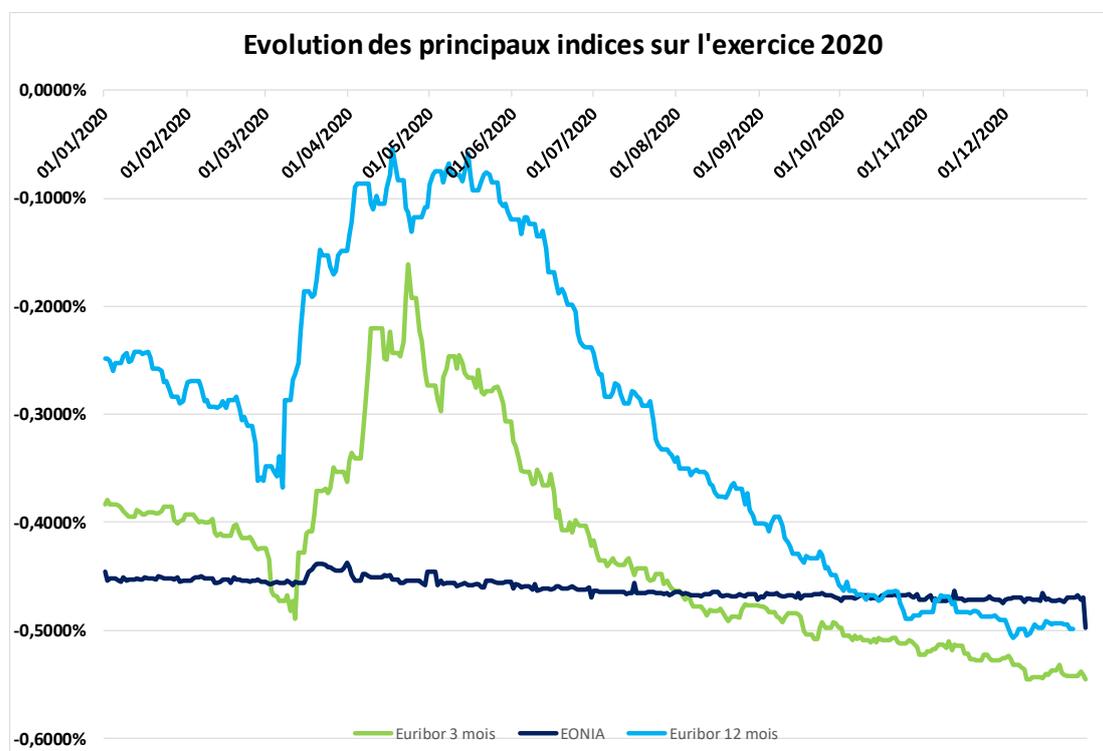


⁶² Arrêté du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux EPCI.



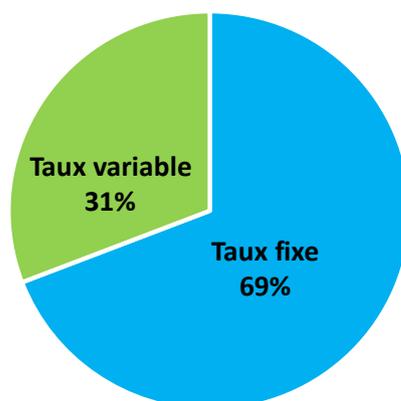
Structure de l'encours de dette de l'EPT Grand Paris Seine Ouest

Le taux d'intérêt moyen payé en 2020 fut de 2,66%. Ce taux est une pondération rapportée au capital restant dû entre le taux moyen payé pour la dette à taux fixe (3,25%) et le taux payé pour la dette à taux variable (0,65%). Ces taux compétitifs résultent d'une gestion active de la dette au cours des derniers exercices associée à une conjoncture de taux variables qui sont restés très bas sur la période malgré un sursaut des marchés financiers au printemps 2020 du fait des craintes engendrées la crise sanitaire.



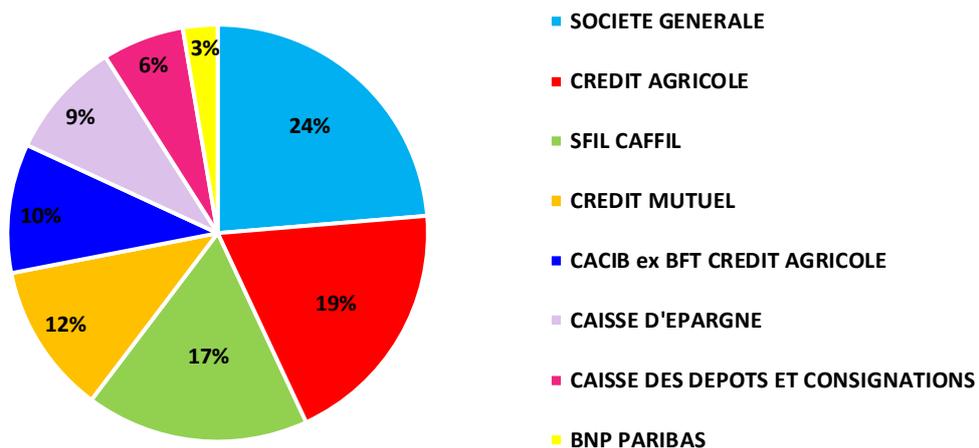
La dette à taux fixe représente 69% de l'encours contre 31% Pour le taux variable. Cette répartition permet à l'EPT de s'assurer une certaine stabilité tout en profitant des opportunités engendrées par les baisses des taux variables.

Capital restant dû par type de taux au 31 décembre 2020



La répartition du capital restant dû entre les prêteurs est diversifiée et permet d'assurer à GPSO différentes sources de financement.

Répartition du capital restant dû par prêteur au 31/12/2020



2.2. Un PPI financé principalement par l'autofinancement

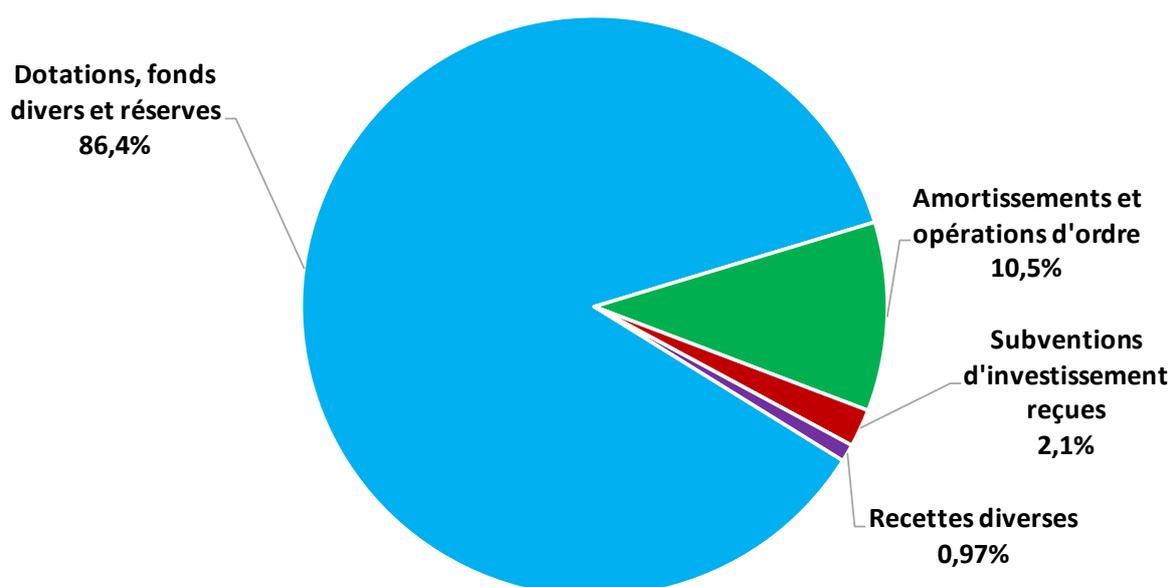
2.2.1. Présentation par chapitre et par type

Chapitres	GPSO 2016*	GPSO 2017*	GPSO 2018*	GPSO 2019	GPSO 2020			Taux de réalisation avec reports
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Reports	
Recettes								
Produits des cessions	-	-	-	-	20 000,00	-	-	n.s.
Dotations, fonds divers et réserves	25 558 688,51	32 266 320,59	31 406 872,85	40 941 454,41	51 122 035,80	47 858 421,70	1 450 000,00	96,45%
Subventions d'investissement reçues	2 617 319,92	2 764 700,16	7 237 813,83	932 607,02	3 973 257,72	1 167 171,34	2 715 860,84	97,73%
Emprunts et dettes assimilées	6 924 960,00	37 000,00	-	-	44 422 201,83	-	6 000 000,00	13,51%
Immobilisations (incorporelles, corporelles)	-	-	-	-	-	-	-	n.s.
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-	-	-	n.s.
Immobilisations financières	29 725,00	-	147 423,30	-	245 526,00	-	785 526,00	319,94%
Opération pour compte de tiers	-	505 563,96	376 292,00	54 849,62	56 491,99	26 300,00	30 191,99	100,00%
Total recettes réelles d'investissement	35 130 693,43	35 573 584,71	39 168 401,98	41 928 911,05	99 839 513,34	49 051 893,04	10 981 578,83	60,13%
Résultat reporté d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	n.s.
Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	17 231 300,17	-	-	n.s.
Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 521 071,73	4 914 855,56	5 186 690,65	5 523 605,23	5 800 000,00	5 823 427,15	-	100,40%
Opérations patrimoniales	365 115,07	760 587,94	725 143,04	115 906,02	3 176 000,00	508 274,63	-	16,00%
Total recettes d'ordre d'investissement	17 886 186,80	5 675 443,50	5 911 833,69	5 639 511,25	26 207 300,17	6 331 701,78	-	24,16%
Total	53 016 880,23	41 249 028,21	45 080 235,67	47 568 422,30	126 046 813,51	55 383 594,82	10 981 578,83	52,65%

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des dotations, fonds divers et réserves. Celles-ci représentent 86,4% des recettes totales d'investissement. Plus précisément, l'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève en 2020 à 41M€, ce qui en fait la première recette d'investissement. Celle-ci caractérise la capacité d'autofinancement de GPSO et constitue donc une recette non ventilable.

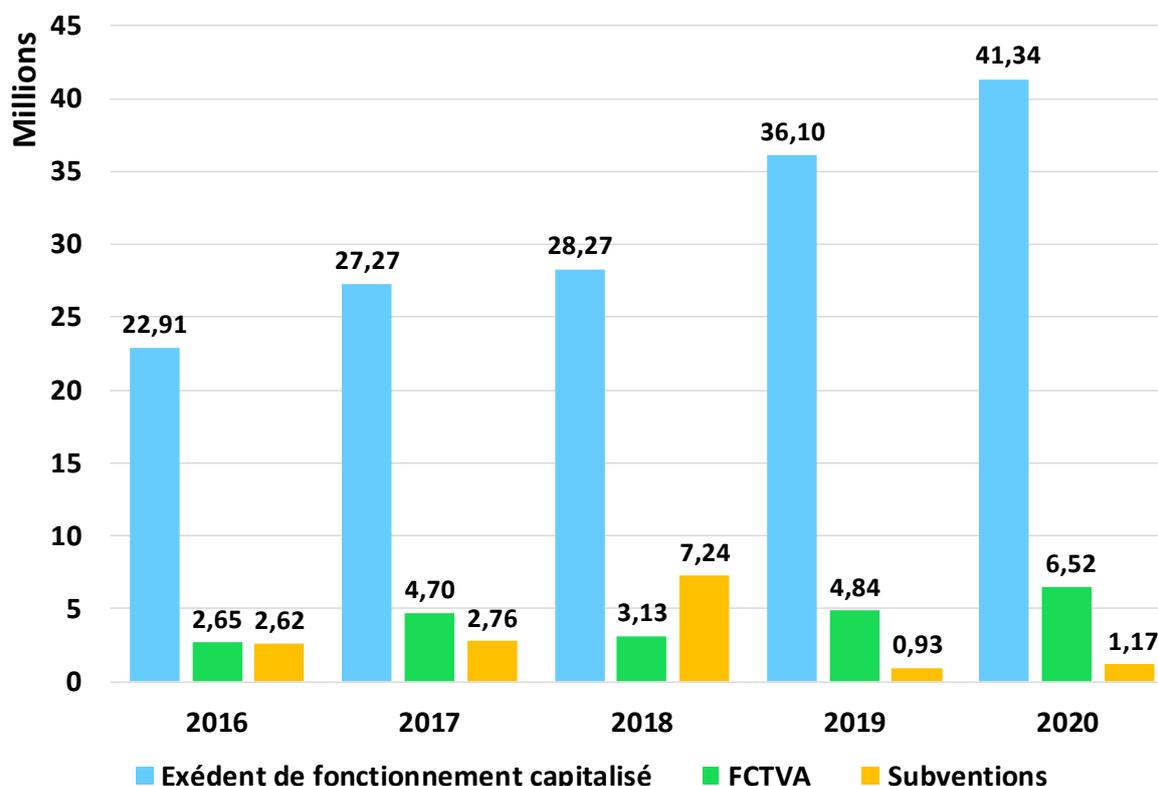
Le FCTVA qui représente 11,8% du budget des recettes d'investissement. Quant aux subventions perçues, celles-ci constituent 2,1% des recettes d'investissement, pour un montant perçu de 1,2M€.

STRUCTURES DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020



Les recettes réelles d'investissement perçues par GPSO augmentent de 7M€ par rapport à 2019. Ainsi, l'excédent de fonctionnement capitalisé augmente de 5M€, le FCTVA de +1,7M€ et les subventions de +0,2M€.

Evolution des recettes réelles d'investissement (2016-2020)



2.2.2. Les recettes d'investissement autres que l'autofinancement et l'emprunt : un exercice marqué par une augmentation globale

Après retraitement des recettes non ventilables, Les principales recettes d'investissements sont les subventions perçues et le FCTVA.

Le FCTVA :

GPSO a perçu en 2020 le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses d'investissement déclarées. Ainsi, 6,5M€ ont été perçus en 2020, contre 4,8M€ en 2019 soit une augmentation de 1,7M€. Il est à noter que 1,5M€ ont été reportés sur 2021.

Les subventions d'investissement :

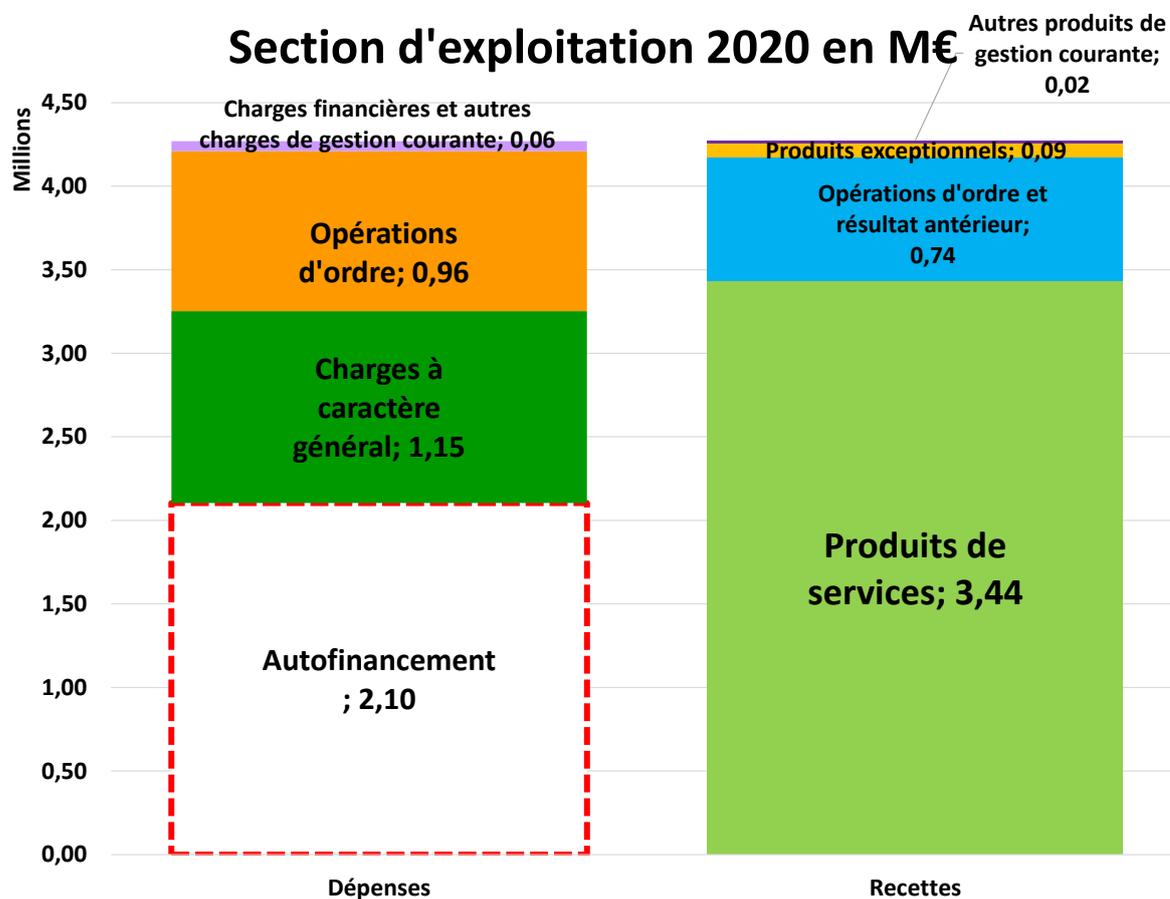
Les subventions d'investissement ont été perçues pour un montant de 1,2M€. Elles se concentrent essentiellement sur la voirie et l'éclairage public avec une tendance plus importante pour l'éclairage public (1,1M€). Ces subventions augmentent de 0,2M€ par rapport à 2019.

Plusieurs entités participent à la distribution de ces subventions :

- La préfecture de la région Ile-de-France a versé une subvention à hauteur de 1M€ au titre du deuxième acompte de la dotation de soutien à l'investissement public local, pour le renouvellement et la modernisation du parc d'éclairage public ;
- Le SIGEIF a versé une redevance de 0,1M€ au titre de la concession dite « R2 électricité » pour les travaux d'investissement sur les installations d'éclairage public ;
- Le SIPPAREC subventionne également les travaux d'éclairage public du territoire : ces subventions représentent 46K€ en 2020, contre 126K€ en 2019.
- Île de France mobilité (ex STIF) a versé une subvention de 0,03M€ au titre de la mise en accessibilité d'un certain nombre d'arrêts de bus sur le territoire de GPSO.

Compte administratif 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Présentation synthétique du Budget 2020



2. Section d'exploitation

2.1.1. Présentation par chapitre

Chapitres	GPSO 2016	GPSO 2017	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020			Evolution 2019/2020
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	
Charges à caractère général	1 425 024,77	1 181 263,82	1 108 632,53	1 059 568,87	1 191 167,00	1 147 601,64	96,34%	8,31%
Autres charges de gestion courante	2 342,00	2 342,00	2 342,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	100,00%	0,00%
Charges financières	23 209,88	73 617,62	68 926,85	64 144,70	64 000,00	57 713,14	90,18%	-10,03%
Charges exceptionnelles	687 336,68	913 255,79	49 387,44	1 985,39	100 000,00	6 570,72	6,57%	230,95%
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 137 913,33	2 170 479,23	1 229 288,82	1 127 098,96	1 356 567,00	1 213 285,50	89,44%	7,65%
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	2 324 813,39	-	0,00%	n.s
Opérations d'ordre de transfert entre section	917 734,56	1 003 672,23	993 207,51	982 468,46	1 000 000,00	958 454,69	95,85%	-2,44%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	917 734,56	1 003 672,23	993 207,51	982 468,46	3 324 813,39	958 454,69	28,83%	-2,44%
Total dépenses de fonctionnement	3 055 647,89	3 174 151,46	2 222 496,33	2 109 567,42	4 681 380,39	2 171 740,19	46,39%	2,95%

Chapitres	GPSO 2016	GPSO 2017	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020			Evolution 2019/2020
Recettes	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	
Produits de service, du domaine et ventes diverses	4 277 534,20	3 768 478,14	4 063 915,27	3 927 517,09	3 772 495,00	3 435 686,72	91,07%	-12,52%
Autres produits de gestion courante	0,00	15 235,67	15 232,79	17 411,59	18 400,00	17 919,55	97,39%	2,92%
Produits exceptionnels	1 115 045,16	804 992,86	30 192,00	-	100 000,00	87 066,00	87,07%	n.s
Total recettes réelles de fonctionnement	5 392 579,36	4 588 706,67	4 109 340,06	3 944 928,68	3 890 895,00	3 540 672,27	91,00%	-10,25%
Résultat reporté de fonctionnement	- 26 738,41	2 077 349,68	819 670,34	575 298,80	290 485,39	290 485,39	100,00%	-49,51%
Opérations d'ordre de transfert entre section	256 029,00	294 684,00	304 610,28	285 231,00	500 000,00	444 521,00	88,90%	55,85%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	229 290,59	2 372 033,68	1 124 280,62	860 529,80	790 485,39	735 006,39	92,98%	-14,59%
Total recettes de fonctionnement	5 621 869,95	6 960 740,35	5 233 620,68	4 805 458,48	4 681 380,39	4 275 678,66	91,33%	-11,02%

2.1.2. Des recettes d'exploitation en forte baisse...

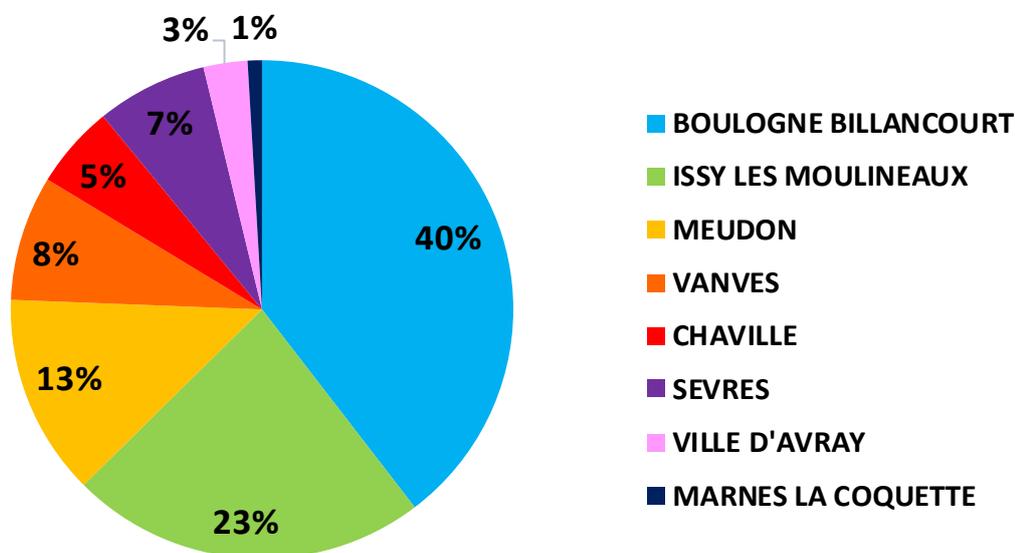
Les recettes réelles de fonctionnement représentent un peu plus de 3,5M€ soit -0,4M€ par rapport à l'exercice 2019.

Cette baisse de recette à hauteur de -10,25% est concentrée sur le chapitre regroupant les produits des services (redevance d'assainissement et participation au financement de l'assainissement collectif).

Redevance d'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement est principalement financé par les redevances d'assainissement payées par l'utilisateur du service de l'eau. Le montant de cette redevance est lié à la fois à la consommation d'eau par les usagers mais également au tarif voté par le territoire.

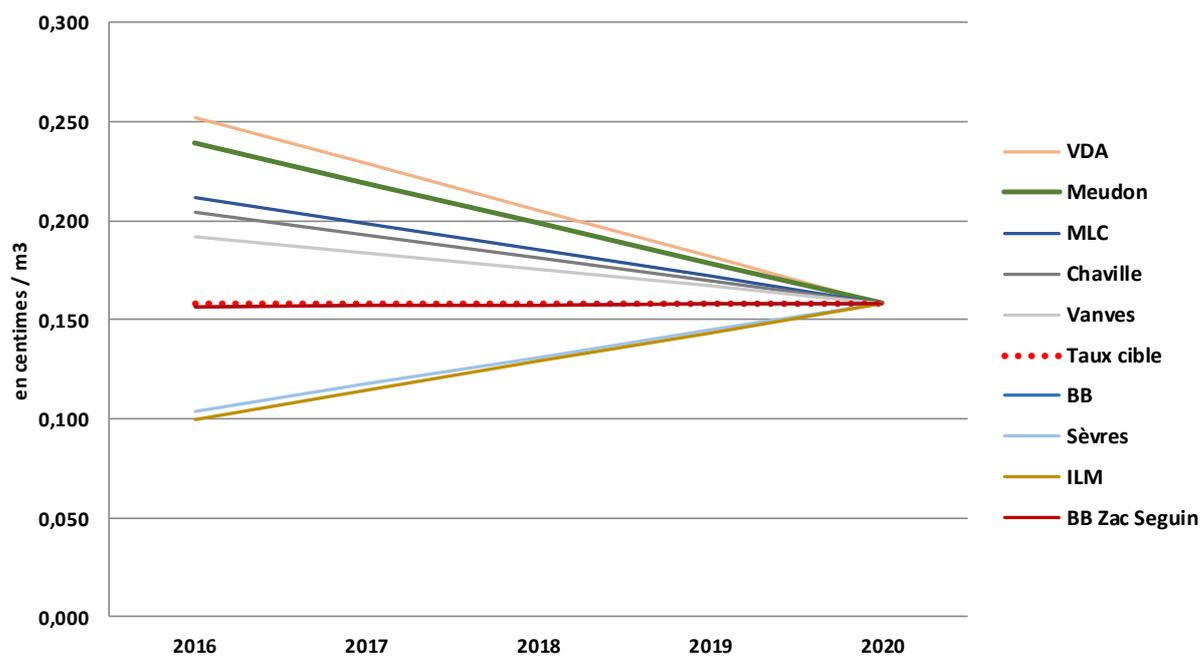
Répartition des recettes de redevances assainissement par ville en 2020



Les recettes encaissées à ce titre en 2020 représentent 77% des recettes réelles de fonctionnement du budget d'assainissement et s'élèvent à 2,7M€ HT, un montant en légère baisse par rapport à 2019 (- 11K€ HT, soit -0,4%). Cette baisse de la redevance résulte principalement de l'harmonisation du taux appliqué qui a eu pour effet de faire baisser le produit sur la plupart des communes du territoire (hors Issy-les-Moulineaux et Sèvres). Il est également à noter une légère baisse de la consommation en eau entre 2019 et 2020.

Les tarifs de cette redevance étaient en cours d'harmonisation depuis plusieurs exercices. Ils ont été harmonisés sur l'ensemble des communes du territoire à échéance 2020.

Evolution de la part communautaire :



Participation pour le financement de l'assainissement collectif

Le second poste de recette est constitué de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour près de 10%⁶³ contre près de 21% en 2019. C'est une taxe facultative exigible pour sa totalité, à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension ou de la partie réaménagée de l'immeuble.

Le produit de ces participations représente 0,35M€ en 2020, soit -485K€ par rapport 2019. Cette évolution est expliquée par la fin du rattrapage de l'émission des titres de PFAC et la mise en place d'un tirage un an après la signature du permis afin de limiter les contentieux.

Eaux pluviales

Le reversement du budget principal au budget annexe au titre des eaux pluviales s'élève à 372K€ HT, soit 10% des recettes réelles de fonctionnement, ce qui représente une hausse de +4K€ par rapport à 2019. Cette évolution est expliquée par la révision de ladite redevance prévue dans le contrat.

Recettes exceptionnelles

Des recettes exceptionnelles à hauteur de 87K€ ont été réalisées en 2020 contre aucune recette en 2019 en raison du malus appliqué au délégataire d'assainissement. En effet, dans le cadre du contrat de DSP, ce dernier s'est engagé à poursuivre et atteindre des objectifs de performance du service dont les indicateurs font, chaque année, l'objet d'une analyse. Les objectifs 2019 – calculés en 2020- n'ayant pas été totalement atteints, le délégataire a été tenu de verser à GPSO ce malus. Par ailleurs, une régularisation comptable du malus sur la performance 2018 – qui aurait dû être perçu en 2019 – a également été appliquée.

Opérations d'ordre

L'amortissement des subventions d'équipement transférables perçues constitue également une recette de fonctionnement pour 445K€.

⁶³ Des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.3. Malgré des dépenses réelles d'exploitation qui évoluent à la hausse

Charges à caractère général

Le taux d'exécution budgétaire au sein de ce chapitre a été de 96,34%, soit un niveau de réalisation s'élevant à 1,15M€. Ce montant est en hausse par rapport à l'exercice 2019 (+8,3%).

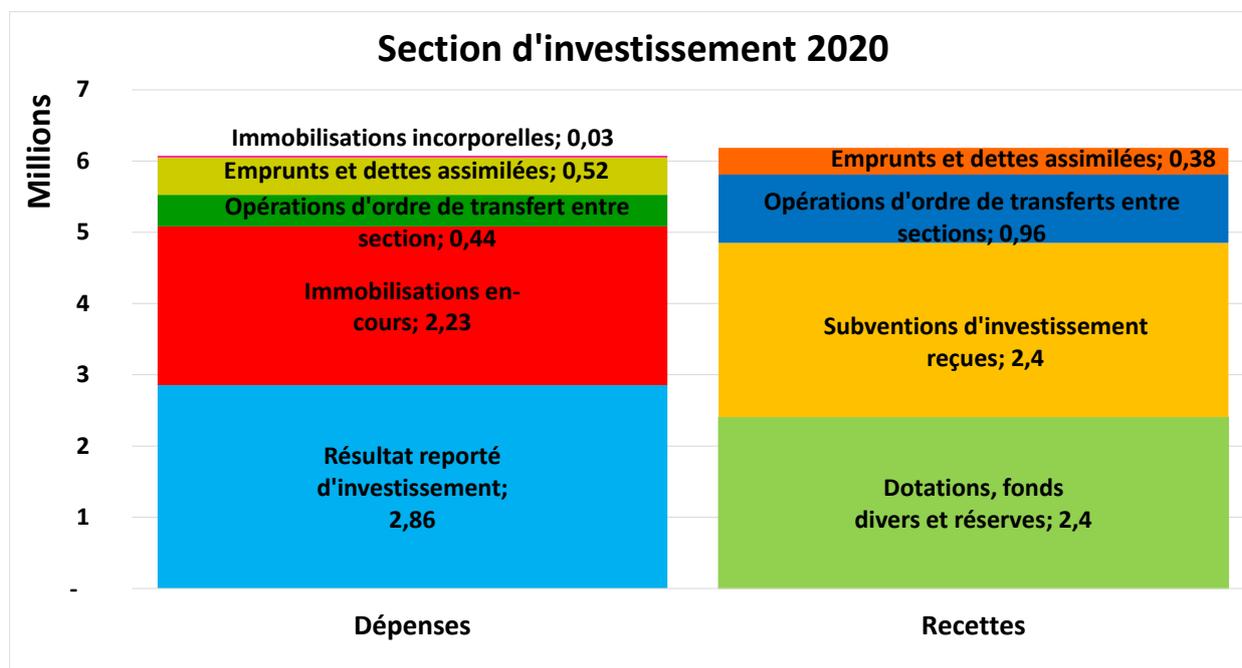
Ce chapitre regroupe :

- Le remboursement des dépenses de personnel et de structure portées par le budget principal : ce poste augmente de +83K€ par rapport à 2019 pour se situer à 776K€. Cette hausse constitue un rattrapage lié à une réimputation comptable entre 2019 et 2020. Ainsi, les charges relatives à l'exercice de la compétence assainissement se rapprochent du niveau d'exécution des exercices précédents.
- La rémunération du délégataire au titre des eaux pluviales : cette rémunération évolue de +4K€ en raison de l'indice de revalorisation prévu dans le contrat.

Charges exceptionnelles

En 2020, des annulations de titres sur exercice antérieur ont été mandatées pour un peu moins de 7K€. Ces annulations, liées à la participation au financement de l'assainissement collectif et justifiées par des retraits ou annulations de permis de construire, ont été plus importantes qu'en 2019 (+5K€) mais restent à un niveau bien inférieur à ceux des exercices précédents.

3. Section d'investissement



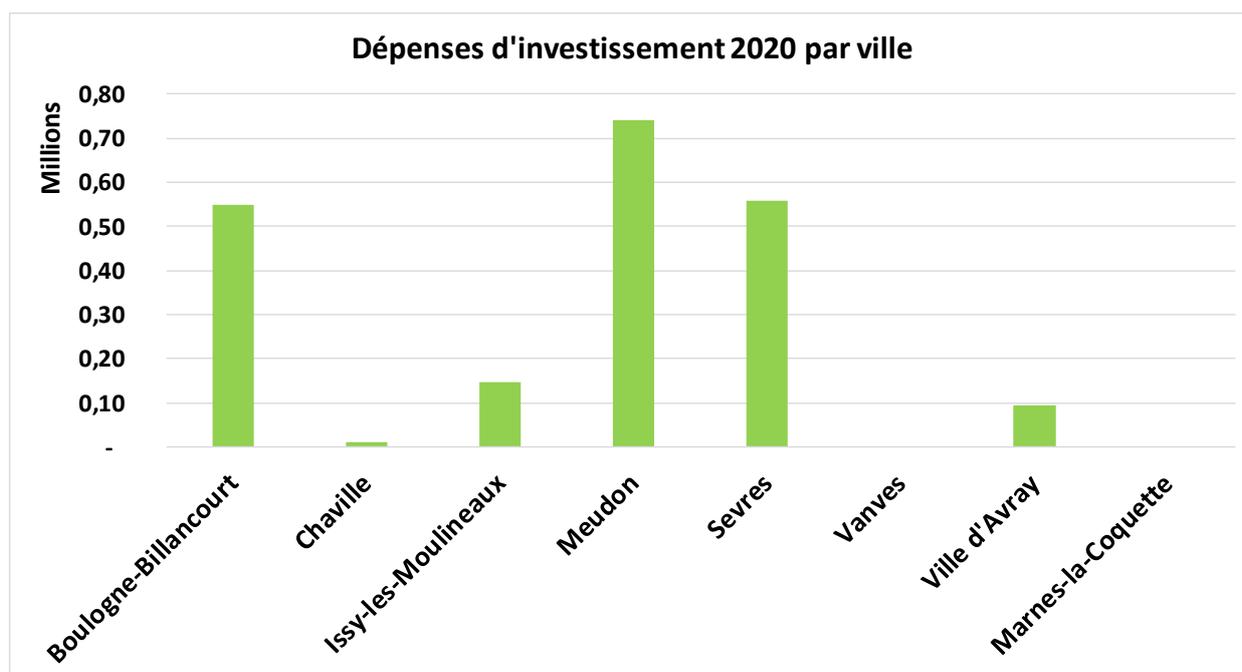
Chapitres	GPSO 2016				GPSO 2017				GPSO 2018				GPSO 2019				GPSO 2020					
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports	
Dépenses																						
Emprunts et dettes assimilées	362 249,36	2 506 700,65	1 395 306,38	905 930,21	3 670 000,00	518 889,57	14,14%	-	14,14%													
Immobilisations incorporelles	-	-	-	24 609,20	767 136,00	29 986,00	3,91%	38 712,96	8,96%													
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	n.s	-	n.s													
Immobilisations en-cours	5 499 377,71	4 017 948,61	4 991 336,06	2 772 356,19	6 826 870,77	2 226 997,51	32,62%	3 480 945,20	83,61%													
Total dépenses réelles d'investissement	5 861 627,07	6 524 649,26	6 386 642,44	3 702 895,60	11 264 006,77	2 775 873,08	24,64%	3 519 658,16	58,89%													
Résultat reporté d'investissement	2 917 624,30	-	4 581 983,54	4 717 929,99	2 855 809,35	2 855 809,35	100,00%	-	n.s													
Opérations d'ordre de transfert entre section	256 029,00	294 684,00	304 610,28	285 231,00	500 000,00	444 521,00	88,90%	-	88,90%													
Opérations patrimoniales	73 243,43	86 358,33	31 916,06	-	750 000,00	-	0,00%	-	0,00%													
Total dépenses d'ordre d'investissement	3 246 896,73	381 042,33	4 918 509,88	5 003 160,99	4 105 809,35	3 300 330,35	80,38%	-	80,38%													
Total dépenses d'investissement	9 108 523,80	6 905 691,59	11 305 152,32	8 706 056,59	15 369 816,12	6 076 203,43	24,64%	3 519 658,16	62,43%													

Chapitres	GPSO 2016				GPSO 2017				GPSO 2018				GPSO 2019				GPSO 2020					
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports	
Recettes																						
Dotations, fonds divers et réserves	2 646 620,88	488 872,38	2 966 918,55	2 435 825,55	2 405 405,67	2 405 405,67	100,00%	-	100,00%													
Subventions d'investissement reçues	1 608 214,00	395 600,11	1 389 151,21	2 084 666,23	3 437 769,45	2 446 523,98	71,17%	999 221,00	100,23%													
Emprunts et dettes assimilées	4 173 546,00	-	1 206 029,00	347 287,00	5 451 827,61	375 337,00	6,88%	345 634,00	13,22%													
Immobilisation en cours	0,00	51 173,92	-	-	-	-	n.s	-	n.s													
Total recettes réelles d'investissement	8 430 175,06	935 646,41	5 562 098,76	4 867 778,78	11 295 002,73	5 227 266,65	46,28%	1 344 855,00	58,19%													
Résultat reporté d'investissement	- 14 598,17	298 031,08	-	-	-	-	n.s	-	n.s													
Virement de la section de	-	-	-	-	2 324 813,39	-	n.s	-	n.s													
Opérations d'ordre de transferts entre sections	917 734,56	1 003 672,23	993 207,51	982 468,46	1 000 000,00	958 454,69	95,85%	-	95,85%													
Opérations patrimoniales	73 243,43	86 358,33	31 916,06	-	750 000,00	-	0,00%	-	0,00%													
Total recettes d'ordre d'investissement	976 379,82	1 388 061,64	1 025 123,57	982 468,46	4 074 813,39	958 454,69	23,52%	-	23,52%													
Total recettes d'investissement	9 406 554,88	2 323 708,05	6 587 222,33	5 850 247,24	15 369 816,12	6 185 721,34	46,28%	1 344 855,00	49,00%													

3.1.1. Les principales opérations financées en 2020

GPSO a consacré 2,26M€ HT au programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement (études et travaux). A noter également que 3,5M€ d'études et travaux engagés ont fait l'objet de reports sur l'exercice 2021.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021



Les principales opérations réalisées en 2020 se déclinent comme suit par ville :

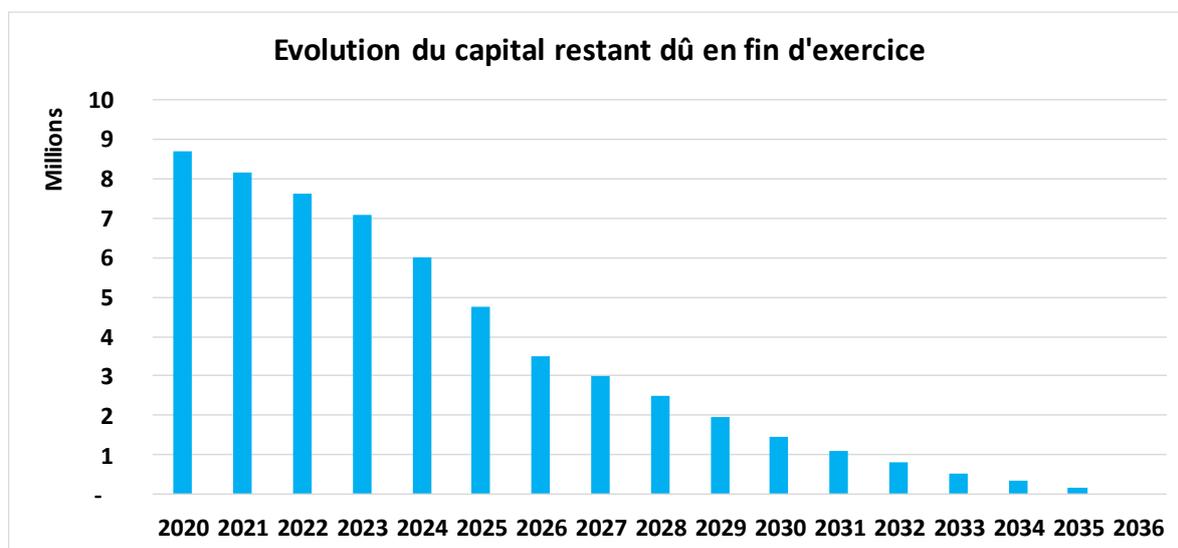
- Boulogne-Billancourt : 0,55M€ de travaux réalisés principalement sur la rue Gallieni mais également sur la rue Reinhardt
- Chaville : 0,01M€ de travaux réalisés sur les rues de la Chalandie, Montalet et Jean-Jacques Rousseau
- Issy-les-Moulineaux : 0,15M€ de travaux réalisés principalement sur les rues des Peupliers / Henri Mayer, l'impasse Fréret, le square Marcel Fournier ainsi que le Mail Menand
- Meudon : 0,74M€ de travaux réalisés principalement sur la place Henri Brousse, le sentier de la Borne Sud, la rue Hélène Loiret, le Sentier Latéral, et les rues Fleury Panckoucke, de Paris et du Progrès
- Sèvres : 0,56M€ de travaux réalisés principalement sur les rues des Bas-Tillets, Benoît Malon, Ernest Morlet, des Châtres-Sacs, Descartes ainsi que la Route de Gallardon et la rue du Belvédère de la Ronce
- Ville-d'Avray : 0,1M€ de travaux réalisés sur les rues Pradier et Saint-Cloud, et la rue du Belvédère de la Ronce

Il convient enfin de souligner que 30K€ de travaux ont été réalisés au titre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études sur les infrastructures et réseaux. Egalement, 127K€ de travaux ont été réalisés dans le cadre de la déviation du réseau d'assainissement à la gare du pont de Sèvres.

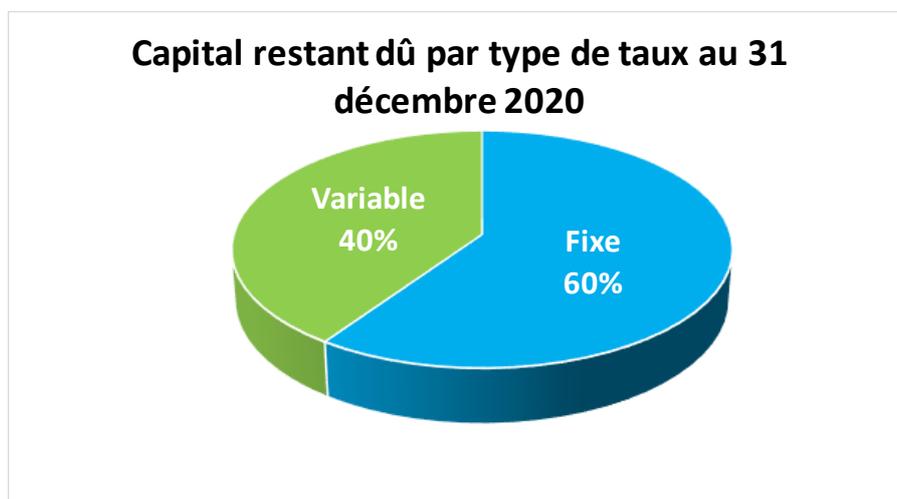
3.1.2. La dette du budget assainissement

L'encours de dette du budget assainissement est passé de 8,85M€ au 1^{er} janvier 2020 à 8,7M€ au 31 décembre 2020.

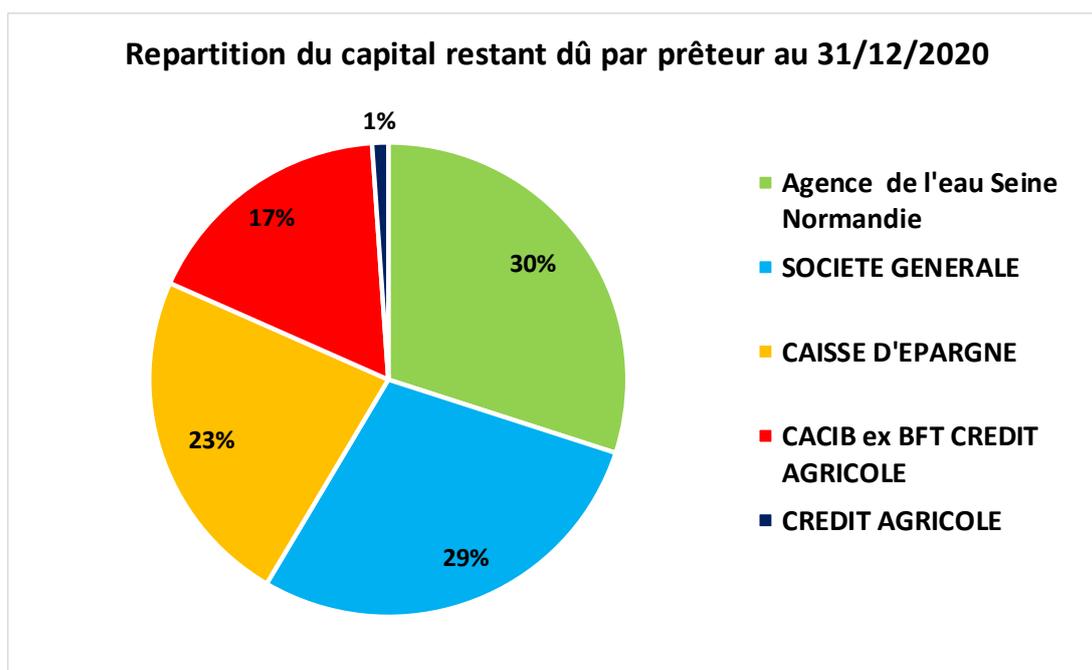
Le montant des remboursements à l'échéance sur l'exercice 2020 s'élevait à -0,52M€. Toutefois, des avances (taux zéro) ont été versées par l'AESN pour un montant de +0,37M€. Le désendettement global est donc de -0,14M€ en 2020.



La part de la dette à taux fixe dans l'encours au 31 décembre 2020 représente 60% de la dette globale.



Un peu moins d'un tiers de l'encours est détenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie du fait des avances versées pour la réalisation de travaux d'assainissement. Le reste du capital restant dû est réparti entre différents prêteurs du secteur bancaire.



3.1.3. Recettes d'investissement

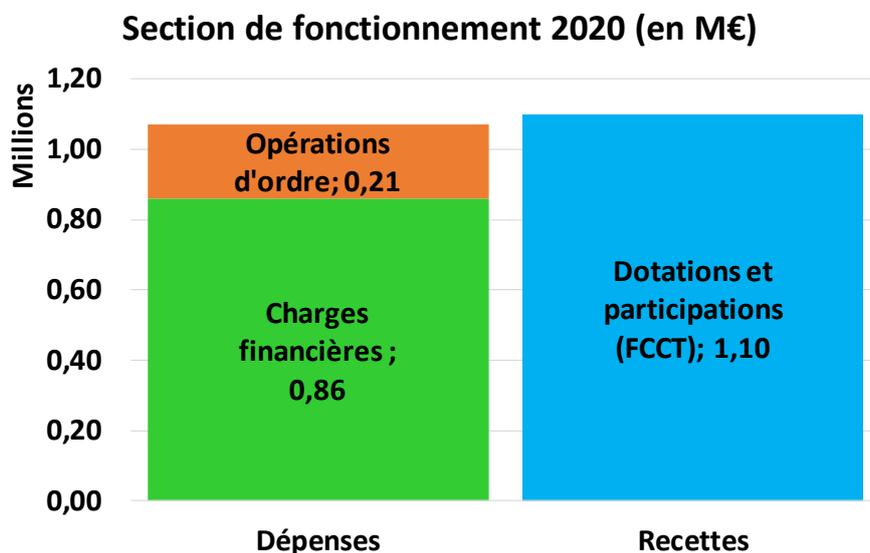
Subventions d'équipement

GPSO a perçu près de 2,4M€ de subventions d'équipement en 2020 versées par l'agence de l'eau Seine Normandie au titre des travaux sur les réseaux d'assainissement (0,2M€) et par la société du Grand Paris au titre de la mise en compatibilité du réseau nécessaire à la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris (2,2M€).

À noter que GPSO a obtenu la notification de plusieurs subventions au titre des travaux lancés en 2019 et 2020 pour un montant d'environ 1M€. Celles-ci ont fait l'objet de reports sur l'exercice 2021 dans l'attente du règlement, en parallèle, des dépenses afférentes.

Compte administratif 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BOULOGNE-BILLANCOURT⁶⁴

1. Section de fonctionnement



Chapitres	GPSO 2018			GPSO 2019			GPSO 2020		
	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation
Dépenses									
Opérations d'ordre de transfert entre section	3 668,00	3 668,00	100,00%	215 000,00	3 668,00	1,71%	215 000,00	210 330,14	97,83%
Charges financières	1 514 510,00	1 514 509,21	100,00%	965 000,00	955 537,24	99,02%	891 000,00	860 589,25	96,59%
Total	1 518 178,00	1 518 177,21	100,00%	1 180 000,00	959 205,24	81,29%	1 106 000,00	1 070 919,39	96,83%
Recettes									
Dotations et participations (FCCT)	1 518 178,00	1 518 177,21	100,00%	1 180 000,00	959 205,24	81,29%	1 106 000,00	1 099 105,72	99,38%
Total	1 518 178,00	1 518 177,21	100,00%	1 180 000,00	959 205,24	81,29%	1 106 000,00	1 099 105,72	99,38%

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées du Fonds de Compensation des Charges Territoriales dont le montant définitif a été valorisé dans l'objectif de neutraliser les dépenses de fonctionnement.

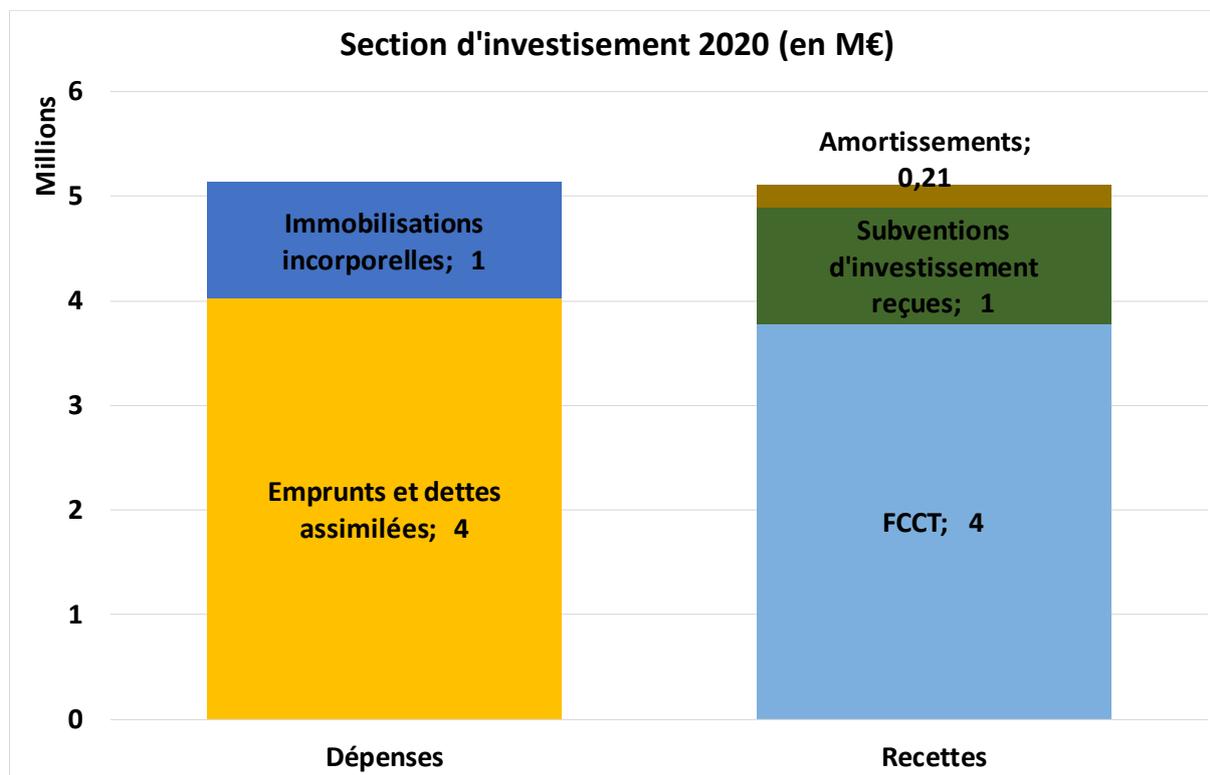
Celles-ci sont constituées en 2020 :

- Des intérêts de la dette (0,9M€) ;
- Des opérations liées aux amortissements comptables (0,2M€).

Dès lors, le montant du FCCT 2020 de fonctionnement s'est élevé à 1,1M€.

⁶⁴ Délibération n°C2017/12/006 en date du 21 décembre 2017 portant transfert des opérations d'aménagement mentionnées à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

2. Section d'investissement



Chapitres	GPSO 2018					GPSO 2019					GPSO 2020				
	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports
Dépenses															
Opérations patrimoniales	-	-	s.o	-	s.o	11 426 797,00	11 426 796,14	100,00%	-	100,00%	-	-	s.o	-	s.o
Emprunts et dettes assimilées	4 019 700,00	4 019 698,96	100,00%	-	100,00%	4 020 744,00	4 020 742,90	100,00%	-	100,00%	4 040 000,00	4 021 808,74	99,55%	-	99,55%
Autres immobilisations financières	1 000 000,00	407 813,92	40,78%	-	40,78%	4 242 000,00	1 904 466,02	44,90%	-	44,90%	47 184 798,00	1 109 339,25	2,35%	-	2,35%
Total	5 019 700,00	4 427 512,88	88,20%	0,00	88,20%	19 689 541,00	17 352 005,06	88,13%	-	88,13%	51 224 798,00	5 131 147,99	10,02%	-	10,02%
Recettes															
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 668,00	3 668,00	100,00%	-	100,00%	215 000,00	3 668,00	1,71%	-	1,71%	215 000,00	210 330,14	97,83%	-	97,83%
Opérations patrimoniales	-	-	s.o	-	s.o	11 426 797,00	11 426 796,14	100,00%	-	100,00%	-	-	s.o	-	s.o
Dotations, fonds divers	-	-	s.o	-	s.o	1 874 000,00	1 874 451,64	100,02%	-	100,02%	6 254 000,00	-	0,00%	-	0,00%
Subventions d'investissement reçues	5 016 032,00	4 423 844,88	88,19%	-	88,19%	6 173 744,00	4 047 089,28	65,55%	-	65,55%	44 755 798,00	4 892 631,52	10,93%	-	10,93%
Total	5 019 700,00	4 427 512,88	88,20%	0,00	88,20%	19 689 541,00	17 352 005,06	88,13%	-	88,13%	51 224 798,00	5 102 961,66	9,96%	-	9,96%

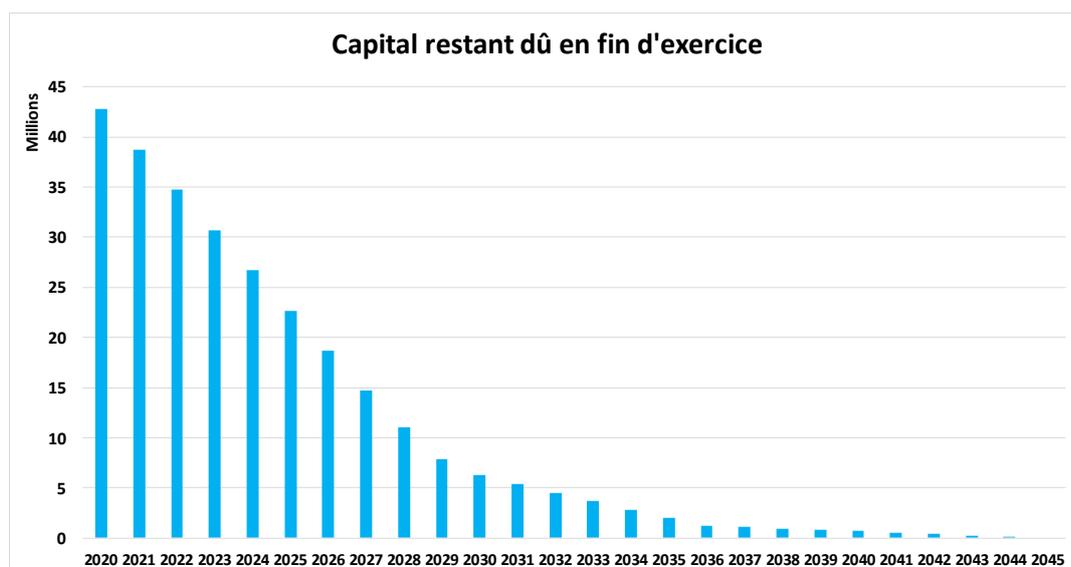
En investissement, plusieurs types d'écritures ont été constatés en 2020 :

- Des écritures comptables équilibrées en dépense et en recette permettant de retracer la valeur mobilière des ouvrages relevant la compétence de GPSO en cours de réalisation (1,1M€)
- Les écritures liées au remboursement de la dette (4M€), telle qu'analysée ci-dessous, neutralisées par le FCCT d'investissement.
- La recette d'ordre liée à la dotation aux amortissements (0,2M€).

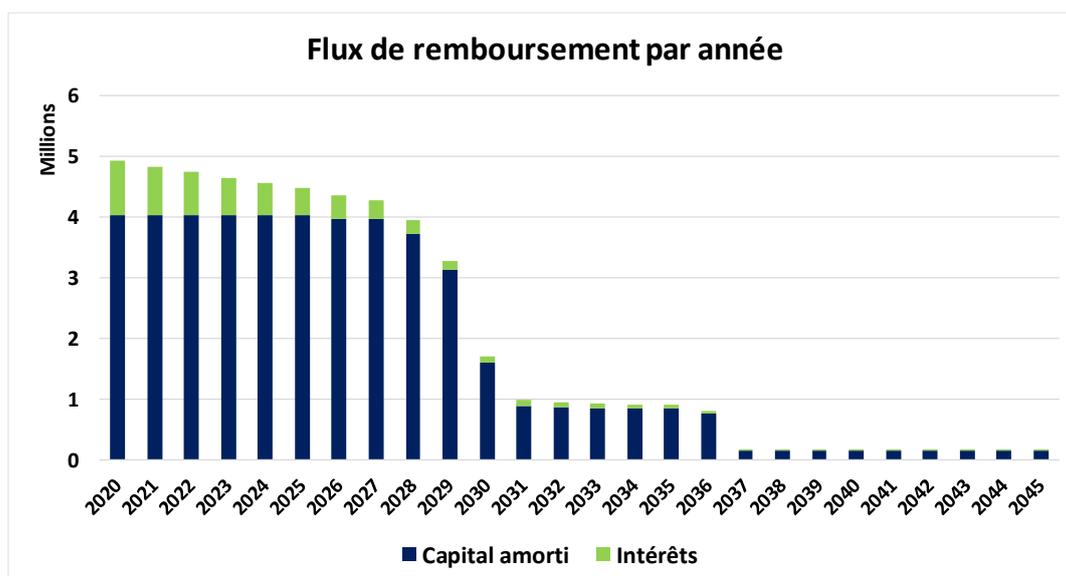
Dès lors, le montant du FCCT 2020 d'investissement s'est élevé à 3,8M€.

2.1.1. La dette du budget de la ZAC de Boulogne-Billancourt

L'encours de dette du budget ZAC de Boulogne-Billancourt est passé de 46,8M€ au 1^{er} janvier 2020 à 42,8M€ au 31 décembre 2020.

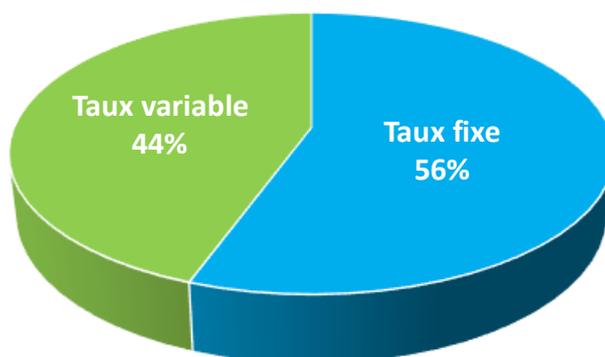


Le désendettement global sur le budget annexe de la ZAC de Boulogne-Billancourt en 2020 est de 4M€. Le taux d'intérêt moyen payé en 2020 est de 1,92%.

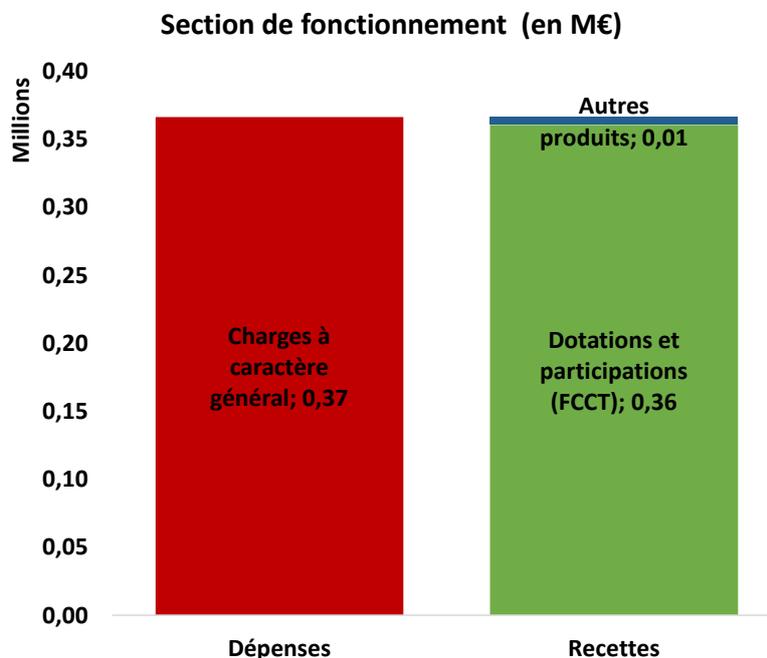


La part de la dette à taux fixe dans l'encours au 31 décembre 2020 représente 56% de la dette globale.

**Capital restant dû par type de taux au 31
décembre 2021**



Compte administratif 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX



Les opérations d'aménagement transférées par la ville d'Issy-les-Moulineaux sont⁶⁵ :

- ZAC Léon Blum
- ZAC Cœur de Ville ZAC Multisites - Centre-ville (clôturée par délibération n°C20191206 GPSO du 18 décembre 2019)
- ZAC Corentin Celton (clôturée par délibération n°C20191205 GPSO du 18 décembre 2019)
- ZAC Pont d'Issy
- ZAC Forum Seine (opérationnellement achevée en 2020 et est actuellement en cours de procédure de clôture)

Fonctionnement

Chapitres	GPSO 2019			GPSO 2020		
	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation *	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation
Dépenses						
Charges à caractère général	423 000,00	377 390,74	89,22%	366 800,00	366 517,45	99,92%
Total	423 000,00	377 390,74	89,22%	366 800,00	366 517,45	99,92%

Chapitres	GPSO			GPSO		
	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation
Recettes						
Dotations et participations (FCCT)	423 000,00	377 390,74	89,22%	360 800,00	360 562,71	99,93%
Produits exceptionnels	0,00	0,00	s.o	6 000,00	5 954,74	99,25%
Total	423 000,00	377 390,74	89,22%	366 800,00	366 517,45	99,92%

Ces opérations ont été concédées. Aussi, le budget annexe 2020 intègre seulement les honoraires versés à la SPL pour 0,37M€ pour l'opération de la ZAC du pont d'Issy et quelques frais annexes pour 0,001M€ (frais d'annonce notamment). Au regard du principe de neutralité financière du transfert de ces opérations, les crédits inscrits au titre du FCCT ont été réalisés pour ce même montant (0,37M€).

⁶⁵ Délibération n°C2017/12/006 en date du 21 décembre 2017.

Compte administratif 2020 - BUDGET ANNEXE DE MEUDON SUR SEINE

Dans le cadre de l'opération de Meudon-sur-Seine, transférée à l'EPT GPSO le 1^{er} janvier 2018, un budget a été créé afin de suivre les flux financiers. Toutefois, aucune écriture n'a été passée en 2020.

Annexe : synthèse

BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO 2020			Evolution réalisé 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé				
Charges à caractère général	73 176 873,68	72 024 746,34	73 856 357,29	77 712 184,65	81 840 349,00	78 567 641,14	96,0%	1,1%
Charges de personnel et frais assimilés	44 679 476,41	45 075 946,91	44 366 048,18	44 129 878,50	48 581 868,00	44 464 222,95	91,5%	0,8%
Atténuations de produits	70 816 807,00	73 196 251,00	72 062 502,00	71 629 380,00	72 217 146,00	72 217 146,00	100,0%	0,8%
Autres charges de gestion courante	8 928 684,03	7 767 365,40	7 967 084,52	8 214 810,41	9 056 776,00	8 911 846,76	98,4%	8,5%
Charges financières	2 858 591,00	2 485 630,20	2 645 608,25	2 076 416,60	2 029 300,00	1 820 537,70	89,7%	-12,3%
Charges exceptionnelles	121 453,33	221 044,79	45 890,84	235 044,80	3 511 620,00	2 907 941,90	82,8%	1137,2%
Dotations aux provisions	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	200 631 885,45	200 770 984,64	200 943 491,08	204 027 714,96	217 237 059,00	208 889 336,45	96,2%	2,4%
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	17 231 300,17	-	s.o	s.o
Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 521 071,73	4 914 855,56	5 186 690,65	5 523 605,23	5 800 000,00	5 823 427,15	100,4%	5,4%
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	s.o	s.o
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	17 521 071,73	4 914 855,56	5 186 690,65	5 523 605,23	23 031 300,17	5 823 427,15	25,3%	5,4%
Total dépenses de fonctionnement	218 152 957,18	205 685 840,20	206 130 181,73	209 551 320,19	240 268 359,17	214 712 763,60	89,4%	2,5%
Chapitres	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO 2020			Evolution réalisé 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	
Recettes	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé				
Atténuation de charges	287 926,34	244 402,72	205 573,71	171 225,30	175 200,00	92 323,04	52,7%	-46,1%
Produits de services, du domaine & ventes div	6 986 384,75	5 765 065,25	25 037 992,38	24 248 039,14	18 109 836,00	18 704 994,12	103,3%	-22,9%
Impôts et taxes	104 545 977,43	107 918 327,39	97 572 871,00	96 611 452,00	98 663 622,00	99 496 793,00	100,8%	3,0%
Dotations, subventions et participations	119 762 492,78	120 027 445,83	122 207 268,40	122 385 991,74	117 541 236,00	117 879 476,65	100,3%	-3,7%
Autres produits de gestion courante	1 038 975,35	1 105 914,33	527 090,90	524 411,47	597 572,00	572 824,82	95,9%	9,2%
Produits financiers	15,31	16,16	199 883,87	9 582,64	15,00	9 076,49	60509,9%	-5,3%
Produits exceptionnels	7 033 025,51	1 387 666,66	1 124 557,40	426 702,49	2 687 506,00	2 562 320,56	95,3%	500,5%
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	-	-100,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	239 654 797,47	236 448 838,34	246 875 237,66	244 427 404,78	237 774 987,00	239 317 808,68	100,6%	-2,1%
Résultat reporté de fonctionnement	1 064 173,09	1 791 635,12	4 284 470,29	8 952 712,34	2 493 372,17	2 493 372,17	100,0%	-72,1%
Opérations d'ordre de transferts entre section	6 498 039,05	1 892,79	19 839,73	185,04	0,00	101,42	-	-45,2%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	7 562 212,14	1 793 527,91	4 304 310,02	8 952 897,38	2 493 372,17	2 493 473,59	100,0%	-72,1%
Total recettes de fonctionnement	247 217 009,61	238 242 366,25	251 179 547,68	253 380 302,16	240 268 359,17	241 811 282,27	100,6%	-4,6%
Chapitres	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO 2020			Evolution réalisé 2019/2020
	2016*	2017*	2018	2019	Crédits ouverts	Réalisé	Reports	
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé				
Emprunts et dettes assimilées	14 884 102,08	12 220 780,99	16 711 019,30	13 609 945,81	23 263 510,66	7 116 686,05	237 282,49	31,61%
Immobilisations incorporelles	1 226 248,42	584 446,11	711 436,28	649 538,66	4 101 686,82	976 324,86	1 234 492,41	53,90%
Subventions d'équipement versées	2 505 330,52	2 088 497,30	2 176 002,95	2 229 928,00	12 651 092,87	1 298 804,00	9 510 145,87	85,44%
Immobilisations corporelles	10 666 887,89	13 616 787,95	13 370 759,01	20 155 091,91	40 738 759,52	18 612 976,73	16 392 461,67	85,93%
Immobilisations en-cours	11 751 196,95	7 150 657,60	5 257 063,94	14 443 248,48	31 337 917,78	13 047 823,12	12 274 885,88	80,81%
Autres immobilisations financières	245 973,11	41 656,75	9 568,02	3 758,30	762 081,60	758 089,45	510,60	99,54%
Opération pour compte de tiers	-	505 563,96	376 292,00	54 849,62	56 491,99	26 300,00	30 191,99	100,00%
Total dépenses réelles d'investissement	41 279 738,97	36 224 600,16	38 612 141,50	51 146 360,78	112 911 541,24	41 837 004,21	39 679 970,91	72,20%
Résultat reporté d'investissement	21 124 288,59	16 250 301,45	11 988 354,13	6 265 242,73	9 959 272,27	9 959 272,27	-	100,00%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 498 039,05	1 892,79	19 839,73	185,04	-	101,42	-	n.s.
Opérations patrimoniales	365 115,07	760 587,94	725 143,04	115 906,02	3 176 000,00	508 274,63	-	16,00%
Total dépenses d'ordre d'investissement	27 987 442,71	17 012 782,18	12 733 336,90	6 381 333,79	13 135 272,27	10 467 648,32	-	79,69%
Total	69 267 181,68	53 237 382,34	51 345 478,40	57 527 694,57	126 046 813,51	52 304 652,53	39 679 970,91	72,98%
Chapitres	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO	GPSO 2020			Evolution réalisé 2019/2020
	2016*	2017*	2018*	2019	Crédits ouverts	Réalisé	Reports	
Recettes	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé				
Produits des cessions	-	-	-	-	20 000,00	-	-	n.s.
Dotations, fonds divers et réserves	25 558 688,51	32 266 320,59	31 406 872,85	40 941 454,41	51 122 035,80	47 858 421,70	1 450 000,00	96,45%
Subventions d'investissement reçues	2 617 319,92	2 764 700,16	7 237 813,83	932 607,02	3 973 257,72	1 167 171,34	2 715 860,84	97,73%
Emprunts et dettes assimilées	6 924 960,00	37 000,00	-	-	44 422 201,83	-	6 000 000,00	13,51%
Immobilisations (incorporelles, corporelles)	-	-	-	-	-	-	-	n.s.
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-	-	-	n.s.
Immobilisations financières	29 725,00	-	147 423,30	-	245 526,00	-	785 526,00	319,94%
Opération pour compte de tiers	-	505 563,96	376 292,00	54 849,62	56 491,99	26 300,00	30 191,99	100,00%
Total recettes réelles d'investissement	35 130 693,43	35 573 584,71	39 168 401,98	41 928 911,05	99 839 513,34	49 051 893,04	10 981 578,83	60,13%
Résultat reporté d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	n.s.
Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	17 231 300,17	-	-	n.s.
Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 521 071,73	4 914 855,56	5 186 690,65	5 523 605,23	5 800 000,00	5 823 427,15	-	100,40%
Opérations patrimoniales	365 115,07	760 587,94	725 143,04	115 906,02	3 176 000,00	508 274,63	-	16,00%
Total recettes d'ordre d'investissement	17 886 186,80	5 675 443,50	5 911 833,69	5 639 511,25	26 207 300,17	6 331 701,78	-	24,16%
Total	53 016 880,23	41 249 028,21	45 080 235,67	47 568 422,30	126 046 813,51	55 383 594,82	10 981 578,83	52,65%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Chapitres	GPSO 2016	GPSO 2017	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020			Evolution 2019/2020	
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation		
Charges à caractère général	1 425 024,77	1 181 263,82	1 108 632,53	1 059 568,87	1 191 167,00	1 147 601,64	96,34%	8,31%	
Autres charges de gestion courante	2 342,00	2 342,00	2 342,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	100,00%	0,00%	
Charges financières	23 209,88	73 617,62	68 926,85	64 144,70	64 000,00	57 713,14	90,18%	-10,03%	
Charges exceptionnelles	687 336,68	913 255,79	49 387,44	1 985,39	100 000,00	6 570,72	6,57%	230,95%	
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 137 913,33	2 170 479,23	1 229 288,82	1 127 098,96	1 356 567,00	1 213 285,50	89,44%	7,65%	
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	2 324 813,39	-	0,00%	n.s	
Opérations d'ordre de transfert entre section	917 734,56	1 003 672,23	993 207,51	982 468,46	1 000 000,00	958 454,69	95,85%	-2,44%	
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	917 734,56	1 003 672,23	993 207,51	982 468,46	3 324 813,39	958 454,69	28,83%	-2,44%	
Total dépenses de fonctionnement	3 055 647,89	3 174 151,46	2 222 496,33	2 109 567,42	4 681 380,39	2 171 740,19	46,39%	2,95%	
Chapitres	GPSO 2016	GPSO 2017	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020			Evolution 2019/2020	
Recettes	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation		
Produits de service, du domaine et ventes diverses	4 277 534,20	3 768 478,14	4 063 915,27	3 927 517,09	3 772 495,00	3 435 686,72	91,07%	-12,52%	
Autres produits de gestion courante	0,00	15 235,67	15 232,79	17 411,59	18 400,00	17 919,55	97,39%	2,92%	
Produits exceptionnels	1 115 045,16	804 992,86	30 192,00	-	100 000,00	87 066,00	87,07%	n.s	
Total recettes réelles de fonctionnement	5 392 579,36	4 588 706,67	4 109 340,06	3 944 928,68	3 890 895,00	3 540 672,27	91,00%	-10,25%	
Résultat reporté de fonctionnement	- 26 738,41	2 077 349,68	819 670,34	575 298,80	290 485,39	290 485,39	100,00%	-49,51%	
Opérations d'ordre de transfert entre section	256 029,00	294 684,00	304 610,28	285 231,00	500 000,00	444 521,00	88,90%	55,85%	
Total recettes d'ordre de fonctionnement	229 290,59	2 372 033,68	1 124 280,62	860 529,80	790 485,39	735 006,39	92,98%	-14,59%	
Total recettes de fonctionnement	5 621 869,95	6 960 740,35	5 233 620,68	4 805 458,48	4 681 380,39	4 275 678,66	91,33%	-11,02%	
Chapitres	GPSO 2016	GPSO 2017	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020				
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports
Emprunts et dettes assimilées	362 249,36	2 506 700,65	1 395 306,38	905 930,21	3 670 000,00	518 889,57	14,14%	-	14,14%
Immobilisations incorporelles	-	-	-	24 609,20	767 136,00	29 986,00	3,91%	38 712,96	8,96%
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	n.s	-	n.s
Immobilisations en-cours	5 499 377,71	4 017 948,61	4 991 336,06	2 772 356,19	6 826 870,77	2 226 997,51	32,62%	3 480 945,20	83,61%
Total dépenses réelles d'investissement	5 861 627,07	6 524 649,26	6 386 642,44	3 702 895,60	11 264 006,77	2 775 873,08	24,64%	3 519 658,16	55,89%
Résultat reporté d'investissement	2 917 624,30	-	4 581 983,54	4 717 929,99	2 855 809,35	2 855 809,35	100,00%	-	n.s
Opérations d'ordre de transfert entre section	256 029,00	294 684,00	304 610,28	285 231,00	500 000,00	444 521,00	88,90%	-	88,90%
Opérations patrimoniales	73 243,43	86 358,33	31 916,06	-	750 000,00	-	0,00%	-	0,00%
Total dépenses d'ordre d'investissement	3 246 896,73	3 81 042,33	4 918 509,88	5 003 160,99	4 105 809,35	3 300 330,35	80,38%	-	80,38%
Total dépenses d'investissement	9 108 523,80	6 905 691,59	11 305 152,32	8 706 056,59	15 369 816,12	6 076 203,43	24,64%	3 519 658,16	62,43%
Chapitres	GPSO 2016	GPSO 2017	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020				
Recettes	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports
Dotations, fonds divers et réserves	2 646 620,88	488 872,38	2 966 918,55	2 435 825,55	2 405 405,67	2 405 405,67	100,00%	-	100,00%
Subventions d'investissement reçues	1 608 214,00	395 600,11	1 389 151,21	2 084 666,23	3 437 769,45	2 446 523,98	71,17%	999 221,00	100,23%
Emprunts et dettes assimilées	4 173 546,00	-	1 206 029,00	347 287,00	5 451 827,61	375 337,00	6,88%	345 634,00	13,22%
Immobilisation en cours	0,00	51 173,92	-	-	-	-	n.s	-	n.s
Total recettes réelles d'investissement	8 430 175,06	935 646,41	5 562 098,76	4 867 778,78	11 295 002,73	5 227 266,65	46,28%	1 344 855,00	58,19%
Résultat reporté d'investissement	- 14 598,17	298 031,08	-	-	-	-	n.s	-	n.s
Virement de la section de	-	-	-	-	2 324 813,39	-	n.s	-	n.s
Opérations d'ordre de transferts entre sections	917 734,56	1 003 672,23	993 207,51	982 468,46	1 000 000,00	958 454,69	95,85%	-	95,85%
Opérations patrimoniales	73 243,43	86 358,33	31 916,06	-	750 000,00	-	0,00%	-	0,00%
Total recettes d'ordre d'investissement	976 379,82	1 388 061,64	1 025 123,57	982 468,46	4 074 813,39	958 454,69	23,52%	-	23,52%
Total recettes d'investissement	9 406 554,88	2 323 708,05	6 587 222,33	5 850 247,24	15 369 816,12	6 185 721,34	46,28%	1 344 855,00	49,00%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BOULOGNE-BILLAN COURT

Chapitres	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020		
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation
Opérations d'ordre de transfert entre section	3 668,00	3 668,00	215 000,00	210 330,14	97,83%
Charges financières	1 514 509,21	955 537,24	891 000,00	860 589,25	96,59%
Total	1 518 177,21	959 205,24	1 106 000,00	1 070 919,39	96,83%

Chapitres	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020		
Recettes	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation
Dotations et participations (FCCT)	1 518 177,21	959 205,24	1 106 000,00	1 099 105,72	99,38%
Total	1 518 177,21	959 205,24	1 106 000,00	1 099 105,72	99,38%

Chapitres	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020				
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports
Opérations patrimoniales	-	11 426 796,14	-	-	s.o	-	s.o
Emprunts et dettes assimilées	4 019 698,96	4 020 742,90	4 040 000,00	4 021 808,74	99,55%	-	99,55%
Autres immobilisations financières	407 813,92	1 904 466,02	47 184 798,00	1 109 339,25	2,35%	-	2,35%
Total	4 427 512,88	17 352 005,06	51 224 798,00	5 131 147,99	10,02%	-	10,02%

Chapitres	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020				
Recettes	Réalisé	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Reports	Taux de réalisation avec reports
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 668,00	3 668,00	215 000,00	210 330,14	97,83%	-	97,83%
Opérations patrimoniales	-	11 426 796,14	-	-	s.o	-	s.o
Dotations, fonds divers	-	1 874 451,64	6 254 000,00	-	0,00%	-	0,00%
Subventions d'investissement reçues	4 423 844,88	4 047 089,28	44 755 798,00	4 892 631,52	10,93%	-	10,93%
Total	4 427 512,88	17 352 005,06	51 224 798,00	5 102 961,66	9,96%	-	9,96%

BUDGET ANNEXE DE MEUDON SUR SEINE

Chapitres	GPSO 2019			GPSO 2020		
	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation *	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation *
Dépenses						
Charges à caractère général	25 000,00	0,00	0,00%	25 000,00	0,00	0,00%
Total	25 000,00	-	0,00%	25 000,00	-	0,00%

Chapitres	GPSO			GPSO		
	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation
Recettes						
Dotations et participations	25 000,00	0,00	0,00%	25 000,00	0,00	0,00%
Total	25 000,00	-	0,00%	25 000,00	-	0,00%

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Chapitres	GPSO 2019		GPSO 2020	
	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation
Dépenses				
Charges à caractère général	377 390,74	366 800,00	366 517,45	99,92%
Total	377 390,74	366 800,00	366 517,45	99,92%

Chapitres	GPSO		GPSO	
	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation
Recettes				
Dotations et participations (FCCT)	377 390,74	360 800,00	360 562,71	99,93%
Produits exceptionnels	0,00	6 000,00	5 954,74	99,25%
Total	377 390,74	366 800,00	366 517,45	99,92%

Chapitres	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020			
			Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Taux de réalisation avec reports
Dépenses	Réalisé	Réalisé				
Opérations patrimoniales	-	11 426 796,14	-	-	s.o	s.o
Emprunts et dettes assimilées	4 019 698,96	4 020 742,90	4 040 000,00	4 021 808,74	99,55%	99,55%
Autres immobilisations financières	407 813,92	1 904 466,02	47 184 798,00	1 109 339,25	2,35%	2,35%
Total	4 427 512,88	17 352 005,06	51 224 798,00	5 131 147,99	10,02%	10,02%

Chapitres	GPSO 2018	GPSO 2019	GPSO 2020			
			Crédits ouverts	Réalisé	Taux de réalisation	Taux de réalisation avec reports
Recettes	Réalisé	Réalisé				
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 668,00	3 668,00	215 000,00	210 330,14	97,83%	97,83%
Opérations patrimoniales	-	11 426 796,14	-	-	s.o	s.o
Dotations, fonds divers	-	1 874 451,64	6 254 000,00	-	0,00%	0,00%
Subventions d'investissement reçues	4 423 844,88	4 047 089,28	44 755 798,00	4 892 631,52	10,93%	10,93%
Total	4 427 512,88	17 352 005,06	51 224 798,00	5 102 961,66	9,96%	9,96%

Glossaire

BB : Boulogne-Billancourt

CET : Contribution économique territoriale

CFE : Cotisation foncière des entreprises

CRD : capital restant dû

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DUCSTP : Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle

DE : Dotation d'équilibre

DGF CPS : Dotation globale de fonctionnement – compensation part salaires

DSIT : Dotation de soutien à l'investissement territorial

EPT : Etablissement public territorial

ETP : Equivalent Temps Plein

FCCT : Fonds de compensation des charges territoriales

FDPTP : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources

FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

FSRIF : Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

ILM : Issy-les-Moulineaux

LFI : loi de finances initiale

MGP : Métropole du Grand Paris

MLC : Marnes-la-Coquette

PLUI : Plan Local d'Urbanisme

RCE : Réduction pour création d'établissements

SPL : Société Publique Locale

TadFNB : Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Tascom : Taxe sur les surfaces commerciales

TH : Taxe d'habitation

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TP : Taxe professionnelle

VDA : Ville d'Avray